



École nationale  
d'administration  
pénitentiaire

« Développons nos compétences »

## Un programme de préparation à la sortie en maison d'arrêt

Analyser et comprendre les processus en jeu pouvant faire obstacles  
à sa mise en place et à son fonctionnement

Rapport de recherche

*Lucie Hernandez*

Dossiers thématiques



 CIRAP

Centre Interdisciplinaire de Recherche  
Appliquée au champ Pénitentiaire



# Comité de lecture

## Auteurs

*Lucie Hernandez* (enseignante - chercheuse - Énap)

## Comité de rédaction

*Paul Mbanzoulou* (directeur de la recherche et de la documentation - Énap)

*Catherine Pénicaud* (adjointe au directeur de la recherche et de la documentation - Énap)

*Sophie Bleuet* (directrice de l'École nationale d'administration pénitentiaire)

## Conception graphique et mise en page

*Odette Baix, Laetitia Eleaume* (infographistes - unité édition - Énap)

## Ont participé à la relecture de ce numéro

*Paul Mbanzoulou* (directeur de la recherche et de la documentation - Énap)

*Catherine Pénicaud* (adjointe au directeur de la recherche et de la documentation - Énap)

*Danièle Boubees* (secrétaire département sécurité - Énap)

## Comité de lecture dossiers thématiques du CIRAP

*Jean-Michel Camu* (directeur interrégional adjoint des services pénitentiaires de Bordeaux)

*Antoinette Chauvenet* (directrice de recherche CNRS, CEMS-EHESS)

*Philippe Combessie* (professeur des universités, faculté Paris X Nanterre, chercheur au Grass)

*Valérie Decroix* (directrice interrégionale des services pénitentiaires de Strasbourg)

*Nicolas Derasse* (maître de conférences, université de Lille 2)

*Astrid Hirschelmann* (maître de conférences, HDR, université de Rennes 2)

*Annie Kensey* (chef de bureau études et prospective, Me5, DAP)

*Isabelle Laroque* (directrice pénitentiaire d'insertion et de probation)

*Yann Maurin* (conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation)

*Charlemagne Simplicie Moukouta* (maître de conférences, expert judiciaire, université de Picardie Jules Vernes)

*Yves Perrier* (directeur honoraire des services pénitentiaires d'insertion et de probation)

*Pierrette Poncela* (professeur des universités, université Paris X Nanterre)

*Jean Redon* (premier surveillant, formateur - Énap)

*Laurent Théoleyre* (directeur pénitentiaire d'insertion et de probation)

*Marion Vacheret* (professeur, université de Montréal)

## Impression

Merico Delta Print



# Préface

Laurent Théoleyre, Directeur pénitentiaire d'insertion et de probation

*La préparation de la sortie reste un élément clé de la prise en charge par l'administration pénitentiaire des personnes détenues. L'enfermement est un temps contraint, sorte de parenthèse de la vie en société qui peut durer très longtemps, pendant lequel l'individu est soumis aux lois propres de la prison, entre prise en charge totale par l'administration et sous-culture carcérale potentiellement très violente.*

*L'enjeu est bien de permettre à la personne, en partant de sa situation propre, de se mettre dans les conditions d'appréhender le monde qu'elle va retrouver à sa sortie de détention de la façon la plus réaliste possible et d'engager les démarches qui lui permettront d'y reprendre une place.*

*Si la délinquance a des causes qui engagent indéniablement la responsabilité de ses auteurs, elle porte également des déterminismes sociaux qui ne peuvent être ignorés (on estime à 60% la proportion des entrants n'ayant pas le CAP a minima quand cela concerne 17% de la population française). Si ce travail de "rattrapage" va concerner une part de l'action de l'administration tout au long de la détention (formation professionnelle, école, actions socio-culturelles et culturelles, santé, etc...) il doit être spécifiquement pensé en maison d'arrêt où peu finalement ont accès aux services proposés par l'établissement, au regard de la durée de leur peine.*

*Il conviendra ainsi dans le même programme de repenser la place de la peine dans la vie de l'individu à travers des temps de réflexion sur le passage à l'acte et sur le "vivre ensemble", d'une part, et d'acquérir, d'autre part, un certain nombre de compétences socio-professionnelles afin d'engager les démarches nécessaires à un retour en société en limitant le risque de récidive.*

*Si ces deux axes me paraissent ne plus être discutés aujourd'hui, il n'en est pas de même quant à leurs contenus et aux méthodes utilisées.*

*Ainsi s'expérimentent un peu partout divers "programmes" et autres "dispositifs". Mais l'absence de modélisation à l'échelon national fait que, bien souvent, ces actions ne vivent et ne tiennent que grâce à la bonne volonté des animateurs/concepteurs et pour le temps de leur investissement.*

*Aussi faut-il saluer doublement aujourd'hui le travail très fourni du CIRAP et de la chercheuse, Lucie Hernandez, sur le programme de préparation à la sortie se déroulant à la maison d'arrêt de Lyon-Corbas.*

*Ce travail de recherche est d'abord à saluer pour son sérieux qui nous a permis, grâce à cette observatrice avertie du programme, de faire apparaître un certain nombre de défauts de conception. Nous avons ainsi modifié en profondeur le dispositif initial, en passant par exemple de l'idée initial de quartier à celle plus réaliste de programme. Par ailleurs les interrogations par la chercheuse de points qui nous semblaient des évidences, nous a obligés à expliciter nos fondamentaux sans pour autant les abandonner. On pensera par exemple ici aux critiques de l'approche cognitivo-comportementale.*

*L'autre intérêt essentiel de cette recherche est de montrer que des études approfondies de ce qui est mis en œuvre dans les services sont possibles et permettraient de s'appuyer sur elles pour modéliser des programmes d'intervention reconnus et validés comme ont pu le faire d'autres pays occidentaux. C'est une question de crédibilité et de soutien des interventions menées par les services. On le voit, dans ce travail d'évaluation scientifique des actions menées, l'Énap, et son département de la recherche, y a toute sa place.*





# Sommaire

Page

<i>Contexte de la recherche</i> .....	13
<i>Face à la sortie de délinquance : de nouvelles formes de prise en charge des personnes détenues</i> .....	21
S'interroger sur la sortie de délinquance .....	21
Sortie de délinquance : de quoi parle-t-on ? .....	21
Facteurs associés à la réinsertion et à la sortie de délinquance .....	24
Les programmes d'accompagnement à la sortie .....	31
Les programmes de préparation à la sortie : enjeux théoriques et pratiques ..	31
Les principes directeurs pour l'élaboration d'un programme de préparation à la sortie .....	33
Les programmes de prise en charge : quelle plus-value ? .....	43
<i>Objectifs et enjeux de la recherche</i> .....	45
<i>Protocole méthodologique de la recherche</i> .....	51
<i>Résultats : le programme, son fonctionnement et ses contradictions</i> .....	55
Cartographie des organismes partenaires .....	55
Premiers constats : forces, faiblesses et contradictions du dispositif .....	60
Un environnement mis à mal par les contraintes carcérales .....	60
Le travail partenarial : existant mais parcellisé .....	66
Le dispositif : un contenu et des objectifs complexes et ambitieux .....	68
Attentes vis-à-vis du programme et appropriation par les différents acteurs	79
En résumé .....	85

*Discussion : comprendre les paradoxes* ..... 87

Paradoxes entre contraintes carcérales et objectifs de réinsertion ..... 87

L'approche cognitivo-comportementale et ses limites ..... 92

Le travail pluridisciplinaire et la question des cultures professionnelles :  
de l'adhésion aux résistances ..... 100

*Conclusion* ..... 107

*Pistes de réflexion et recommandations* ..... 109

*Bibliographie* ..... 117

*Table des matières* ..... 127

*Annexe 1* : Présentation détaillée des partenaires impliqués dans le QPS.. 131

*Publications*..... 141





## Partie I : Contexte de la recherche

*« La prison est un monde sans cesse redécouvert et sans cesse oublié. Pour autant, cette attention intermittente est un luxe au regard du désintérêt pour l'après-prison. Car une fois la liberté retrouvée, après la rupture de la levée d'écrou, une autre existence débute. Une vie encore moins connue que celle de la prison. À croire que les murs sont encore plus hauts après que pendant ».*

(Portelli et Chanel, 2014, 8-9<sup>1</sup>)

### Constats

La population carcérale est composée pour une majorité, et dès leur entrée, de personnes précaires, marginalisées et souffrant souvent de diverses pathologies physiques, sociales et/ou psychiques. Le temps passé en prison, quelle que soit sa durée, alourdi ces vulnérabilités par la rupture aiguë qu'il provoque avec la vie en société ; rupture à laquelle il est complexe de se confronter à la sortie. La période de transition entre la détention et la vie en société est de fait particulièrement difficile, d'autant plus lorsque les personnes détenues font face à une « sortie sèche ». Une libération sans aménagement de peine, sans préparation ou sans accompagnement à la sortie, pose alors de façon cruciale la question de la réinsertion des personnes sortant de prison. 80% des personnes détenues sortent de prison sans aménagement de peine, et ce taux atteint 98% pour les personnes condamnées à une peine inférieure à 6 mois<sup>2</sup>. Par rapport aux bénéficiaires d'un aménagement de peine ou d'une libération conditionnelle, ces « sorties sèches » génèrent plus de récidive (63% vs 55% pour aménagement de peine et 39% pour libération conditionnelle)<sup>1</sup>. Il faut également noter qu'en France, plus de la moitié des anciennes personnes détenues sont recondamnées à de la prison ferme dans la première année qui suit leur sortie, et les trois-quarts le sont dans les deux ans<sup>3</sup>. Ces données problématiques sont par ailleurs

<sup>1</sup> Portelli S., Chanel M. (2014). *La vie après la peine*. Paris : Grasset & Fasquelle.

<sup>2</sup> Source : Chiffres-clés - Ministère de la Justice : prévention de la récidive et individualisation des peines. Juin 2014.

<sup>3</sup> Kensey, A. et Benaouda, A. (2011). « Les risques de récidive des sortants de prison. Une nouvelle évaluation », *Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques*, n° 36.

régulièrement mises sur le devant de la scène par les médias qui alimentent ainsi le débat sur l'échec de la prison au regard de sa mission de réinsertion sociale et de lutte contre la récidive<sup>4</sup>.

Les problèmes financiers, les obstacles liés au travail et au lieu de vie, les difficultés familiales ou amicales - ou l'absence de lien social -, les représentations ou préjugés de la société, les addictions et l'ensemble des difficultés psychologiques inhérentes à l'incarcération (perte d'estime de soi, d'initiative, de repères, de projets...) constituent autant d'éléments pouvant entraver la réinsertion de l'ancien détenu et ainsi, favoriser sa « récidive »<sup>5</sup>. Si certains d'entre eux arrivent à s'appuyer sur diverses ressources personnelles, sociales et/ou institutionnelles pour faire face à ces obstacles, d'autres, en grande difficulté sociale avant leur incarcération, et donc fragilisés pendant, ont des difficultés à les surmonter. Pour ces derniers, les chances de réinsertions sociale et professionnelle sont faibles.

Le besoin est donc urgent de faciliter la transition entre la prison et l'extérieur pour favoriser plus efficacement la réinsertion. Face à ces constats, des questions récurrentes se posent : Comment accompagner au mieux les sorties de détention ? Comment combattre efficacement la récidive ?

Ces questions sont devenues des préoccupations majeures de la politique pénale française depuis le début des années 2000. De nombreuses évolutions législatives ont alors participé à changer les modalités de prise en charge en milieu fermé. La loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 donne par exemple une nouvelle définition du sens de la peine en réaffirmant la nécessité de permettre à la personne détenue de mener une vie responsable exempte de crime. Cinq ans plus tard, la loi du 15 août 2014 précise les finalités de l'exécution de la peine de la façon suivante : « le régime d'exécution des peines privatives et restrictives de liberté vise à préparer l'insertion ou la réinsertion de la personne condamnée afin de lui permettre d'agir en personne responsable, respectueuse des règles et des intérêts de la société et d'éviter la commission

<sup>4</sup> Mbanzoulou, P., Herzog-Evans, M. ; Courtine, S. (Dir.). (2012). *Insertion et désistance des personnes placées sous main de justice. Savoirs et pratiques*. Champ pénitentiaire, l'Harmattan. Préface

<sup>5</sup> Bonta J. & Andrews Don A.. (2015). *Le comportement délinquant : analyse et modalités d'intervention*, 5<sup>ème</sup> édition, Agen : Les presses de l'Énap. (coll. Savoirs et pratiques criminologiques).

Kazemian L. & LeBelT. (2012). « Réinsertion et sorties de délinquance », in Mohammed M. (dir.), *Les sorties de la délinquance*, Ed. La Découverte, p. 229-254.

de nouvelles infractions ».

Si en amont, il est impératif et prioritaire de lutter contre les exclusions sociales, l'administration pénitentiaire tente de son côté, sur la base de ces nouvelles politiques, de renforcer, en aval, les dispositifs d'accompagnement. Ainsi, de plus en plus de programmes, de « réhabilitation », de « prévention de la récidive », d'« insertion » ou de « réinsertion », importés pour la plupart de pays anglo-saxons, sont alors expérimentés dans les prisons françaises. Ces programmes développés en France depuis 2007 s'appuient pour la plupart sur les principes du modèle RBR (Risque Besoin Réceptivité), qui fait office de référence dans le monde anglo-saxon. Dans ces dispositifs, les objectifs de responsabilisation et d'autonomie dans l'expérience carcérale sont prioritaires.

## ➤ La préparation à la sortie : présentation du projet

Depuis janvier 2016, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) de Lyon a développé et expérimenté un programme, appelé Quartier de Préparation à la Sortie (QPS)<sup>6</sup>, au sein de la Maison d'Arrêt de Lyon Corbas.

Ce dispositif cherche à créer des conditions plus favorables de retour dans la société, pour la personne sortant de prison (Projet du SPIP). Plus spécifiquement, l'objectif du dispositif consiste à « cibler les besoins de chaque détenu pour préparer la sortie et favoriser un retour encadré à la vie libre. Le QPS est conçu comme le déclencheur, pour des personnes détenues ne s'étant pas ou peu mobilisées sur la sortie, d'une dynamique positive en terme de réinsertion sociale et professionnelle » (cadre SPIP, MA de Lyon Corbas). Pour atteindre cet objectif, le SPIP de Lyon a choisi de cibler son intervention sur des facteurs appropriés aux personnes et au contexte, et intervenant dans le processus de « désistance », c'est-à-dire le processus de sortie de la délinquance<sup>7</sup>. Chacun de ces facteurs est travaillé, individuellement ou collectivement, durant 4 mois, à partir de plusieurs modules animés par le SPIP ou

---

<sup>6</sup> Le dispositif avait été nommé « Quartier Sortant » à sa mise en place puis a pris le nom de « Quartier de Préparation à la Sortie » quelques mois après. Pour faciliter la lecture du document, nous utiliserons l'acronyme QPS pour le reste du rapport.

<sup>7</sup> McNeill, F. (2006). A desistance paradigm for offender management, *Criminology and Criminal Justice*, 6(1), 39-62.

des partenaires extérieurs spécialisés dans un domaine, que nous présenterons plus en détail dans les parties suivantes (GREP, pôle emploi, Mission Locale, Unité locale d'enseignement, ANPAA et CSAPA, MAS, CLIP et ECTI, GEPSA et 13<sup>ème</sup> cri).

Le programme a été pensé pour s'adresser à des groupes de 10 personnes détenues par mois, condamnées à de courtes peines et à 3 mois d'une possible libération sous contrainte ou avec aménagement de peine. Concernant la sélection des participants, le SPIP a fait le choix de repérer des condamnés dès le quartier arrivant et de les présélectionner selon plusieurs critères<sup>8</sup> :

- *Absence de projet de sortie finalisé*
- *Âge : plutôt les jeunes mais nécessité de constitution d'un groupe qui ne soit pas trop consensuel dans ses valeurs et qui soit "gérable"*
- *Éloignement de l'insertion marquée par de multiples récidives, une difficulté d'insertion, une absence de projet professionnel,*
- *Capacités de travail, de sport, d'élaboration*
- *Nationalité française ou situation régulière en France*
- *Possibilité d'une libération anticipée en LSC ou aménagement de peine pendant le 3<sup>ème</sup> mois du programme »* (Projet du SPIP, présentation).

Le programme est composé de quatre phases : une phase préparatoire (évaluation, constitution des groupes), une phase d'interventions (mise en place des activités), une phase de finalisation des démarches et de sortie de détention (transition avec l'extérieur) et une dernière phase en milieu ouvert, avec un suivi jusqu'à la fin de la contrainte. « La sortie anticipée de détention serait l'aboutissement logique du passage au QPS, principalement sous forme d'une liberté sous contrainte. Elle représente une motivation pour les condamnés et surtout un bon outil, pour le SPIP, dans la transition vers une sortie définitive sans suivi. Il importe donc que le QPS soit le déclencheur d'une dynamique propre à favoriser l'appropriation par le condamné des interventions qui lui seront dispensées, en matérialisant la notion de parcours de peine et de progressivité dans le déroulement de la sanction » (Projet du SPIP).

<sup>8</sup> Ces critères apparaissent dans le projet du Quartier de Préparation à la Sortie rédigé du SPIP.

## ➤ La philosophie du projet

Comment le projet a été pensé à l'origine ? L'intérêt ici est de comprendre les principes que suit le dispositif, et les fondements théoriques sur lesquels il repose. L'intérêt sera de se baser sur ces principes de départ et de les comparer à ce qui est mis en place actuellement afin de souligner les écarts qui se sont creusés et les analyser.

Trois grands principes ont guidé la mise en place du programme. Le premier vise à **se référer au modèle RBR** (Risque, Besoins, Réceptivité) pour construire et développer le programme et son contenu, et notamment aux travaux d'Andrews et Bonta<sup>9</sup>. Il s'agit d'un modèle de type cognitivo-comportemental qui vise à faire prendre conscience au sujet des conséquences de ses actes et lui permettre de ne pas répéter des comportements délictueux, par l'apprentissage de nouvelles stratégies d'évitement des situations à risque<sup>10</sup>. En d'autres termes, les interventions visent principalement à favoriser un travail sur les représentations du sujet, sur la prise de conscience de ses actes, sur ses façons de penser ou de raisonner, ses croyances ou convictions. Ces interventions visent également à faire acquérir à la personne de nouveaux réflexes ou de nouvelles compétences par différentes stratégies d'apprentissage.

Ce principe nécessite un profil particulier : des personnes détenues ayant les niveaux de risque (de récidive) et de besoins les plus élevés.

Un deuxième principe consiste à **développer le programme selon une approche multifactorielle**. Dans ce cadre, le SPIP a fait le choix de mener de front différents facteurs relatifs à l'emploi, aux compétences personnelles et sociales, au passage à l'acte et à l'accès aux droits communs : *« l'accès à la formation et à l'emploi, vecteur toujours fort d'insertion sociale ; la possibilité donnée aux condamnés de s'interroger sur les faits qui les ont amenés en prison ; l'ouverture d'esprit leur permettant d'envisager que leur*

---

<sup>9</sup> Andrews, D.A., & Bonta, J. (2010). *The psychology of criminal conduct (5th ed.)*. New Providence, NJ: LexisNexis Matthew Bender.

<sup>10</sup> Brillat E., « Une nouvelle méthode d'intervention auprès des personnes placées sous main de justice : les programmes de prévention de la récidive (PPR) », *Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques*, 31, août 2009 ; *Référentiel Programme de prévention de la récidive*, Paris, Direction de l'administration pénitentiaire, mai 2010.

*groupe d'appartenance ne soit pas seule source de références personnelles ; le développement des capacités nécessaires au vivre ensemble »* (Projet du SPIP). Un réseau important est nécessaire puisque chaque facteur travaillé fait intervenir un ou plusieurs organismes différents. Au total 10 partenaires extérieurs et le SPIP de la Maison d'Arrêt interviennent dans le programme.

Enfin, un troisième principe concerne l'**accompagnement continu du détenu à sa sortie**. Il s'agit ainsi de favoriser la transition entre le « dedans » et le « dehors », par un suivi un mois après la sortie. Le GREP (Groupe pour l'Emploi des Probationnaires) accompagne en ce sens l'ancien détenu dans sa recherche d'emploi le quatrième mois du programme. Plusieurs autres partenaires (notamment la Mission Locale et le CSAPA) proposent également un suivi à la sortie pour les personnes volontaires.

## ➤ Origine de la demande et objectif de la recherche

Un des éléments essentiels de l'efficacité d'un programme concerne la qualité de sa mise en œuvre<sup>11</sup>. Dans ce cadre, il était important pour le SPIP du Rhône d'avoir une « évaluation » de l'implantation de ce projet pour accompagner leur démarche, leur pratique et leurs questionnements. Le CIRAP a donc été sollicité sur ce point. Ce type d'analyse permet en effet d'introduire, à partir d'un regard décalé et d'une distance par rapport à ce qui est proposé, un travail de réflexion visant à souligner puis analyser les points forts, mais également les effets pervers ou manquants qui pourraient compromettre le fonctionnement, l'utilité et/ou l'efficacité du programme.

Nous nous intéressons de fait à la fois aux effets intrinsèques de ce dispositif et de sa mise en place, mais aussi aux réactions qu'il suscite chez l'ensemble des acteurs impliqués. L'intérêt est de cibler principalement les obstacles à la mise en place de ce projet novateur et de trouver des pistes de réflexion visant à favoriser des conditions favorables à son implantation et à l'adhésion des acteurs-clés. Dit autrement, en questionnant le point de vue et les représentations des différents acteurs impliqués dans le dispositif,

<sup>11</sup> Lipsey, M. W., Howell, J. C., Kelly, M. R., Chapman, G., & Carver, D. (2010). Improving the effectiveness of juvenile justice programs: A new perspective on evidence-based practice. Washington, D.C., Georgetown University: Center for Juvenile Justice Reform.

**l'objectif de ce travail est d'identifier et de comprendre les mécanismes (freins et leviers) pouvant avoir un impact sur la mise en place et le déroulement de ce projet.**

Au-delà de cet objectif spécifique, l'exemple de cette Maison d'Arrêt est le moyen d'avoir une réflexion plus générale sur ce type de dispositifs, nombreux à être expérimentés en France, et d'analyser de manière globale les contraintes et paradoxes pouvant faire obstacle à leur implantation et leur fonctionnement. Il s'agira ainsi, outre l'accompagnement du QPS dans son amélioration et sa pérennisation, d'offrir plus largement des pistes de réflexion sur des éléments structurels, sociaux et culturels susceptibles d'accompagner la mise en place de dispositifs similaires.

## Plan du rapport

Afin de situer cette recherche et son objet, nous présenterons dans un premier temps le contexte dans lequel a été pensé et conçu le programme, ainsi que ses grands principes et objectifs (*Partie 1*). Il sera par la suite important de s'attarder, d'un point de vue théorique, sur le processus de « sortie de délinquance », sujet largement préoccupant pour l'opinion publique, et objet de nombreuses recherches ces dernières années dans des domaines variés (psychologie, sociologie, criminologie, droit, philosophie...). Comment cette notion est-elle définie ? Quels facteurs lui sont associés ? Comment accompagner cette sortie de délinquance en prison ? (*Partie 2*).

Après avoir présenté les objectifs et enjeux de cette recherche puis le cadre théorique dans lequel elle s'inscrit (*Partie 3*), nous décrirons la démarche de recherche utilisée (*Partie 4*).

Les dernières parties (*Parties 5 et 6*) sont consacrées à la présentation, l'analyse et la discussion des résultats. Nous montrerons d'abord comment s'organise ce dispositif : les activités proposées, les objectifs de chacun, les outils et les moyens mis en place. Cette partie permettra de comprendre comment chaque acteur de ce programme s'est approprié le projet, sa philosophie et ses particularités conceptuelles. Ce travail fera ainsi émerger des ambivalences et des tensions que nous décrirons puis analyserons afin de mieux comprendre les mécanismes qui viennent freiner la mise en œuvre et le fonctionnement de ce programme en particulier.



## Partie 2 : Face à la sortie de délinquance : de nouvelles formes de prise en charge des personnes détenues

### 🕒 S'interroger sur la sortie de délinquance

Cette partie sera l'occasion de revenir dans un premier temps sur les notions complexes et problématiques de « (ré)insertion » et de « désistance ». Chacune de ces notions se pose comme des objectifs à atteindre et de fait, comme des enjeux majeurs, à la fois conceptuels, méthodologiques et pratiques. Elles obéissent à des champs théoriques variés et impliquent des conceptions et approches différentes sur lesquelles il est nécessaire de s'attarder pour mieux les situer, et ainsi mieux les appréhender.

#### ➤ *Sortie de délinquance : de quoi parle-t-on ?*

Lorsque l'on fait référence à ce « processus au terme duquel un individu qui a commis des délits dans le passé cesse d'en commettre et mène une vie à peu près normale »<sup>12</sup>, deux notions sont principalement évoquées : celle de (ré)insertion et celle de désistance<sup>13</sup>. Ces concepts, établis comme des objectifs à atteindre dans le programme que nous étudions, font référence à des phénomènes difficiles à définir et à mesurer, car multifactoriels, pluriels et dynamiques. Il est ainsi nécessaire de revenir sur les définitions de ces concepts en adoptant un regard pluridisciplinaire, indispensable pour appréhender leur complexité.

La réinsertion sociale se définit classiquement comme le processus de retour à la vie en société ; se réinsérer dans le groupe social dont on a violé la norme<sup>14</sup>. Selon Mbanzoulou (2000), au-delà de sa seule valeur affective et sociale, la réinsertion sociale fait surtout référence, en milieu carcéral, à l'accueil et à la prise en charge individuelle des personnes détenues. La réinsertion commence

---

<sup>12</sup> M. Cusson cité in Mbanzoulou P., *La réinsertion sociale des détenus*. L'Harmattan, juin 2000.p.15

<sup>13</sup> Mbanzoulou, P., Herzog-Evans, M. ; Courtine, S. (Dir.). (2012). *Insertion et désistance des personnes placées sous main de justice. Savoirs et pratiques*. Champ pénitentiaire, L'Harmattan.

<sup>14</sup> Mbanzoulou, P. (2000). *La réinsertion sociale des détenus : de l'apport des surveillants de prison et des autres professionnels pénitentiaires*. Paris : L'Harmattan

alors dès l’incarcération et se poursuit jusqu’à la libération<sup>15</sup>. Pour Quirion, elle ne doit donc pas être considérée seulement comme une finalité mais davantage comme un moyen de réduction de la délinquance, voire de la récidive<sup>16</sup>. Dans ce sens, la réinsertion est porteuse de risques, son échec pouvant amener à la récidive. Elle n’est, de fait, pas nécessairement associée à une sortie de la délinquance ; elle ne suppose d’ailleurs ni l’idée de processus, ni celle de durée<sup>17</sup>.

Cette distinction est soulignée, de manière similaire, par Herzog-Evans (2012), pour la notion de « resocialisation ». La désistance « c’est un peu de la resocialisation, mais c’est aussi beaucoup plus »<sup>18</sup>. Pour l’auteure, la désistance pourrait dans ce cadre être considérée comme « la preuve » que les pratiques et méthodes des professionnels en relation avec les détenus sont de « bonnes » pratiques, c’est-à-dire des pratiques qui « fonctionnent ». En somme, la réinsertion ou la resocialisation ne sont que des éléments, des « petits bouts » de la désistance.

Il importe donc de distinguer la réinsertion de la désistance.

Le terme de « désistance » devient connu (et reconnu), dans les pays anglo-saxons principalement, dans les années 90 avec les travaux de Sampson et Laub (1993, 2001<sup>19</sup>). Il apparaît plus récemment et plus « difficilement » (en termes de résistance) en France, vers 2010<sup>20</sup>. La désistance fait référence à l’absence et l’arrêt de comportements délictueux dans un laps de temps prolongé<sup>21</sup>. Elle n’est pas synonyme d’absence de récidive mais concerne bien la

<sup>15</sup> *Ibid.*

<sup>16</sup> Quirion, B. (2012). Réformer, réadapter ou responsabiliser le détenu: Analyse des enjeux normatifs rattachés à l’intervention correctionnelle au Canada. *Déviance et Société*, vol. 36,(3), 339-355.

<sup>17</sup> Kazemian L. & LeBel T. (2012). « Réinsertion et sorties de délinquance », in Mohammed M. (dir.), *Les sorties de la délinquance*, Ed. La Découverte, p. 229-254.

<sup>18</sup> Herzog-Evans, M., (2012). Intérêt et difficultés d'une approche "désistante" en France. In Mbanzoulou P, Herzog-Evans M., Courtine S. (dir.), *Insertion et désistance des PPSMJ, Savoirs et pratiques*, L'Harmattan, champ pénitentiaire, 2012, pp. 87-109.

<sup>19</sup> Sampson, R, J. & Laub, J, H. (2001). « Théorie du parcours de vie et étude à long terme des parcours délinquants ». In Mohammed M. (dir.), *Les sorties de la délinquance*, Ed. La Découverte.

<sup>20</sup> *Ibid.*

<sup>21</sup> Farrall, S. (2002). *Rethinking What Works With Offenders*. Willan Publishing, Cullompton, Devon.

Maruna, S. (2001). *Making good: How ex-convicts reform and rebuild their lives*, Washington DC: American Psychological Association Books.

Kazemian L. & LeBel T. (2012). « Réinsertion et sorties de délinquance », *Op. Cit*

cessation définitive de tout comportement criminel<sup>22</sup>.

Mc Neill & Weaver<sup>23</sup> ont mis en évidence deux phases dans l'abandon de la délinquance. 1) La désistance primaire, qui désigne une interruption (une pause) plus ou moins longue des agissements délinquants, pouvant être marquée par des épisodes de réitération ou de récidive. Ces « pauses » peuvent être nombreuses et ne sont pas significatives d'un arrêt authentique. 2) La désistance secondaire, qui concerne un changement plus profond et pérenne du comportement du délinquant (une interruption définitive), que certains auteurs assimilent à un changement identitaire.

Les auteurs ayant travaillé sur cette notion sont donc unanimes pour la définir comme un processus, c'est-à-dire un parcours progressif. Il ne s'agit pas d'une rupture subite d'avec le style de vie délinquant mais bien d'une « distanciation progressive, par tâtonnements »<sup>24</sup>, du résultat d'un développement continu et dynamique<sup>25</sup>.

Pour Mohammed<sup>26</sup> ce processus se réalise en trois étapes successives et discontinues (i.e. marquées souvent par des pauses, des remises en questions, des retours en arrière voire des abandons) :

- 1) la conscientisation : « étape initiale d'incorporation, d'acceptation et d'expression de projection d'un soi hors bande, plus conforme aux attentes sociales ».
- 2) la mobilisation : « mise en acte des nouvelles résolutions personnelles », qui consiste à passer d'un espace social connu et rassurant à un nouvel espace impliquant de s'adapter.
- 3) la pérennisation : adoption d'un nouveau style de vie, comprenant de nouvelles relations sociales, un nouveau socle de normes et de valeurs.

On entre dans la délinquance par un long processus, « complexe, lent et progressif »<sup>27</sup>. On y sort, de la même façon, selon un

<sup>22</sup> Bensimon, P. (2016). Et si tous ces programmes entourant la réinsertion des détenus ne servaient à rien ? *Délinquance, justice et autres questions de société*. (en ligne).

<sup>23</sup> McNeill, F. & Weaver, B. (2010). *Changing Lives? Desistance Research and Offender Management*. SCCJR Project Report; No.03/2010.

<sup>24</sup> Mohammed, M. (dir.), (2012). *Les sorties de délinquance. Théories, méthodes, enquêtes*, Paris : La Découverte.

<sup>25</sup> Kazemian L. & LeBel T. (2012). *Op. Cit.*

<sup>26</sup> Mohammed, M. (dir.), (2012). *Op. Cit.*

<sup>27</sup> *Ibid.*.

processus tout aussi long et complexe. La désistance implique des changements, à la fois individuels et sociaux, qui s'inscrivent dans le temps, et se maintiennent<sup>28</sup>. Dès lors, quels sont les facteurs dynamiques favorisant ou, au contraire, freinant cette sortie de délinquance ?

### ► *Facteurs associés à la réinsertion et à la sortie de délinquance*

Depuis quelques années, les écrits sur les sorties de délinquance fournissent un large corpus de connaissances sur les facteurs favorisant ou freinant ces sorties. Certains de ces facteurs font consensus pour bon nombre de chercheurs. Cependant, en fonction des positionnements théoriques de chacun, les accents vont être mis davantage sur des facteurs externes (par exemple, la sociologie de la détermination sociale) ou des facteurs internes (par exemple, la théorie de la désistance : théorie cognitivo-comportementale). King<sup>29</sup> résume ces courants en trois catégories : structurelle (« structural ») qui renvoie au contexte social au sein duquel prend place la désistance ; interne / individuel (« agency ») qui fait référence aux attitudes, valeurs et personnalités de l'individu ; et intégrée ou globale (« integrated ») qui combine les deux éléments précédents : sociaux et individuels.

Démêler les impacts différentiels de ces facteurs constitue un « point de méthodologie épineux » de l'étude empirique de l'arrêt de délinquance. Nous pensons que ces facteurs sont interdépendants : la délinquance est un processus indépendant qui n'est ni réductible à l'individu ni à l'environnement. Nous souhaitons en effet dépasser la scission importante et toujours d'actualité entre les études insistant sur les facteurs sociaux et structurels pour expliquer le processus de sortie de délinquance et celles qui mettent en avant les effets des changements psychologiques, internes ou subjectifs. En référence à l'approche sociopsychologique des sorties de délinquance de Maruna et LeBel<sup>30</sup>, nous postulons que l'abandon de la délinquance implique non seulement des changements de situation sociale, mais aussi des changements plus personnels, propres au sujet, et d'identité personnelle.

<sup>28</sup> *Ibid.*

<sup>29</sup> King, S. (2014). *Desistance Transitions and the Impact of Probation*. London: Routledge.

<sup>30</sup> Maruna S. & LeBel T.P. (2010). Les apports de l'étude de la désistance à la réinsertion, *AJ Pénal, Désistement, la face criminologique de la réinsertion*, n°9, 367.

Nous faisons état dans cette partie de certains de ces facteurs qui, dans le cadre de cette approche, nous paraissent nécessaires à prendre en considération pour adapter les prises en charge et les accompagnements, c'est-à-dire pour cibler au mieux les aspects les plus saillants sur lesquels la prise en charge pourrait porter. Cette partie offre donc un aperçu des différents facteurs, qui selon leurs caractéristiques et les processus et mécanismes en jeu, pourront soit favoriser la sortie de délinquance soit, au contraire, la freiner. De façon générale, les dispositifs de préparation à la sortie ciblent principalement les facteurs qui sont susceptibles d'évoluer, c'est-à-dire les facteurs dynamiques de désistance (vs facteurs statiques)<sup>31</sup> ; nous nous centrerons donc sur ces derniers.

### *a - L'influence de l'environnement social*

L'enfermement carcéral laisse son empreinte sur le corps, sur l'image de soi mais aussi sur le rapport aux autres et au monde<sup>32</sup>. Les changements du mode de relation avec la famille et leurs effets ont été particulièrement étudiés. Les personnes détenues sont davantage « désaffiliées » (réseau plus fragile et liens plus distendus) que le reste de la population<sup>33</sup>, et cette désaffiliation doit être saisie dans son double aspect, économique et relationnel<sup>34</sup>. Plusieurs auteurs insistent sur le rôle central des liens sociaux, et particulièrement des liens familiaux, comme une source potentielle de soutien et d'assistance au retour dans la société<sup>35</sup>. Il a ainsi été avancé que le maintien des liens durant le temps de détention est important pour la réinsertion des personnes détenues et pour réduire la récidive<sup>36</sup>. Le soutien des proches prend plusieurs formes : pratique, moral, identitaire et substitutif. Ce soutien est « un rempart » contre les processus de dépersonnalisation, d'angoisse, et permet de contrecarrer l'immobilisation, la

<sup>31</sup> Andrews, D.A., & Bonta, J. (2010). *The psychology of criminal conduct (5<sup>th</sup> ed.)*. New Providence, NJ: LexisNexis Matthew Bender.

<sup>32</sup> Lhuillier D., 2001, *Le Choc carcéral*, Paris : Bayard.

<sup>33</sup> Combessie, Ph. (2001). *Sociologie de la prison*, Paris : La Découverte.

<sup>34</sup> Castel, R. (1995). *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris : Fayard.

<sup>35</sup> Sampson et Laub, 1993, 2012 ; Harper et Chitty, 2005 ; Touraut, 2012 ; Maruna 2001

<sup>36</sup> Harper, G. & Chitty, C. (2004). *The Impact of Corrections on Re-offending: A Review of 'What Works'*. 3e édition. London, R.-U.: Research, Development, and Statistics Directorate, Home Office.

désaffiliation, l'éloignement du quotidien et de la société 'libre'<sup>37</sup>. Ces liens familiaux sont également à favoriser à la sortie, car en plus d'apporter un soutien psychologique (moral, social et affectif) important lors de cette transition entre la prison et la société, la famille peut aussi apporter un soutien matériel (notamment pour le logement ou l'aide financière). Il est toutefois nécessaire de prendre en considération la complexité de ces processus sociaux.

Le rôle de la famille dépend en effet de la nature et de la qualité de la relation familiale (relations antisociales vs prosociales ; supervision ; encouragements...) et du type de soutien offert<sup>38</sup>.

De ce point de vue, les actions visant à renforcer les liens familiaux sont nécessaires et donc, à développer. Pour Herzog-Evans, en France, elles sont pourtant rares, voire inexistantes, notamment pour les publics majeurs et en milieu ouvert. Herzog-Evans explique dans son étude que pour certains CPIP ces démarches ne font pas partie de leurs missions ; et / ou que la surcharge de travail de ces professionnels ne favorise pas non plus ces formes d'interventions<sup>39</sup>. En milieu fermé, ce travail sur les liens familiaux existe davantage « toutefois il s'agit là plus de lutter contre l'impact de l'enfermement et de faire parfois le lien avec les proches, que de réaliser un travail qualitatif avec et pour l'amélioration du lien familial, en vue d'une meilleure désistance »<sup>40</sup>.

Parmi l'environnement social proche, d'autres personnes significatives à prendre en considération dans la prise en charge sont les pairs. Le fait de s'entourer de pairs prosociaux (ou non délinquants) apparaît également comme un facteur soutenant la désistance. Des relations positives aux pairs ou de nouvelles relations sont en effet une composante essentielle de l'« évolution » ou de la « transformation » de l'identité sociale<sup>41</sup>. Cela suppose que le délinquant trouve des opportunités lui permettant de rencontrer des personnes « prosociales » (changement de cadre de vie, emploi...).

<sup>37</sup> Notes de F. Salane (2013) sur : Touraut, C. (2012). La famille à l'épreuve de la prison. Paris : PUF.

<sup>38</sup> Mucchielli, L. (2000). Familles et Délinquances : Un bilan pluridisciplinaire des recherches francophones et anglophones. Dossier d'étude n°9. Paris : CESDIP.

<sup>39</sup> Herzog-Evans, M., (2012). Intérêt et difficultés d'une approche « désistante » en France. In Mbanzoulou P., Herzog-Evans M., Courtine S. (dir.), Insertion et désistance des PPSMJ, Savoirs et pratiques, L'Harmattan, champ pénitentiaire, 2012, pp. 87-109.

<sup>40</sup> *Ibid.*, p.103.

<sup>41</sup> Sampson, R. J. & Laub, J. H. (2001). « Théorie du parcours de vie et étude à long terme des parcours délinquants ». In Mohammed M. (dir.), Les sorties de la délinquance, Ed. La Découverte.

Plus largement, le regard de la société peut aussi influencer cet abandon de la délinquance ou bien la récidive. Chiricos et *al.*<sup>42</sup> ont montré que les détenus « officiellement étiquetés couraient significativement plus de risques de récidiver dans les deux ans que ceux qui ne l'avaient pas été ». Ce résultat vient appuyer les théories de l'étiquetage ou celles du miroir selon lesquelles un individu stigmatisé en vient à intérioriser l'image que l'environnement lui envoie et à se considérer et se comporter en accord avec cette identité. Un processus de « désétiquetage » est donc nécessaire, par l'environnement proche mais également par des instances plus officielles. Ainsi, « non seulement l'individu doit accepter la société conventionnelle afin de revenir sur le droit chemin, mais la société conventionnelle, symétriquement, doit accepter que l'individu ait changé »<sup>43</sup>. En d'autres termes, un individu stigmatisé ne change d'identité et de comportement que si l'entourage change également de regard sur lui.

### *b - Le rôle de l'emploi*

L'emploi est un élément déterminant de la réussite de la réinsertion de l'ancien détenu. En plus d'offrir une source de revenu, l'emploi offre un rythme de vie, un cadre, un réseau social et facilite la gestion des désordres affectifs et comportementaux. On peut attribuer au travail une fonction plus large encore : l'insertion par le travail facilite l'apprentissage de la vie sociale et la constitution des identités<sup>44</sup>. A l'inverse, l'échec professionnel, les difficultés financières, la dépendance aux services sociaux... engendrent la dévalorisation de soi, la honte, le sentiment d'impuissance et d'injustice<sup>45</sup>.

Pourtant, au regard du contexte actuel, marqué par un marché de l'emploi rigide et concurrentiel et par un taux de chômage massif, cet impératif est difficile à satisfaire. Les opportunités d'emploi pour des sortants de prison, généralement peu qualifiés et stigmatisés, sont rares. Lorsque l'occasion se présente, le travail

---

<sup>42</sup> Cités par Maruna S. et LeBel T.P., (2012). How former prisoners desist from crime and why it matters for reintegration practice. In Mbanzoulou P., Herzog-Evans M., Courtine S. (dir.), Insertion et désistance des PPSMJ, Savoirs et pratiques, L Harmattan, champ pénitentiaire.

<sup>43</sup> Maruna S., LeBel T.P., (2012). *Op. Cit.*, p. 51.

<sup>44</sup> Méda, 1995 cité par Baader, M. et Shea, E. (2007). Le travail pénitentiaire, un outil efficace de lutte contre la récidive ? , Champ pénal [En ligne], Vol. IV.

<sup>45</sup> Mucchielli, L. (2000). *Op. Cit.*

est souvent précaire, pénible et peu rémunéré<sup>46</sup>. Uggen souligne à ce propos que n'importe quel travail ne suffit pas, mais que la qualité et la nature de l'emploi jouent un rôle prépondérant dans l'abandon de la délinquance<sup>47</sup>. L'ancien détenu doit pouvoir juger cet emploi convenable, tant par les missions qui lui sont dévolues que par les compétences développées et le salaire perçu. Ce constat explique pourquoi il est rare de trouver des études montrant statistiquement le lien entre l'emploi et la récidive : le seul fait d'avoir un emploi à la sortie de prison ne suffit pas. Par ailleurs, selon Niven et Olagundoye<sup>48</sup>, pour que ce lien soit établi, d'autres facteurs doivent être réunis au préalable : « disposer d'un logement stable, avoir des compétences facilitant une embauche, absence de problèmes reliés à l'abus de substances, adopter une stratégie de recherche d'emploi proactive et savoir obtenir de l'aide ». De la même façon, la résorption massive du chômage n'abolirait pas instantanément les pratiques délinquantes et ne favoriserait pas assurément la réinsertion de ces derniers. Pour Mauger (2010), le « retour au salariat et à « la vie normale » suppose une conversion des dispositions (des habitudes qui font les habitus) qui s'opère d'autant plus facilement qu'elle est « assistée, aidée, soutenue »<sup>49</sup>. Dans ce cadre, il est essentiel que les interventions ciblant « l'emploi » soient fondées sur l'identification des besoins spécifiques des personnes détenues (ou anciennes personnes détenues) et des services pertinents<sup>50</sup>. Pour ces auteurs, les interventions, au niveau de l'emploi, doivent idéalement comprendre des cours de préparation à l'emploi, des cours de formation professionnelle et d'initiation au travail, ainsi que le contrôle de la présence au travail par un agent de gestion de cas<sup>51</sup>

<sup>46</sup> Mohammed, M. (dir.), (2012). *Op. Cit.*

<sup>47</sup> Uggen, C. (1999). Ex-offenders and the conformist alternative: a job quality model of work and crime, *Social Problems*, 46 (1), 127-151.

<sup>48</sup> Cités par Griffiths, C., Dandurand, Y. & Murdoch, D. (2007). La réintégration sociale des délinquants et la prévention du crime. Sécurité publique Canada, rapport de recherche / Centre national de la prévention du crime.

<sup>49</sup> Mauger, G. (2010). Insécurité : le retour de Lombroso ?. *Savoir/Agir*, 14,(4), 65-68. p. 66.

<sup>50</sup> Griffiths, C., Dandurand, Y. & Murdoch, D. (2007). La réintégration sociale des délinquants et la prévention du crime. Sécurité publique Canada, rapport de recherche / Centre national de la prévention du crime.

<sup>51</sup> Visher, C. A., Winterfield, L. et Coggeshall, M.B., (2005). Ex-offender Employment Programs and Recidivism: A Meta-analysis. *Journal of Experimental Criminology*, 1(3), 295-315.

### *c - Les changements « internes », plus personnels et subjectifs*

Pour Vaughan (2012), « une théorie qui minimise le rôle de la vie intérieure du sortant éventuel ne peut pas analyser la persistance nécessaire à la pérennisation de la sortie de délinquance »<sup>52</sup>. Selon cet auteur, prendre en compte uniquement la dimension sociale ou sociétale dans l'étude des sorties de délinquance reviendrait à dire que seules les explications structurelles gouvernent la vie des individus. On laisse de côté la perception, la réception et donc l'intériorisation et l'appropriation par l'individu lui-même de l'influence de ces forces institutionnelles. On mettrait également trop l'accent sur « le modelage de notre situation par la société au mépris de la façon dont les acteurs reçoivent cette situation »<sup>53</sup>. Ainsi, plusieurs auteurs avancent l'idée que l'abandon de la délinquance suppose également que l'individu soit réceptif et engagé dans un processus décisionnel et / ou motivationnel<sup>54</sup>. Sortir du statut ou de l'identité « délinquante » suppose des changements personnels et subjectifs : l'individu doit s'engager dans des changements radicaux de pensée, de croyance et de conscience de soi qui prend des formes diverses selon son niveau d'engagement, de motivation et de capacités<sup>55</sup>. Ces différents changements internes, personnels conduisent alors à un renoncement de l'« identité délinquante » et à la construction d'une personnalité et d'une identité nouvelles<sup>56</sup>. Vaughan<sup>57</sup>, s'appuyant notamment sur les travaux de Paul Ricoeur et sur des études empiriques, a établi un modèle mettant en évidence le lien entre subjectivité du sujet et sortie de délinquance. Ce modèle est composé en trois étapes : 1) le discernement (le délinquant examine les choix de vie possible), 2) la délibération (il examine le pour et le contre de ses choix de vie possibles) et 3) le dévouement (le délinquant s'engage dans une nouvelle identité qui sera « non-

<sup>52</sup> Vaughan, B. (2012). Subjectivité, récit et abandon de la délinquance. In Mohammed M. (dir.), *Les sorties de la délinquance*. Paris : La Découverte. p. 90.

<sup>53</sup> Archer, 2003, p342, cité par Vaughan, B. (2012). *Op. Cit.*

<sup>54</sup> Farrall, S. (2002). *Rethinking What Works With Offenders*, Willan Publishing, Cullompton, Devon.

Maruna, S. (2001). *Op. Cit.*

Vaughan, N., (2007). Perspectives on Blended Learning in Higher Education. *International Journal on E-Learning*, 6(1), pp. 81-94. Chesapeake, VA: AACE.

<sup>55</sup> Maruna, S. (2001). *Op. Cit.*

Vaughan, N., (2007). *Op. Cit.*

<sup>56</sup> Maruna, S. (2001). *Op. Cit.*

<sup>57</sup> Vaughan, N., (2007). *Op. Cit.*

criminelle). La théorie de la transformation cognitive de Giordano, Cernkovich et Rudolph<sup>58</sup> s'inscrit dans ce même courant. Cette théorie soutient que le processus de désistance suppose quatre conditions : 1) une ouverture cognitive générale au changement ; 2) une exposition et une réaction à des amorces de changements ou à des tournants (ex : accès à l'emploi, mariage...) ; 3) une visualisation d'un « soi de rechange » conventionnel et attractif pour l'individu ; 4) un changement dans la perception du comportement déviant. Les interventions fondées sur ces théories, de type cognitif et comportemental, mettent particulièrement l'accent sur ces changements internes. Il sera alors question de travailler notamment sur les représentations de la personne (ouverture au changement, niveau de motivation), sur la vision de soi (intégrer de nouveaux rôles sociaux, une nouvelle image de soi, projection de soi...) et sur les compétences, qu'elles soient personnelles et/ou sociales (empathie, respect, altérité...). Selon nous, il importe cependant de toujours prendre en considération le contexte et les contraintes structurelles qui se cachent derrière les attitudes et les représentations des individus. Certains facteurs contextuels peuvent en effet contribuer à « ruiner » la capacité d'autres facteurs à jouer un rôle de protection<sup>59</sup>.

### *d - Pour résumer...*

Les conditions communes de la réinsertion sont les suivantes : reprise et/ou renforcement des liens familiaux, rencontres de nouvelles personnes / de nouveaux pairs « prosociaux », obtention d'un emploi et/ou d'une formation, d'un logement, construction d'un nouveau rapport à soi et à l'autre, et d'une nouvelle identité... Nous pensons que la clé d'une meilleure compréhension des processus liés à l'arrêt de la délinquance est l'interrelation complexe de ces changements sociaux et changements psychologiques<sup>60</sup>.

<sup>58</sup> Giordano, P, Cernovich, S. and Rudolph, J., (2002). Gender, crime and desistance: Toward a theory of cognitive transformation, *American Journal of Sociology* , 107, 990-1064.

<sup>59</sup> Mucchielli, L. (2000). *Op. Cit.*

<sup>60</sup> Kazemian L. & LeBel T. (2012). *Op. Cit.*

Glowacz, F, & Born, M. (2013), Do Adolescent Child Abusers, Peer Abusers and non sex Offenders have different Personality Profile?, *European Child and Adolescent Psychiatry*, 22, 117-125.

Sampson, R, J. & Laub, J, H. (2001). « Théorie du parcours de vie et étude à long terme des parcours délinquants ». In Mohammed M. (dir.), *Les sorties de la délinquance*, Ed. La Découverte.

Au regard des besoins spécifiques de l'individu, l'ensemble de ces éléments sont de fait nécessaires à prendre en compte pour une prise en charge globale, efficiente et pertinente de l'individu.

## ➤ Les programmes d'accompagnement à la sortie<sup>61</sup>

### ➤ *Les programmes de préparation à la sortie : enjeux théoriques et pratiques*

Après le courant du « nothing works » qui signe la crise du modèle réhabilitatif en critiquant les résultats des programmes et leur efficacité sur la récidive (Martinson, 1974), un second courant le « what works » va chercher à prouver le contraire. Dans cette logique, Andrews et Bonta<sup>62</sup> démontrent dans leurs travaux que les interventions de réhabilitation correctionnelle, lorsqu'elles sont bien conçues et correctement mises en œuvre, réduisent significativement la probabilité d'agirs criminels futurs.

Sur la base de ces conclusions, les programmes élaborés dans le domaine de la réinsertion et de l'accompagnement dans un processus de sortie de délinquance se répandent de plus en plus, principalement au Canada et aux États-Unis dans un premier temps, puis s'exportent dans d'autres pays, dont la France. Ces programmes, de « réhabilitation », d'« insertion », de « réintégration », de « réinsertion » ou encore « de prévention de la récidive », s'appuient pour la plupart sur les modèles suivants : le RBR, le Good Live Model ou le modèle de la désistance. Le modèle dominant dans plusieurs pays anglo-saxons est le modèle RBR (Risque-Besoins-Réceptivité) développé par Andrews et Bonta<sup>63</sup>.

Le modèle RBR s'implante depuis plusieurs années en France. Ce modèle permet de se questionner à plusieurs niveaux : auprès de qui intervenir (risque) ?, sur quoi (besoin) ? et comment

---

<sup>61</sup> Nous nommons « programmes d'accompagnement à la sortie » l'ensemble des programmes ou dispositifs mis en place en détention et visant une prise en charge et un accompagnement plus soutenus des personnes détenues. Ces programmes ont en commun d'aider ces personnes à préparer leur sortie (objectif à court terme) et de les amener vers une sortie de délinquance (objectif à long terme).

<sup>62</sup> Andrews, D.A., & Bonta, J. (2010). *The psychology of criminal conduct (5th ed.)*. New Providence, NJ: LexisNexis Matthew Bender.

<sup>63</sup> *Ibid.*

(réceptivité) ?<sup>64</sup>. Le premier principe, celui du « risque », stipule qu'il est nécessaire de connaître le niveau de risque de récidive de chaque auteur d'infraction car l'intensité de la prise en charge doit être proportionnelle aux risques qu'il pose. En d'autres termes, les interventions intensives correspondent aux niveaux plus élevés de risque<sup>65</sup>. Le principe des « besoins » implique d'évaluer les facteurs criminogènes (facteurs dynamiques) et de les cibler dans le traitement. À titre d'exemple, les besoins qui sont liés aux facteurs criminogènes sont, entre autres, les attitudes et les cognitions antisociales, les pairs antisociaux, les relations familiales, l'école, la consommation de drogue et d'alcool<sup>66</sup>. Quant au principe de « réceptivité », il concerne la façon dont sont mises en œuvre les interventions. Il s'agit d'optimiser la capacité de la personne détenue de tirer des enseignements d'une intervention réhabilitante en lui offrant une thérapie d'inspiration cognitivo-comportementale (volet général) et en adaptant l'intervention à son style d'apprentissage, à sa motivation, à ses aptitudes et à ses points forts (volet spécifique).

Si ces programmes sont de plus en plus nombreux c'est qu'ils permettent de répondre aux défis du retour des personnes détenues dans la communauté. En effet, à la sortie de prison, les ex-détenus doivent faire face à de nombreux obstacles d'ordre social, économique et personnel : trouver un logement, réaliser les procédures d'accès aux droits communs, subsister financièrement en attendant l'activation de minima sociaux ou trouver un emploi, renouer des liens avec des membres de la famille ou des connaissances qui ont pu être distendus ou perdus durant l'incarcération, accéder à des structures de soins si besoin... Parmi ces problèmes, certains relèvent des expériences passées du délinquant, d'autres sont directement associés aux

<sup>64</sup> Cortoni, F. & Lafortune, D. (2009). Le traitement correctionnel fondé sur des données probantes : une recension. *Criminologie*, 42(1), 61-89.

<sup>65</sup> Guay, J.P. & Lafortune, D. (2015). L'évaluation du risque de récidive et l'intervention basée sur les données probantes : les conditions nécessaires à l'implantation de méthodes structurées d'évaluation et d'intervention efficaces. *Pratiques Psychologiques*, 21(3), 293-303.

<sup>66</sup> Benbouriche, M. Longpré, N., & Vanderstukken, O. (2014). Prévenir la récidive des infractions violentes : les principes d'une intervention efficace. In : R. Coutanceau & J. Smith (Eds.), *Violences aux personnes* (p. 517-524). Paris : Dunod  
Andrews, D.A., & Bonta, J. (2010). *Op. Cit.*

conséquences de l'incarcération<sup>67</sup>. Ainsi, à moins de bénéficier d'une aide pour affronter ces difficultés, les anciennes personnes détenues tombent souvent dans « le cercle vicieux de l'intégration sociale manquée, de la récidive, de la nouvelle condamnation et du rejet par la société »<sup>68</sup>. Les programmes de préparation à la sortie sont ainsi devenus des moyens importants pour accompagner et assurer ce retour dans la société.

### ► *Les principes directeurs pour l'élaboration d'un programme de préparation à la sortie*

L'efficacité des programmes, en termes de capacité à faciliter la réinsertion sociale et professionnelle des personnes détenues et à réduire le taux de récidive, est toujours controversée. A ce jour, il existe peu d'évaluations, contrôlées et rigoureuses, des programmes existants<sup>69</sup>. Ainsi, même s'il existe une abondante littérature sur ce qui, en théorie, devrait « fonctionner », il n'est pas possible, selon ces auteurs, d'identifier les approches et les pratiques les plus efficaces.

Nous ne cherchons donc pas à répertorier dans cette partie les « bonnes pratiques » à adopter dans le cadre de ces programmes ni à conclure sur l'approche la plus « efficace » dans le domaine de la prévention de la récidive. Il s'agit davantage de cibler, dans la littérature existante, les principes directeurs à articuler pour mettre en œuvre un dispositif pertinent au regard des objectifs et qui participent donc à la qualité et à l'utilité des programmes<sup>70</sup>.

<sup>67</sup> Borzycki, 2005, cité par Griffiths, C., Dandurand, Y. & Murdoch, D. (2007). La réintégration sociale des délinquants et la prévention du crime. Sécurité publique Canada, rapport de recherche / Centre national de la prévention du crime.

<sup>68</sup> UNODC (United Nations Office on Drugs and Crime), (2013). Manuel d'introduction pour la prévention de la récidive et la réinsertion sociale des délinquants. New-York : ONU - Série de manuels sur la Justice Pénale.

<sup>69</sup> Griffiths, C., Dandurand, Y. & Murdoch, D. (2007). *Op. Cit.*  
Visher, C. A., Winterfield, L. et Coggeshall, M.B., (2005). Ex-offender Employment Programs and Recidivism: A Meta-analysis. *Journal of Experimental Criminology*, 1(3), 295-315.

<sup>70</sup> Pour réaliser ce travail, nous basons nos recherches sur différentes lectures réalisées sur le milieu carcéral, mais également sur un précédent travail portant sur l'évaluation des programmes visant l'insertion sociale et professionnelle de publics variés (élèves, étudiants, professionnels) :

Hernandez, L. (2016). Programmes de développement des compétences sociales et d'insertion professionnelle chez les étudiants : efficacité et limites. *L'Orientation Scolaire et Professionnelle*, 43(3), 303-329.

Hernandez, L. (2015). Les compétences sociales : Enjeux conceptuels, méthodologiques et pratiques. Rapport de recherche réalisé dans le cadre d'un post-doctorat, sous la supervision scientifique de J-F Giret, Université de Bourgogne.

### *a - Des fondements théoriques solides et appropriés*

Il est important que le programme repose sur de solides assises théoriques qui constituent, selon le « Manuel d'introduction pour la prévention de la récidive et la réinsertion sociale des délinquants »<sup>71</sup>, une caractéristique essentielle à l'élaboration d'un programme réussi. Ces fondements théoriques servent de « fil conducteur » à l'ensemble des actions mises en œuvre ; ils fournissent une articulation logique de tout le programme. En effet, ces fondements théoriques solides et appropriés permettront d'établir clairement les objectifs d'intervention (réalistes et réalisables), d'identifier le contenu et les moyens d'intervention adaptés aux besoins des sujets et de fournir des outils d'évaluation en adéquation avec les comportements et capacités travaillés<sup>72</sup>. Par ailleurs, ce critère est important, car ce sont généralement ces fondements conceptuels qui garantissent une valeur ajoutée, scientifique, aux programmes mis en place.

### *b - Évaluation des besoins*

Chaque individu, en fonction de nombreuses caractéristiques personnelles, culturelles, sociales, scolaires et/ou professionnelles, a des besoins et des intérêts différents. L'évaluation des besoins des personnes placées sous-main de justice constitue dans ce cadre un élément-clé de toute intervention réussie<sup>73</sup>. Il est donc nécessaire d'établir un bilan de la situation de chaque personne afin d'évaluer ses besoins - individuels, sociaux et professionnels -, ses attentes et ses difficultés. Le diagnostic de la personne et de sa situation est nécessaire pour cibler les facteurs à travailler précisément, puis pour ajuster les modalités d'intervention en fonction. Il est également important de pouvoir apporter des solutions et des stratégies culturellement et socialement appropriées au contexte de la population ciblée. Ce point est d'autant plus important à prendre en compte que l'on sait que la majorité des personnes détenues provient d'un milieu socio-économique précaire<sup>74</sup>.

<sup>71</sup> UNODC (United Nations Office on Drugs and Crime), (2013). *Op. Cit.*

<sup>72</sup> Bowen et Desbiens, 2004 cité par Hernandez, 2015

<sup>73</sup> Griffiths, C., Dandurand, Y. & Murdoch, D. (2007). *Op. Cit.*

Cortoni, F. & Lafortune, D. (2009). *Op. Cit.*

UNODC (United Nations Office on Drugs and Crime), (2013). *Op. Cit.*

<sup>74</sup> Combessie, Ph. (2001). *Op. Cit.*

### *c - Un accompagnement de « qualité » : des intervenants motivés, formés et compétents dans la relation*

Il est nécessaire que les personnes intervenant dans le programme fassent preuve d'une expertise dans leur domaine mais également d'une forte motivation et implication<sup>75</sup>. En effet, la pédagogie qu'ils vont mettre en place, les attitudes et les relations qu'ils vont établir avec les participants et leurs attentes vis-à-vis de ces derniers... vont jouer sur le climat général et donc sur l'expérience, l'investissement et la motivation. On pourrait ainsi parler d'« effets-intervenants » de la même façon que l'on parle d'« effets-maîtres » dans de nombreuses études réalisées dans le domaine de l'éducation. En effet, les enseignants jouent un rôle majeur dans l'expérience scolaire des élèves<sup>76</sup>. Les études ont montré qu'ils réussissent mieux et qu'ils s'impliquent davantage lorsque les adultes valorisent ouvertement la réussite éducative et qu'ils maintiennent des attentes élevées et réalistes à l'égard du rendement des élèves<sup>77</sup>. Les enfants et les adolescents de milieu populaire sont par ailleurs les plus sensibles aux aspects « affectifs » de la relation enseignant-élève. Ces élèves ont besoin d'une ambiance et de relations chaleureuses et soutenantes avec les professeurs pour mieux apprendre et mieux réussir.

Dans le contexte carcéral, Dowden et Andrews<sup>78</sup> ont mis en évidence les compétences relationnelles requises par le personnel dans le cadre d'une intervention correctionnelle efficace : l'utilisation efficace de l'autorité, le modelage et le renforcement de comportements anticriminels, la résolution de problèmes, l'utilisation des ressources de la communauté et la qualité des relations interpersonnelles entre le personnel et le détenu. Cortoni<sup>79</sup> reprend ces dimensions qui contribuent selon elle à établir une relation soutenante et de confiance avec les personnes détenues. Elle dégage quatre dimensions :

---

<sup>75</sup> Cortoni, F & Lafortune, D. (2009). *Op. Cit.*

Andrews, D. A. et Bonta, J. (2006). *The psychology of criminal conduct*, 4<sup>e</sup> éd., Newar (New Jersey), LexisNexis.

<sup>76</sup> Bressoux, 1994 cité par Hernandez, 2015

<sup>77</sup> Janosz, 2001 cité par Hernandez, 2015

<sup>78</sup> Dowden, C. et Andrews, D.A. (2004). The Importance of Staff Practice in Delivering Effective Correctional Treatment: A Meta-Analytic Review of Core Correctional Practice. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 48(2), 203-214.

<sup>79</sup> Cortoni, F. (2013). *Prévenir la récidive : les programmes correctionnels*. Conférence de consensus sur la prévention de la récidive. Paris, France.

- 1) *les facteurs liés à l'alliance thérapeutique* : « l'habileté à établir un rapport avec les délinquants qui soit clair, ouvert, soutenant et enthousiaste » ;
- 2) *l'autorité* : (c'est-à-dire une attitude 'ferme mais équitable') : « la capacité de distinguer ce qui relève des règles et les requêtes, et de surveiller et de renforcer le respect des règles » ;
- 3) *la démonstration et renforcement d'un mode de vie prosocial* : « l'habileté à illustrer et à renforcer de manière vivante les solutions de rechange aux façons de penser, de ressentir et d'agir qui sont propres à un style de vie criminel » ;
- 4) *l'habileté à résoudre les problèmes concrets* : « la capacité à outiller les délinquants pour qu'ils puissent développer leurs habiletés et les aider à identifier et éliminer leurs obstacles aux comportements prosociaux ».

Cette dimension relationnelle de l'intervention est également valorisée par d'autres chercheurs. Jendly et al. (2015<sup>80</sup>) insistent sur l'idée que le principal levier de changement repose sur la qualité de la relation entre l'intervenant et le justiciable. Il s'agit donc pour ces auteurs de placer les objectifs de la relation d'aide au-dessus des objectifs administratifs<sup>81</sup>. McNeill<sup>82</sup> montre quant à lui que les « désistants » gardent en mémoire davantage les personnes que le programme en lui-même.

Au-delà des aspects motivationnels et relationnels, pour Cortoni<sup>83</sup>, les personnes qui encadrent les programmes doivent également être formées. Sur la base des travaux de Dowden et Andrews<sup>84</sup>, elle reprend l'idée qu'en conséquence, pour que les programmes correctionnels soient efficaces, on doit porter une attention particulière à la sélection et à la formation des membres de l'équipe. En effet, la question de la formation des animateurs et des professionnels intervenant dans le dispositif apparaît essentielle dans la mesure où les concepts maniés ne sont pas

<sup>80</sup> Jendly, M., Quirion, B., Vacheret, M. et Lafortune, D. (2015). « Penser l'intervention correctionnelle autrement : réflexions critiques sur la prise en charge des justiciables ». *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice* 57, no 3 (1 juillet 2015): 399-423. doi:10.3138/cjccj.2014.F01.

<sup>81</sup> *Ibid.*

<sup>82</sup> McNeill, F. (2006). A desistance paradigm for offender management, *Criminology and Criminal Justice*, 6(1), 39-62.

<sup>83</sup> Cortoni, F. (2013). *Op. Cit.*

<sup>84</sup> Dowden, C. et Andrews, D.A. (2004). *Op. Cit.*

toujours inscrits dans la culture de la probation française<sup>85</sup>. Dans ce cadre, les intervenants doivent maîtriser parfaitement les bases théoriques et cliniques des programmes. Leur adhésion, à la fois aux objectifs du programme et aux stratégies d'intervention déployées, assure également la réussite du programme et de son implantation.

#### *d - Une intervention multifactorielle*

Les personnes détenues cumulent des problématiques et des difficultés généralement plurielles et interconnectées : familiales, sociales, de santé, de formation, d'insertion professionnelle, de logement... Ces éléments sont autant d'obstacles à une insertion sociale et professionnelle satisfaisante qui peuvent favoriser la récidive. Les prises en charge des personnes détenues doivent donc répondre au mieux à ces difficultés et aux besoins individuels de chacun, ce qui implique des pratiques diversifiées et une prise en compte de facteurs et leviers multiples<sup>86</sup>. Goggin et Gendreau<sup>87</sup> soulignent dans ce sens que ce sont les interventions axées sur une combinaison de facteurs criminogènes qui réduisent le plus efficacement la récidive, par rapport à celles qui se concentrent sur un seul facteur<sup>88</sup>.

#### *e - Une intervention multimodale*

Afin de répondre aux différents besoins des participants et aux divers objectifs du programme, il est important d'utiliser des méthodes « pédagogiques » et des outils variés et complémentaires. A partir d'une analyse d'études sur des programmes d'insertion sociale et professionnelle destinés à des étudiants, nous avons relevé dans

---

<sup>85</sup> Matignon, E. (2015). Les outils d'évaluation et les méthodes de prise en charge des personnes placées sous main de justice : rapport de synthèse. Agen, Énap : Dossiers thématiques / Centre interdisciplinaire de recherche appliquée au champ pénitentiaire.

<sup>86</sup> Hirschelmann, A. (2015). L'évaluation du suivi des personnes placées sous main de justice : regard depuis la France sur les besoins et tendances actuelles, l'exemple de la recherche ROS. In Journée d'étude sur l'exécution des peines orientée vers les risques. Université de Fribourg, Suisse.

<sup>87</sup> Goggin, C., & Gendreau, P. (2006). The implementation of quality services in offender rehabilitation programs. In C. R. Hollin & E. J. Palmer (Eds.), *Offending behaviour programmes, development, application, & controverses* (pp.209-246). Chichester, UK: John Wiley.

<sup>88</sup> Goggin, C., & Gendreau, P. (2006). The implementation of quality services in offender rehabilitation programs. In C. R. Hollin & E. J. Palmer (Eds.), *Offending behaviour programmes, development, application, & controverses* (pp.209-246). Chichester, UK: John Wiley.

une précédente recherche les différentes méthodes utilisées dans le cadre de ces programmes<sup>89</sup>. Ces programmes ciblent donc une population ayant des caractéristiques et des besoins très différents mais apportent toutefois des aspects méthodologiques transversaux intéressants à appliquer auprès de tout « apprenant ».

(a) Méthode expérientielle : il s'agit d'une pédagogie fondée sur la pratique (jeux de rôles, mises en situations, travaux pratiques sur le ressenti et les émotions), dans laquelle l'apprenant est actif. Cette approche permet d'augmenter la motivation des apprenants tout en développant à la fois des compétences « techniques » et « sociales ».

(b) Méthode coopérative : cette approche est basée sur le travail en groupe et permet ainsi de développer la compétence de travailler en équipe et de comprendre le fonctionnement des relations sociales.

(c) Méthode réflexive : par le biais de cette approche, les apprenants sont amenés à analyser et comprendre leurs propres représentations, pensées, motivations et désirs. Il est important de pouvoir les amener à se questionner sur ces éléments pour les aider à ouvrir vers une conception plus positive si cette dernière s'avérait être éloignée de la réalité.

(d) Méthode personnelle ou individuelle : il s'agit de tenir compte de la singularité des individus en intervenant individuellement lorsque cela est possible. Cette approche permet alors de travailler sur les besoins, les désirs, les expériences et les subjectivités de chacun.

(e) Méthode théorique : allier la théorie à la pratique est nécessaire pour guider les actes des « apprenants ». Cette méthode permet de guider ces derniers en les sensibilisant par des exercices, des cours / informations pratiques relatives par exemple à l'emploi, au logement et aux différentes démarches qui y sont associées.

D'un point de vue théorique, certains auteurs ont jugé de l'efficacité de certaines de ces méthodes. Selon plusieurs d'entre eux, les interventions efficaces utilisent des méthodes interactives et expérientielles où l'apprenant est actif, tels que les jeux de rôles, les mises en situation, les travaux pratiques sur le ressenti et les émotions<sup>90</sup>. Ces méthodes sont généralement plus appréciées par les participants et augmentent ainsi leur niveau d'engagement

---

<sup>89</sup> Hernandez, L. (2016). *Op. Cit.*

<sup>90</sup> Shankland et Lamboy, 2011 ; Kirschner et al., 2006 cités par January, A. M., Casey, R. J., & Paulson, D. (2011). A Meta-Analysis of Classroom-Wide Interventions to Build Social Skills: Do They Work? *School Psychology Review*, 40(2), 242-256.

dans l'activité. Ces méthodes seraient notamment plus efficaces que celles basées sur des apprentissages passifs composés de discussions et d'instructions<sup>91</sup>. Les méthodes coopératives, privilégiant les interactions sociales et le travail en équipe font également partie des méthodes les plus efficaces<sup>92</sup>.

A la lecture de différents travaux, et au regard des résultats significatifs et positifs de certains d'entre eux, nous faisons par ailleurs l'hypothèse que les programmes les plus pertinents semblent être ceux proposant une approche « multi-modalités », c'est-à-dire avec des modalités d'intervention variées et complémentaires, à la fois expérientielle, théorique, coopérative et réflexive. Par ce biais, les facteurs ciblés sont travaillés d'une manière plus globale puisque les interventions combinent un travail à la fois sur les représentations et croyances personnelles des sujets (la cognition), sur le social ou le relationnel (travail de groupe) et sur le comportement (mises en situation).

### *f - L'importance de l'évaluation*

Pourquoi évaluer ? Lorsque l'on pose cette question de l'évaluation, c'est la question du jugement et de l'efficacité qui semble dans un premier temps se poser. En effet, évaluer peut conduire à porter un jugement de valeur sur les performances des individus ou des groupes sociaux. Selon Guimard<sup>93</sup>, l'évaluation est bien plus que cela. Il s'agit d'un « outil de recueil d'informations et de prise de décision, [qui] contribue à réduire la complexité d'une situation afin de mieux la comprendre et de mieux agir ». Toujours selon cet auteur, l'évaluation permet ainsi de « mesurer le chemin parcouru, de comparer les résultats réels et attendus, de réajuster les actions et d'anticiper sur l'avenir »<sup>94</sup>. Pour Cortoni<sup>95</sup>, la réalisation de recherches évaluatives visant à déterminer la pertinence, l'utilité et l'efficacité des interventions et du traitement correctionnel est par conséquent un élément essentiel à mettre en oeuvre.

Il est important d'avoir recours à une évaluation continue. Pour

---

<sup>91</sup> January, AM. Et al. (2011). *Op. Cit.*

<sup>92</sup> Rondeau, N., & Centre international de résolution de conflits et de médiation (Éd.). (2003). Guide d'implantation des programmes d'habiletés sociales et de résolution de conflits en milieu scolaire. Montréal: C.I.R.M.

<sup>93</sup> Guimard, P. (2010). L'évaluation des compétences scolaires. Rennes : Presses Universitaires de Rennes

<sup>94</sup> *Ibid*, p. 11.

<sup>95</sup> Cortoni, F. (2013). *Op. Cit.*

cela, plusieurs types d'évaluation sont généralement employés. Nous avons relevé la typologie de l'IRDPO (2015<sup>96</sup>) qui, en plus de pouvoir s'appliquer à différents types de programmes et dans différents contextes, nous semble à la fois complète et pertinente :

➤ *Évaluation des besoins ou de la pertinence* : Il s'agit ici de cerner une problématique et les besoins des acteurs concernés par le futur programme ou bien de savoir si celui en place est en adéquation avec les besoins des acteurs. Cette évaluation se situe donc en amont de l'intervention. Plus précisément, l'objectif est de repérer des difficultés particulières pour ajuster les programmes, leur contenu et les stratégies adoptées, en fonction des besoins de la population ciblée.

➤ *Évaluation de la mise en œuvre, des processus ou de l'implantation* : Il s'agit d'évaluer le degré de conformité entre le programme actuel et le programme initialement planifié. Cette évaluation permet d'analyser et de comprendre la dynamique des processus, des composantes et du fonctionnement mis en œuvre pour réaliser les interventions. Plus précisément, une attention est portée à l'identification des éléments critiques de réussite et d'échec permettant de cibler les pistes d'amélioration. Cortoni<sup>97</sup> parle d'« évaluation sommative » ou de « processus ». Au regard du caractère expérimental du dispositif, c'est cette évaluation qui est apparue la plus pertinente pour cette recherche.

➤ *Évaluation de résultats ou d'efficacité* : Cortoni<sup>98</sup> parle d'« évaluation sommative ». Cette évaluation permet de déterminer si le dispositif (qui fonctionne déjà depuis un certain temps) a atteint ses objectifs et a permis d'obtenir les résultats escomptés. Il s'agit d'évaluer les changements effectifs découlant des actions du programme et de mettre en évidence la conformité de ces changements avec les résultats attendus. Les changements devraient être visibles à court (effets immédiats), à moyen (effets intermédiaires) et à long terme (effets ultimes) et être liés à l'objectif général du programme<sup>99</sup>.

<sup>96</sup> IRDPO, (2015). Cadre de référence en élaboration de programmation et en évaluation de programme. Rapport rédigé par Marie-France Allen et Danielle Lévesque : Institut de réadaptation physique de Québec, 28 pages.

Les auteurs de ce rapport se basent eux-mêmes sur les travaux de : Hurteau, Houle & Guillemette, 2012 ; Ridde & Dagenais, 2009 ; Plante & Bouchard, 2003.

<sup>97</sup> Cortoni, F. (2013). *Op. Cit.*

<sup>98</sup> *Ibid*

<sup>99</sup> Cortoni, F. (2013). *Op. Cit.*  
IRDPO, (2015). *Op. Cit.*

➤ *Évaluation de la satisfaction* : cette évaluation consiste à prendre en compte l'opinion et le point de vue des acteurs concernés quant à différents éléments relatifs au programme : le fonctionnement, l'organisation, les pratiques...

### *g - Un suivi continu : engagé en détention et poursuivi à l'extérieur*

La sortie de délinquance est un long processus, que l'on ne peut observer qu'à long terme. Il est ainsi important de souligner que la participation à des programmes de préparation à la sortie, en détention, n'est qu'une partie de ce processus. De ce point de vue, il importe de ne pas cantonner l'accompagnement à l'intérieur des murs de la prison. Il est nécessaire d'assurer le lien entre le « dedans » et le « dehors » afin d'atténuer la rupture que cette transition peut provoquer<sup>100</sup>. Dit autrement, le suivi et l'accompagnement ne doivent donc pas être réduits à la durée de la peine, ils doivent s'exercer dans le temps et surtout à la sortie. Ce suivi est d'ailleurs considéré par les personnes détenues, a posteriori, comme l'élément fondamental d'une préparation à la sortie utile et soutenante<sup>101</sup>. Ainsi, un travail sur et avec la société est nécessaire. Les interventions doivent, pour être globales, s'inscrire dans une démarche de partenariat avec l'extérieur. Griffiths, Dandurand et Murdoch<sup>102</sup>, dans le contexte nord-américain, mettent l'accent sur ce point : « les interventions en soutien de la réinsertion requièrent une étroite collaboration entre les services correctionnels et les organismes communautaires. On constate, en effet, qu'il ne suffit pas de diriger les sortants de prison vers des organismes communautaires pour que le retour dans la communauté s'effectue sans accrocs. En l'absence de services de suivi de traitement substantiels, ces transferts sont généralement inefficaces. Il importe donc d'assurer la continuité du soutien par l'établissement de liens étroits entre les interventions en milieu institutionnel et les programmes dispensés dans la communauté ».

Il est par ailleurs important de combiner la continuité de l'accompagnement à l'intensité et la durée. Selon plusieurs auteurs

---

<sup>100</sup> Liwerant, O. (2001). La sortie de prison des jeunes majeurs : quel lien dedans/dehors ?. Archives de politique criminelle, 23(1), 93-105

<sup>101</sup> *Ibid.*

<sup>102</sup> Griffiths, C., Dandurand, Y. & Murdoch, D. (2007). *Op. Cit.* p.8.

(hors champ carcéral), la durée de l'intervention est à la base d'une intervention réussie (Cf. rapport de recherche Hernandez, 2015). Ainsi, il semble de façon générale important que la durée de l'intervention soit suffisamment longue pour pouvoir observer des effets positifs et significatifs<sup>103</sup>. Même si l'intervention est ponctuelle, il est nécessaire de la mener de manière continue.

### *h - Pour résumer...*

Les principaux points à privilégier lors de la mise en place d'un programme, afin de maximiser son utilité et sa pertinence, sont les suivants : se baser sur des fondements théoriques solides et appropriés ; élaborer une phase d'évaluation permettant d'identifier les besoins des acteurs-clés et de déterminer des objectifs prioritaires ; former les intervenants d'un point de vue théorique et pratique ; élaborer des interventions multifactorielles et multimodales ; engager les interventions en détention et les poursuivre à l'extérieur pour un suivi continu des personnes ; réaliser une évaluation continue du dispositif.

De façon générale, il importe également de tenir compte du contexte : les programmes ne fonctionnent pas de façon similaire selon la culture ou encore selon le type d'établissement (MA, CD, MC), les personnes incarcérées (hommes, femmes, mineurs), le milieu (milieu ouvert ou fermé) ou encore le régime de détention (porte ouverte ou fermée). Ainsi, il importe de souligner que la plupart des travaux référencés ont été réalisés dans un contexte anglo-saxon ayant un fonctionnement carcéral particulier. Il est donc insuffisant d'appliquer un dispositif dans un contexte et un cadre différents ; les programmes doivent être adaptés à la culture française. Pour Herzog-Evans<sup>104</sup>, « faire du 'copier-coller' ne fonctionne pas ; ce qu'il faut c'est de travailler en collaboration étroite avec chaque pays, pour que celui-ci puisse, en tâtonnant, mais surtout en évaluant, traduire, adapter, ce qui a marché ailleurs ».

Il est désormais important de savoir si ce type de programme est susceptible d'apporter une plus-value au bénéfice des personnes détenues.

<sup>103</sup> Blanchet et *al.*, 1993 cité Hernandez, 2015

<sup>104</sup> Herzog-Evans, M., (2012). *Op. Cit.* p. 104.

### ➤ *Les programmes de prise en charge : quelle plus-value ?*

Dès les années 80, et en réponse au phénomène du « Nothing works » (Cf. rapport de recherche – Matignon, 2015), des chercheurs ont tenté de démontrer l'efficacité des dispositifs de réduction de la récidive<sup>105</sup>. Pour ces derniers, lorsque l'intervention est « efficace », la réduction de la récidive est effective. Depuis la parution de ces études empiriques et de différentes méta-analyses, le Canada fait figure de modèle en France pour ce qui a trait aux programmes de réinsertion et de lutte contre la récidive. Pourtant, ces travaux restent toujours critiqués. Il y a 10 ans, Griffiths, Dandurand et Murdoch<sup>106</sup> réalisaient une revue des programmes de « réintégration sociale » mis en place au Canada, au Royaume-Uni et en Australie. Ils concluaient « qu'aucune de ces interventions, à quelques exceptions près, n'a obtenu des résultats concluants au niveau de la réinsertion sociale et de la récidive ». Pour expliquer cette absence de résultats « satisfaisants », ils mettent alors en avant deux explications principales : premièrement, la conception et les modalités de la mise en œuvre des programmes sont insatisfaisantes ; deuxièmement, il subsiste des obstacles à une collaboration entre les différents organismes concernés. Ces conclusions ne semblent toutefois pas remettre en questions les principes sur lesquels ces programmes sont fondés.

Plus récemment, Bensimon<sup>107</sup>, dans son article au titre évocateur « *Et si tous ces programmes entourant la réinsertion des détenus ne servaient à rien ?* » et au contenu provocateur, vient également remettre en question l'efficacité de ces dispositifs mais aussi leurs principes. Pour l'auteur, il s'agit avant tout, « d'une croyance reposant sur une vision naïve de la plasticité humaine ». Il remet notamment en question l'approche cognitivo-comportementale sur laquelle ces programmes fondent leur principe et leur contenu: le changement de comportement se produit « au mieux » seulement à très court terme ; « au pire » il n'est qu'une illusion offerte par les participants pour « répondre à ce que l'autre veut entendre ». En 2013, Banse et ses collaborateurs<sup>108</sup> réalisent une revue de

<sup>105</sup> Gendreau, P. & R.R. Ross (1979). Effective Correctional Treatment : Bibliotherapy for Cynics. *Crime and Delinquency*, 25, 463-89.

<sup>106</sup> Griffiths, C., Dandurand, Y. & Murdoch, D. (2007). *Op. Cit.*

<sup>107</sup> Bensimon, P. (2016). *Op. Cit.*

<sup>108</sup> Banse R., Koppehele-Gossel J., Kistemaker L., Werner V. A., Schmidt A. F. (2013). Pro-criminal attitudes, intervention, and recidivism. *Aggression and Violent Behavior*, 18, 673-685.

littérature pour évaluer le lien entre programmes d'intervention, attitudes délinquantes (pro-criminelles) et récidive. Ses conclusions sont plus nuancées. Pour l'auteur, bien que certains biais méthodologiques subsistent (notamment, manque de groupes contrôles), les programmes ont tendance à réduire les attitudes pro-criminelles des participants. Cependant, cette réduction n'implique pas automatiquement une réduction de la récidive. Pour l'auteur, il n'existe en effet aucune preuve empirique permettant de conclure que les programmes, efficaces pour réduire les « comportements déviants », sont aussi efficaces pour réduire la récidive. Il est donc nécessaire d'évaluer à la fois les effets du dispositif sur les comportements (objectif intermédiaire) mais également, à plus long terme, sur la récidive (objectif ultime).

En France, l'implantation des programmes étant récente, les évaluations longitudinales permettant de prouver leur impact réel sur la réinsertion et la diminution de la récidive sont rares, voire inexistantes.

### Partie 3 : Objectifs et enjeux de la recherche

Depuis le début des années 2000, les modalités de prise en charge en milieu fermé ont été repensées pour être en accord avec les évolutions législatives (loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 sur le sens de la peine ; loi du 15 août 2014 sur les finalités de l'exécution de la peine). Plus que jamais, l'accent est mis sur la prévention de la récidive au travers d'objectifs de responsabilisation, d'autonomie et d'initiative. En d'autres termes, ces objectifs comprennent à la fois pour la personne détenue d'assumer la responsabilité de ses actes délictueux mais aussi une participation active dans sa prise en charge et dans son projet de sortie. Ces objectifs sont pourtant pris dans des logiques ambivalentes, à plusieurs niveaux.

Le fonctionnement carcéral et l'impératif de sécurité auquel il répond l'emporte sur ces préoccupations centrées sur l'individu et sur le sens de la peine. Ce contexte sécuritaire favorise une déresponsabilisation de la personne détenue<sup>109</sup>. Elle est dépossédée de toute autonomie et de toute indépendance, elle est en permanence soumise et sous le contrôle d'une autorité extérieure<sup>110</sup> : ses besoins et ses désirs (relations, déplacements, repas, douches, visites...) sont entièrement gérés, voire imposés, par l'institution. Comment concilier une dimension passive (et verticale) intrinsèquement liée à la structure et au fonctionnement carcéral et une dimension active (et horizontale) fondée sur l'engagement et la responsabilisation des personnes détenues ? Comment ces programmes arrivent-ils à s'implanter dans ce contexte ambivalent ?

Par ailleurs, la logique « de l'urgence », devenue une réalité commune et quotidienne de tous nos rapports en société et de nos actes, influence inévitablement le fonctionnement et les décisions dans le milieu carcéral<sup>111</sup>. Les professionnels sont confrontés à des situations dites « d'urgence » pour lesquelles des moyens et des solutions doivent être rapidement trouvés, pour agir tout aussi rapidement. Ces contraintes exigent donc

<sup>109</sup> Chantraine, G. (2003). Prison, désaffiliation, stigmates: L'engrenage carcéral de l'« inutile au monde » contemporain. *Déviance et Société*, 27(4), 363-387.

<sup>110</sup> Goffman, E. (1968). *Asiles, Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*. Paris : Minuit.  
Chantraine, G. (2003). *Op. Cit.*

<sup>111</sup> Bastard, B. & Mouhanna, C. (2006). L'urgence comme politique pénale : Le traitement en temps réel des affaires pénales. *Archives de politique criminelle*, 28,(1), 153-166.

une immédiateté de la réponse mais également de son efficacité. Dans l'axe passé-présent-futur, cette « politique de la vitesse » suppose une prégnance du présent : on se centre sur les faits, les conséquences au moment où ils se déroulent, au moment où on les vit « l'espace clos ramasse le temps dans sa coquille et favorise l'installation dans la cage intemporelle du présent »<sup>112</sup>. Dans ce cadre, l'approche cognitivo-comportementale s'est démarquée en proposant des thérapies et des actions considérées comme « rapides » et « efficaces »<sup>113</sup>. Ces logiques laissent cependant peu de place au passé (pourquoi ? quelles sont les causes, les origines ?) et ne permettent pas, non plus, de concevoir l'avenir (quels seront les impacts à long terme ?). On peut alors se demander comment travailler sur des processus et problématiques aussi complexes que la délinquance ou la sortie de délinquance en se centrant principalement sur le présent et dans des délais toujours plus courts ? Comment sont accueillis ces politiques, ce modèle et les pratiques qu'il implique ?

C'est dans ce contexte général que le dispositif QPS, que nous devons évaluer, se développe. Cette recherche consiste alors à accompagner la mise en application de ce programme de préparation à la sortie en analysant la manière dont il s'installe et se développe dans ce contexte aux logiques ambivalentes voire parfois contradictoires. Plus précisément, l'objectif de ce travail est de questionner plusieurs mécanismes et processus en jeu, du point de vue des différents acteurs impliqués :

- **le contenu** : Nous souhaitons questionner le sens accordé à ce dispositif et aux différentes dimensions qui y sont travaillées. Les facteurs travaillés correspondent-ils aux attentes et aux besoins des personnes détenues ? Les activités proposées ont-elles du sens pour les personnes détenues dans leur préparation à la sortie ou ont-elles uniquement un rôle occupationnel ? Le programme s'adresse-t-il aux « bonnes » personnes ?
- **le cadre proposé** : Le dispositif arrive-t-il à s'extraire des contraintes que nous avons évoquées, ou bien les exacerbe-t-il en augmentant le fossé entre les différentes logiques carcérales ? De même, comment les professionnels se sont appropriés le modèle RBR (et l'approche qui lui est associée),

<sup>112</sup> Lhuillier, D. (2007). Perspective psychosociale clinique sur la « carcéralité », *Bulletin de psychologie*, 5/2007 (Numéro 491), p. 447-453. p. 448.

<sup>113</sup> Guay, J.P. & Lafortune, D. (2015). Op. Cit.

importé du Canada, et comment l'ont-ils mis en application en France ?

➤ **les dynamiques et les tensions qu'il crée** : Comment les différents acteurs impliqués vivent-ils ce programme au quotidien ? Quelles réactions ou tensions il suscite (intérêt, tension, rejet, adhésion...) ?

L'analyse de ces éléments pourrait venir expliquer les paradoxes, les manques et/ou les obstacles au déroulement et plus tard, à l'impact de ce dispositif.

Ce travail s'inscrit dans une perspective développementale, dans le sens d'un processus continu et dynamique. Dans ce cadre, il ne s'agit pas de donner un jugement définitif sur le programme évalué mais d'appréhender les mécanismes et processus à l'œuvre en fonction des objectifs, des besoins et des moyens qui évoluent dans le temps. L'accent est donc mis sur la recherche continue d'une amélioration : les points « bloquants » doivent être identifiés et des ajustements doivent être opérés au fil du temps. En effet « le succès d'une implantation passe par l'intégration graduelle des innovations aux pratiques existantes. Les changements organisationnels sont généralement longs et complexes. [...] La mise en œuvre envisagée doit être progressive et les initiateurs du changement prendront le temps qu'il faut pour effectuer la transition »<sup>114</sup>. En nous centrant sur les premiers temps de l'implantation de ce dispositif et sur une courte durée (4 mois), nos analyses sont donc à mesurer à l'aune de cette temporalité. Nous inscrivons également nos analyses et réflexions dans un courant socio-constructiviste et interactionniste. Dans ce cadre, il s'agit de considérer l'institution carcérale comme « un processus qui se forme, se déforme et se transforme par les actions et par les relations que nouent les acteurs entre eux »<sup>115</sup>. Dans cette perspective, nous appréhendons également la réinsertion comme le fruit d'une construction produite par une pluralité d'acteurs : instance politiques et pénales, professionnels de l'administration pénitentiaire, société, personnes détenues et leur entourage...

<sup>114</sup> Manchak & Cullen, 2015 cités par Guay, J.P. & Lafortune, D. (2015). L'évaluation du risque de récidive et l'intervention basée sur les données probantes : les conditions nécessaires à l'implantation de méthodes structurées d'évaluation et d'intervention efficaces. *Pratiques Psychologiques*, 21(3), 293-303.

<sup>115</sup> Rostaing, C. (2009). Interroger les changements de la prison. Des processus de déprise et de reprise institutionnelle, *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 17, 89-108. p. 89.

Cette approche donne donc une place privilégiée au contexte dans lequel évolue l'individu. Souvent oublié ou négligé dans certaines approches théoriques, le contexte est indispensable à prendre en compte pour l'influence qu'il exerce sur l'individu ; les deux étant constamment en interaction réciproque. Ici, on étudie donc les mécanismes et processus permettant la construction de la réalité en croisant différents facteurs : psychologiques, socio-économiques, familiaux, scolaires / professionnels, institutionnels. En d'autres termes, nous prenons en considération à la fois les interactions avec l'entourage proche et les aspects plus « internes », non rationnels, du comportement humain. Par ailleurs, cette conception rejette l'idée d'un individu passif au profit d'un acteur qui construit, déconstruit et reconstruit sa propre réalité et ses expériences<sup>116</sup>. En effet, pour les socioconstructivistes, un problème social est un processus construit. L'individu assimile les informations du milieu dans lequel il se trouve puis construit et oriente son action selon ses motivations, aspirations, normes, valeurs... Ainsi, dans ce travail, nous attribuons une place privilégiée à la vision, au point de vue et aux représentations des différents acteurs impliqués. La question du « sens » sera également au centre de nos questionnements puisqu'elle contribue à analyser et démêler la complexité d'une situation, afin de mieux la comprendre. Dans ce cadre, nous cherchons à saisir comment un sujet comprend, interprète et agit par rapport à une situation sociale particulière. Dubet met particulièrement l'accent sur cette question du sens que tout acteur donne à ses pratiques : « ce sont la socialisation, les attentes, les ambitions programmées, les codes qui expliquent, au-delà de la rationalité des choix liés au contexte, les conduites des individus »<sup>117</sup>.

Sur la base de ces fondements théoriques, trois principes guideront ce travail :

- 1 - Un regard croisé : nous appréhendons les différents concepts étudiés à travers les expériences subjectives et les représentations des différents acteurs impliqués, qu'il s'agisse des professionnels pénitentiaires, des intervenants extérieurs ou des personnes détenues participant au projet et/ou l'ayant abandonné. Ce travail permet d'analyser les relations complexes

<sup>116</sup> Dubar C. (2000). La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles. Paris : A. Colin, 3<sup>e</sup> édition.

<sup>117</sup> Dubet, F. (1994). Sociologie de l'expérience, Paris : Le Seuil. p. 138.

entre ces différents acteurs tout en repérant comment ils s'inscrivent dans ce nouveau dispositif et se l'approprient en lui donnant du sens, ou non.

- 2 - La prise en compte du contexte : il s'agit de tenir compte des spécificités de l'environnement dans lequel l'intervention se déploie et qui influencent le déroulement du programme. La prison est considérée comme un monde social particulier imposant une forte emprise sur l'individu mais aussi sur « l'espace, le temps et la contention des corps »<sup>118</sup>. Elle se caractérise également par un cadre ambivalent du fait de missions contradictoires qui lui sont assignées et qui pèsent autant sur les personnes détenues que sur les professionnels de l'administration pénitentiaire.
- 3 - La prise en compte des théories de référence : il s'agit ici d'identifier et d'analyser les théories implicites ou explicites sur lesquelles repose le programme afin d'appréhender la pertinence et la cohérence de ces dernières avec les besoins, les attentes et les objectifs de chacun.

---

<sup>118</sup> Lhuilier, D. (2007). *Op. Cit.*



## Partie 4 : Protocole méthodologique de la recherche

Dans le cadre d'une approche qui se veut exploratoire, nous avons centré l'évaluation du programme sur sa dimension « formative ». Cette évaluation porte sur la « qualité » générale de la mise en application du programme<sup>119</sup>. Les entretiens ont donc débuté quelques mois après la mise en place du dispositif<sup>120</sup>. Cette évaluation a en effet pour objectif, à partir d'un regard décalé et d'une distance par rapport à ce qui est proposé, d'accompagner les concepteurs du programme et les intervenants, en révélant des éléments importants et nouveaux ou en soulignant les facteurs « pervers » ou manquants, au cours de l'intervention. Ces éléments, indispensables à la compréhension du fonctionnement du programme, pourront nécessiter si besoin, l'ajout, la suppression ou la modification de certains de ses aspects.

Pour répondre à cet objectif, nous avons eu recours à une évaluation qualitative, à partir d'entretiens semi-directifs. Cette méthode permet de cadrer l'entretien par rapport à des objectifs spécifiques tout en laissant la personne interrogée dérouler librement son discours. Plus largement, l'approche qualitative permet de prendre en compte le vécu et le point de vue des acteurs-clés du programme. Interroger le fonctionnement de ce dispositif ne peut se lire que d'un seul point de vue et nécessite d'intégrer à la fois celui des personnes détenues, des professionnels de l'administration pénitentiaire et des intervenants extérieurs. Le croisement de leur regard permettra de mieux appréhender la complexité des mécanismes intervenant dans les (dys)fonctionnements du programme.

Les entretiens menés auprès des **personnes détenues** nous ont permis d'aborder différents points :

### - *Leurs représentations de la sortie de prison :*

Dans l'objectif de se détacher d'un point de vue « instituto-centré », nous souhaitons mieux appréhender les représentations que les personnes détenues ont de la sortie de prison et des facteurs

---

<sup>119</sup> Cortoni, F. (2013). *Op. Cit.*

<sup>120</sup> Le QPS a débuté en Octobre 2015 et les entretiens ont été menés à partir de Décembre 2015 jusqu'en Février 2016, soit 3 mois après la mise en place du dispositif.

qui, de leur point de vue, pourraient les aider à se réinsérer ou au contraire, ceux qui pourraient freiner ou entraver leur réinsertion. Ces éléments renforcent la connaissance de leurs besoins spécifiques et singuliers. Ils permettent également d'envisager la préparation à la sortie de prison à partir de leur perception, de leurs représentations et de les confronter aux réponses institutionnelles mises en œuvre. Le recueil de ce point de vue, souvent ignoré ou dévalorisé, peut aider à déterminer les conduites à suivre et les facteurs à cibler pour accompagner ces individus dans un parcours de cessation de pratiques délictueuses.

*- Les représentations qu'ils ont du dispositif :*

Il nous paraît important de connaître les perceptions qu'ont les usagers de ce programme, de ses finalités et de son utilité. L'objectif ici sera de souligner ce qui, du point de vue des personnes détenues, fonctionne et / ou ne fonctionne pas dans le programme. Il s'agit également d'identifier le sens que les personnes détenues accordent à ce dispositif et aux différentes activités proposées (représentations, attentes, valeurs, intérêts). Nous souhaitons également appréhender leur engagement, leur motivation et leur satisfaction afin d'évaluer si le programme répond ou non à leurs attentes.

Les entretiens menés auprès **des intervenants extérieurs et des personnels** ont également permis d'aborder :

*- Leurs représentations de la sortie de prison :*

Dans l'objectif d'avoir un regard croisé avec les personnes détenues, nous avons questionné les professionnels sur les obstacles et les ressources qui pourraient, selon eux, freiner ou aider les personnes détenues à la sortie de prison. Nous souhaitons voir si les préoccupations se situent au même niveau, et si les objectifs et les attentes de chacun se rejoignent sur certains points ou divergent.

*- Les représentations du dispositif :*

Nous souhaitons savoir si les intervenants ont une vision globale du dispositif afin de mieux saisir la dynamique partenariale que ce dernier a insufflée. Ont-ils connaissance de l'ensemble des activités réalisées ? Quel sens donnent-ils au dispositif dans sa globalité ? Comment s'impliquent-ils dans l'ensemble du groupe participant

à ce projet ? Cette partie permet également de savoir si, d'une personne à l'autre et d'un métier à l'autre, les appropriations sont semblables ou bien différentes. Il s'agit enfin, de connaître le ressenti des personnes sur les points forts et les points faibles du dispositif en général, et leurs conséquences.

*- Leurs interventions :*

Afin d'avoir une vision globale de ce que chaque intervenant fait dans le dispositif, et de la manière dont ils conçoivent leur participation, nous les avons questionnés sur leur activité : les facteurs ciblés, les modalités d'intervention, les objectifs visés et leurs attentes, les moyens mis en œuvre, la fréquence de leur intervention, l'intérêt, l'investissement et la satisfaction perçus des personnes détenues, les difficultés rencontrées et les solutions envisagées.

Au total, 30 entretiens ont été réalisés à la Maison d'Arrêt de Lyon Corbas ou au Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Lyon, auprès de :

- 10 personnels pénitentiaires : 3 personnels de surveillance (1 lieutenant, 1 premier surveillant, 1 surveillant) et 7 personnels du SPIP (1 DFSP, 2 DPI, 4 CPI)
- 10 intervenants extérieurs<sup>121</sup> (CSAPA, GREP x2, Mission Locale, ECTI x2, CLIP x2, 13ème Cri, atelier philo)
- 10 personnes détenues participant au programme (dont une qui a été exclue 1 mois et demi après le début du programme). Ces personnes ont fait partie des quatre premiers groupes mis en place dans le dispositif.

Les entretiens ont duré entre 15 minutes et 1h10, dans un bureau situé dans le bâtiment de détention (QPS) pour les personnes détenues et dans les bureaux du SPIP (milieu ouvert et milieu fermé) pour les intervenants et les professionnels. La majorité d'entre eux a été enregistrée à l'aide d'un magnétophone. A la demande de quatre personnes détenues, nous avons uniquement eu recours à la prise de note. L'ensemble de ces entretiens a été retranscrit et fait l'objet d'une analyse de contenu.

---

<sup>121</sup> Cf Tableau 1 ci-dessous pour une explication plus détaillée de ces structures et de leurs missions

Parallèlement à cela, nous avons eu recours à l'observation de trois réunions de 2 à 3 heures chacune, organisées par le SPIP, dans le cadre du dispositif. Elles regroupaient soit l'ensemble des intervenants (partenaires extérieurs, SPIP et personnels de surveillance), soit uniquement les intervenants du sous-groupe « emploi » (GREP, ECTI, CLIP, Pôle Emploi). L'intérêt était d'avoir, en plus des entretiens individuels, un aperçu des dynamiques collectives qui se jouent lorsque les différents acteurs sont réunis.

## Partie 5 : Résultats : le programme, son fonctionnement et ses contradictions

### 📍 Cartographie des organismes partenaires

Nous avons interrogé la majorité des partenaires<sup>122</sup> intervenant dans le dispositif. L'objectif est d'avoir une vision globale du programme et de son fonctionnement d'un point de vue individuel. Nous synthétisons dans cette partie les objectifs de chacun, le type d'activité proposée, les moyens mis en œuvre, la fréquence de l'intervention et les retours des participants (Cf. Annexe 1 pour présentation détaillée).

---

<sup>122</sup> Deux organismes n'ont pas été interrogés par manque de coordination dans les dates proposées : le Pôle Emploi et GEPSA

**Tableau 1 : Tableau récapitulatif des partenaires impliqués dans le QPS et de leurs activités**

Intervenants	Objectifs	Approche
<b>SPIP</b> (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation)	Mobiliser les participants sur un processus de changement Programme PARCOURS	Cognitivo-comportementale
<b>CSAPA</b> (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie)	Favoriser la parole des participants autour de la santé de façon générale, puis de leur consommation	Clinique
<b>GREP</b> (Groupe pour l'Emploi des Probationnaires)	Construction puis réalisation d'un projet professionnel Coordination du sous-groupe relatif à l'emploi	Cognitivo-comportementale + Informations pratiques relatives aux démarches d'emploi
<b>Mission locale</b> (Service d'intervention auprès des jeunes)	Réaliser un bilan de compétences et établir un « plan d'action » en vue de l'insertion professionnelle	
<b>ECTI</b> (Projet professionnel)	Elaborer un projet professionnel	
<b>CLIP</b> (CLub Informatique Pénitentiaire)	Fournir des outils et des connaissances de base en informatique nécessaires pour la recherche d'emploi	
<b>13<sup>ème</sup> cri</b> (Théâtre)	Travailler sur la notion d'identité	Cognitivo-comportementale
<b>Atelier Philo</b>	Questionner et remettre du sens sur certaines notions centrales / construire une pensée collective	

	Contenu de l'intervention	Méthode d'intervention / Outils
	Réflexion autour du processus de changement : 1. Dynamique de changement 2. Freins et ressources au changement 3. Convictions et préjugés propices au délit 4. Les terrains glissants au changement	Groupe de parole
	Travail sur les problématiques liées à la santé et aux addictions / cadre préventif	Méthodes d'introspection et de projection Photo- langage
	1. En détention : informations relatives à l'emploi et au contexte économique ; travail sur le projet professionnel ; méthodologie de recherche d'emploi ; travail sur l'image et l'identité 2. A la sortie : accompagnement dans la réalisation du projet professionnel	Informations pratiques + Brainstorming, quizz, questionnaires... Travail en groupe.
	1. Définition du projet professionnel 2. Trame de l'ensemble des expériences professionnelles + Plan d'action : parcours et étapes 3. Inscription individuelle à la Mission Locale pour les moins de 25 ans	Questionnaires de personnalité ; Travail en groupe
	Travail sur la création d'entreprise ; le CV ; la lettre de motivation ; l'entretien d'embauche Travail sur l'image de soi	Travail en 2 groupes : « parcours salarié » et « parcours entrepreneur »
	1. Séance d'évaluation – niveau informatique 2. Travail pratique : traitement de texte, utilisation d'une messagerie, recherche sur internet	Travail en 2 groupes : « parcours salarié » et « parcours entrepreneur ». « Collectif individualisé » Exercices sur ordinateur.
	Travail sur la notion de groupe ; la présentation ; l'écoute ; l'expression ; la canalisation des énergies, la présence, l'affirmation de soi, l'imaginaire.	Échauffement physique (jeu) ; exercices de théâtre ; improvisations (jeux de rôle)
	1. Survol de la pensée humaine depuis l'Antiquité jusqu'à aujourd'hui : grands tournants de la pensée 2. Réflexion sur différentes notions telles que la conscience, la réalité, la liberté, la vérité...	Travail en groupe : co-construction des savoirs. Vidéos, textes, anecdotes, dilemmes moraux...

## Objectifs visés et activités proposées

La majorité des intervenants est unanime quant à l'objectif du dispositif et de chacune de leurs activités : « accompagner », « aider », « engager », « faire entrer »... la personne détenue dans un « processus de changement ». Autrement dit, ils amorcent un processus qui sera par la suite encore long et complexe. Conscients de leur courte et ponctuelle intervention, et parallèlement, de la complexité du processus de sortie de délinquance, peu d'entre eux parlent directement de « prévention de la récidive ».

Pour atteindre leur objectif, chacun vise des objectifs intermédiaires relatifs :

➤ **Au passage à l'acte** : travail sur les processus de changement (SPIP)

Afin de travailler sur le passage à l'acte, le SPIP s'appuie sur le programme PARCOURS conçu par Lafortune et Blanchard en 2010<sup>123</sup>. Il s'agit d'un programme correctionnel de courte durée (3 modules de 8 heures chacun, soit 24h au total), « encourageant les contrevenants à prendre conscience des conséquences de leur comportement et à amorcer un cheminement personnel axé sur le sens des responsabilités »<sup>124</sup>. (Cf. Annexe 1). Dans le cadre du QPS, le SPIP a fait le choix d'adapter et de réduire le dispositif à 4 séances d'1h30 (6h) afin de répondre aux différentes contraintes temporelles et structurelles inhérentes au projet (cadre, SPIP).

➤ **A l'emploi** : travail sur le projet professionnel (GREP, Pôle Emploi, ECTI, CLIP)

Le GREP intervient mais coordonne également l'ensemble des activités relatives à l'insertion professionnelle. L'ensemble de ces structures intervient de façon continue et progressive afin de faire évoluer la réflexion des personnes détenues sur un projet professionnel adapté et cohérent, en vue de leur sortie.

➤ **A l'accès aux droits communs** : accès au logement notamment (Mission Locale)

La mission Locale travaille en étroite collaboration avec le « sous-groupe emploi » afin d'accompagner ou remettre les

<sup>123</sup> Lafortune, D. et Blanchard, B. (2010). Parcours : un programme correctionnel adapté aux courtes peines, *Criminologie*, 43(2), pp. 329-349.

<sup>124</sup> *Ibid*, p. 330.

personnes détenues dans une dynamique professionnelle et un contexte de travail.

➤ **Aux compétences sociales et à l'image de soi** (transversal à l'ensemble des interventions)

Ces problématiques sont travaillées dans l'ensemble des ateliers que ce soit à travers un questionnement personnel (qui et comment je suis ? qui je souhaiterai être ?), professionnel (que vais-je faire ?) ou social (avec qui ? et comment ?).

### *Approche privilégiée*

L'approche privilégiée par la majorité des intervenants est l'approche cognitivo-comportementale, c'est-à-dire que le travail réalisé est centré à la fois sur la pensée (les représentations, l'identité, l'image de soi) et sur le comportement (savoir-faire, savoir-être). Le travail en groupe est commun à toutes les activités. Cette dimension groupale est intéressante car elle contribue à mettre en œuvre différents « processus d'identification et de différenciation », ainsi qu'un « travail de projection et de représentation qui s'amorce progressivement grâce à la fonction de miroir du groupe susceptible de fournir des images, des mots et des vécus émotionnels partagés »<sup>125</sup>.

### *Moyens mis en œuvre dans le cadre des activités*

Les outils utilisés par les intervenants sont variés : jeux de rôle, groupe de parole, photo langage, dilemmes moraux, exercices pratiques... Ces outils, utilisés comme médiateurs dans l'activité, offrent ainsi différents moyens de libérer la parole.

Les partenaires interviennent entre 3 et 5 fois durant 1H30 sur les 3 mois du programme.

Nous verrons dans la partie suivante comment l'ensemble des acteurs du dispositif s'est approprié ces différents éléments.

---

<sup>125</sup> Brun, A. (2008). Groupe thérapeutique d'écriture en prison et élaboration de l'agir. *Bulletin de psychologie*, 493(1), 31-39. p. 32.

## ➤ Premiers constats : forces, faiblesses et contradictions du dispositif

Par rapport à l'idée de départ et à la philosophie du projet, où en est le dispositif<sup>126</sup> ?

L'objectif ici est de faire une photographie de la situation actuelle, soit 4 / 5 mois après la mise en place du QPS. Nous souhaitons identifier les points-clés de la qualité du dispositif mais également visualiser les dysfonctionnements et contradictions potentiels. L'intérêt sera par la suite d'analyser l'origine de ces dysfonctionnements pour apporter des pistes d'amélioration au dispositif.

D'un point de vue quantitatif, lors du premier bilan du QPS organisé par le SPIP du Rhône (le 10 Juin 2016), il ressort que 35 personnes détenues réparties en 6 groupes<sup>127</sup> ont participé au programme. 16 d'entre elles ne sont pas allées jusqu'à la fin (46%). Parmi elles, 7 personnes ont été exclues pour incident (problèmes de comportement), 3 ont abandonné, 3 ont obtenu un aménagement de peine en cours de parcours, 1 était en fin de peine et 2 ont changé de bâtiment après avoir obtenu un travail en détention classique. Certains éléments décrits et discutés dans les parties suivantes permettront d'apporter des clés de compréhension relatives à ces exclusions et abandons.

### ➤ *Un environnement mis à mal par les contraintes carcérales*

Les conditions d'implantation des programmes (l'environnement) peuvent influencer sur l'issue<sup>128</sup>. Nous avons pu relever plusieurs éléments propres à l'environnement, susceptibles de freiner ou faire obstacle à la mise en place et au fonctionnement général du dispositif.

#### *a - Le difficile accès au QPS*

Une des premières contraintes qu'impose le milieu carcéral est l'accès au QPS. La majorité des intervenants pointe les difficultés d'accès à leur lieu d'activité et de fait, l'impossibilité de faire la

<sup>126</sup> Rappelons que le recueil de données a été réalisé entre Décembre 2015 et Mars 2016. Le projet étant nécessairement évolutif, de nombreux changements ont déjà été apportés pour répondre à certaines faiblesses.

<sup>127</sup> 10 détenus par groupe étaient prévus à l'origine du projet

<sup>128</sup> Andrews, D.A., & Bonta, J. (2010). *The psychology of criminal conduct* (5th ed.). New Providence, NJ: LexisNexis Matthew Bender.

totalité des heures consacrées à leur atelier. Un des intervenants extérieurs explique : « *La difficulté aussi c'est qu'on n'arrive pas à faire 1h30 de séance. C'est impossible. Enfin on n'y est pas arrivé encore. On est plus sur trois quart d'heure, 1h* ». Un autre intervenant, très contrarié par ce problème, nous dit : « *8h du matin c'est pas possible de rentrer. Je suis censée commencer à 8h jusqu'à 9h30. [...] Mais je commence jamais mon cours avant 8h40 / 8h45. Je trouve ça dommage* ».

Les explications données pour expliquer ces retards sont variées et souvent associées aux contraintes de la détention : « *C'est dû au fait que ben parfois on va mettre 40 minutes à accéder au lieu parce que... promenade, parce que... plein de raisons, parce que parfois les personnes détenues mettent du temps à venir, sans que ce soit forcément de leur fait d'ailleurs hein. Ouais ça prend du temps quoi* » (IE). « *On a mis que 20 minutes pour accéder, donc là c'était très très bien mais par contre on a beaucoup attendu les personnes détenues [...] qui étaient... y'en a qui étaient pas forcément réveillés... alors je sais pas comment c'est communiqué là-bas mais c'est pas... ils sont pas préparés vraiment quoi, à l'avance. Enfin j'ai pas l'impression* » (IE). Pour d'autres encore, qui ont l'habitude d'intervenir en détention, les retards et autres contraintes structurelles font partie intégrante de la vie en détention : « *les retards c'est quelque chose de normal en détention. Y'a la détention avec tous les freins propres à cette institution. Je m'attendais pas à ce que ça se passe sans problème, c'est normal* » (IE).

Selon certains professionnels, afin d'éviter ce type de problème, ce dispositif nécessite une organisation différente de celle de la détention classique. Une personne évoque par exemple le fait de réorganiser les temps de promenade et certaines activités comme la musculation, pour que ces temps « n'empiètent » pas sur les activités du dispositif. D'autres personnes évoquent les problèmes qu'implique le « turn-over » des surveillants sur le quartier : « *oui c'est une rotation de surveillants d'activités... du coup on a l'impression d'un éternel recommencement, une journée sans fin : on se présente, on se représente, on explique, on réexplique, et voilà souvent ce sont des gens que je connais pas* » (IE). Ces derniers préconisent alors d'avoir des « surveillants dédiés » pour ce quartier, comme c'est déjà le cas au Quartier Arrivant : « *Au Quartier Arrivant y'a un personnel de surveillance qui est tout le temps sur le quartier. Donc il connaît le fonctionnement, il connaît les règles, il connaît les personnels qui interviennent...* » (AP, cpip).

Il est en effet important que les personnels travaillant sur ce projet le connaissent pour y adhérer et se l'approprier. Ces éléments sont essentiels pour « *ne pas vivre la participation à ce quartier comme une contrainte* » et pour y « *participer activement, être motivés et impliqués* » (IE).

### *b - Un dispositif non attractif*

Ici, la question du cadre et de l'environnement offerts se pose de nouveau. Le programme a dans un premier temps été « séducteur », notamment par son nom puisqu'il a dans un premier temps été appelé « Quartier Sortant ». Une fois que les personnes détenues ont réalisé qu'il ne s'agissait pas d'un « sas » les amenant directement et automatiquement vers la sortie (« *je pensais qu'après avoir participé au QS je pourrais sortir de suite* » ; D, G1), ce dispositif s'est rapidement confronté au manque d'attractivité, et parfois à une « mauvaise réputation » : peu de personnes détenues souhaitent y participer et les abandons ou incidents sont fréquents (10 personnes sur 35).

Nous avons pu relever plusieurs éléments pouvant expliquer ce manque d'attractivité et la réputation que cela entraîne.

➤ Pour pouvoir participer au programme, les personnes détenues doivent changer de bâtiment, d'étage, de cellule, d'espaces... qu'ils avaient jusque-là plus ou moins investis. Il s'agit donc de modifier des habitudes, une organisation, des connaissances... L'environnement dans lequel se trouve le QPS pose donc problème à deux niveaux : spatial et social. En effet, l'endroit-même où se situe le quartier, en rez-de-chaussée, est très critiqué : « [...] *parce que pour beaucoup ils ont quitté leur bâtiment et ils n'aiment pas la MH1. Ils l'ont fait contraints et forcés... En plus le RDC ils détestent ça. Ça aurait été au 3ème je pense qu'ils l'auraient mieux vécu. Mais le RDC ils n'aiment pas* » (IE). La personne interviewée fait ici référence aux cellules et couloirs particulièrement sombres de cette partie du bâtiment et à la vue peu dégagée. L'environnement social est également, pour certaines personnes détenues et certains professionnels, source de tensions « ... *ils s'aiment pas* », « *ils ont peur de se faire embêter, de perdre leur tranquillité* » (IE), « *j'avais peur d'être avec n'importe qui* », « *je connais personne ici* » (D, G1 et 2), « *Le RDC c'est un peu l'asile, c'est mieux au premier étage* » (D, G4). L'environnement, de façon générale, est en effet une composante essentielle de la qualité de vie, du « bien-être » ou « mal-être », des personnes détenues : c'est l'environnement

qui structure les conduites et les perceptions<sup>129</sup>.

➤ Au niveau du régime de détention, le quartier ne donne pas d'avantages par rapport à la détention classique : les portes restent fermées et le quotidien des personnes détenues reste géré par les surveillants. « *Je pense que pour les candidats un système d'autogestion ça pourrait le faire. Même avec les jeunes qui sont là : de dire le matin on vous ouvre les cellules et vous gérez vos plannings... je pense que ça pourrait être un challenge. Et aussi ça pourrait amener une autre dynamique dans cette MH1 qui est quand même mal-aimée* » (IE). On peut donc se demander si ce régime porte fermée est adapté aux activités proposées mais aussi, et plus largement, à la philosophie du dispositif. En effet, un des objectifs centraux de ce dernier est de responsabiliser, d'autonomiser les personnes détenues mais également de les rendre acteurs de leur vie en détention pour les préparer à leur sortie. Dans le cadre actuel, ils sont dépendants des personnels de surveillance et passifs, de la même façon qu'en détention classique. Andrews et Bonta<sup>130</sup> notent en effet, à ce propos, que les mêmes programmes offerts en milieu ouvert ont des effets plus importants sur la réduction de la récidive que les programmes offerts en milieu fermé<sup>131</sup> ; la prison imposant à la base un cadre rigide et non aménageable propice à différentes problématiques psychologiques et sociales, une plus grande souplesse du cadre permettrait de contenir un certain nombre de ces états, et de favoriser une dynamique collective et plus d'autonomie.

➤ Le quartier ne prévoit pas de système de gratification, qu'il soit financier ou sous forme de réduction de peine. D'un côté, le dispositif est incompatible avec les ateliers : les personnes détenues qui travaillent ne souhaitent donc pas quitter leur emploi et perdre leur revenu pendant 3 mois pour participer au programme. D'autres partent du dispositif lorsqu'ils obtiennent la possibilité de travailler. D'un autre côté, les aménagements de peine ne se font pas de manière automatique. On note « *une absence de coordination avec le parquet sur la purge des situations*

<sup>129</sup> Zimbaro, P. G. (1971). "The power and pathology of imprisonment", Congressional Record (Serial No. 15, 1971-10-25). Hearings before Subcommittee No. 3, of the United States House Committee on the Judiciary, Ninety-Second Congress, First Session on Corrections, Part II, Prisons, Prison Reform and Prisoner's Rights: California. Washington, DC: U.S. Government Printing Office.

<sup>130</sup> Andrews, D.A., & Bonta, J. (2010). *The psychology of criminal conduct* (5th ed.). New Providence, NJ: LexisNexis Matthew Bender.

<sup>131</sup> *Ibid.*

*pénales* » (AP). Ainsi, plusieurs personnes détenues ayant participé à l'expérience précisent que le dispositif leur a été présenté comme un moyen de bénéficier d'un aménagement de peine « *mais il ne se passe rien...* » (D, G1) ; « *Moi j'ai tenu ma part du contrat, j'ai terminé et je suis toujours là au QS [...] moi je pense que... vous prenez un âne, vous prenez une carotte, vous mettez une canne à pêche devant... ben il avance. Mais il a jamais sa carotte en fait* » (D, G2). Cette situation crée de profondes frustrations chez les participants qui se sentent « dupés ». Les propos d'un intervenant illustrent également les conséquences de cette absence de bénéfice : « *On leur a trop vendu du rêve par rapport au QPS et du coup y'a quelque chose de l'ordre de la déception je trouve. Ça fait partie de la réinsertion de pas faire les choses que pour la carotte, mais de faire les choses parce qu'on a envie de s'en sortir tout simplement. Donc mettre une carotte au bout et en plus de ça ne pas la tenir... ça fait partie de la déception. Et pour eux, on n'est pas crédible vis-à-vis d'eux et le programme devient pas crédible* » (IE). Comment créer alors de l'incitation à participer sans tomber dans une attractivité purement utilitariste pour la personne détenue (« carotte ») ou dans un système de chantage ?

➤ Le planning fait également débat auprès de l'ensemble des acteurs-clés du dispositif. Il est jugé par plusieurs personnes interrogées comme « assez vide » et « trop changeant ». Les activités proposées dans la semaine, trop espacées et en nombre insuffisant, ne permettent donc pas de créer une dynamique et une certaine attractivité. Pour certains, les personnes détenues « *perdent même un peu de liberté en y allant car quand ils sont en détention classique ils sont tranquilles pour aller en promenade, pour faire des activités, mais là quand ils ont pas d'activités qui sont inscrites dans le QPS et ben ils restent en cellule* » (AP, cpip). Cette personne rajoute « *Pour les promenades, si les activités débordent un peu et ben ils n'ont pas de promenade de toute la journée. Donc rester enfermés toute la journée, surtout dans le cadre d'un quartier de préparation à la sortie, c'est pas très cohérent* ».

### *c - Une dynamique de groupe non facilitée*

La dimension collective est un aspect majeur à favoriser dans ce type de dispositif puisqu'elle permet d'offrir des effets de (re) socialisation et d'émulation indispensables dans le processus de préparation à la sortie.

Il ressort dans le discours de plusieurs intervenants et personnes détenues que cette dynamique collective est absente et qu'il

existe un manque de cohésion dans les groupes formés : « *ils ne se connaissent pas et ne s'apprécient pas forcément, ils n'ont pas de temps pour ça* » (IE) ; « *non je parle pas avec eux, je reste dans mon coin moi, je parle pas... on se croirait en hôpital psychiatrique ici* » (D, G1) ; « *Ici moins je connais de gens, mieux je me porte...* » (D, G4).

Du point de vue des intervenants, ce manque de dynamique collective est un frein à l'investissement et à une participation active et impliquée dans les ateliers : « *Généralement, ils sont dans l'attente passive absolue* » (IE). « *Il n'y a pas de notion de groupe, c'est pas un vrai groupe donc dans les ateliers ça se ressent [...] Il manque une envie commune. Dans un groupe il faut des objectifs communs. Là on a juste des gens qui doivent tenir ensemble jusqu'au bout pour espérer sortir plus tôt* » (IE). Les intervenants soulèvent également un manque de temps où les personnes pourraient se retrouver entre elles pour des activités non imposées, ou bien « *des moments à eux qui leur permettent d'être un peu plus 'relâchés'. [...] on sent que quand ils sont en groupe, qu'ils viennent de se retrouver, ils ont besoin d'échanger sur ce qu'ils vivent et de faire un petit sas qui permettrait aussi, que lorsqu'ils arrivent sur les ateliers ils n'aient plus ce besoin d'échanger et soient vraiment concentrés. [...] Je trouve que ça serait pas mal qu'ils aient un moment à eux, sans intervenant, pour échanger sur tout ça et sur ce qu'ils pensent de la suite* » (IE). Ces moments favoriseraient ainsi une dynamique plus importante dans le quartier et donc au sein du groupe. Pour finir, un professionnel conclut que cette « *salle d'activités où ils pourraient se retrouver* » serait par ailleurs « *totalement cohérente avec la logique du quartier sortant et avec ses objectifs* » (AP).

Au-delà de ces moments qui font défaut, c'est l'architecture « classique » de la prison qui vient de fait freiner cette dynamique puisqu'elle reste conçue pour répondre aux logiques de privation de la liberté. Que ce soient les cellules, les voies de circulation, les lieux d'activités ou les espaces extérieurs... tout est pensé pour limiter les échanges, les rencontres, la communication. Il s'agit d'une caractéristique particulièrement récurrente de l'architecture carcérale moderne française qui favorise les espaces segmentés et hyper-sectorisés<sup>132133</sup>.

<sup>132</sup> Scheer, D. & Tieleman, D. (2014). L'architecture carcérale. Journée de Réflexion : « Des (nouvelles) prisons. Et après ? », ULB, 15 Mars 2014.

<sup>133</sup> La Maison d'Arrêt de Lyon Corbas est un établissement récent inauguré en Mai 2009 pour remplacer des établissements considérés comme vétustes.

## ➤ *Le travail partenarial : existant mais parcellisé*

### *a- L'importante implication des acteurs*

Le nombre important d'intervenants impliqués dans le dispositif en fait sa richesse. Travailler sur autant d'aspects (emploi, passage à l'acte, compétences sociales, image de soi, logement, santé / addictions, accès aux droits communs, scolarité...) permet de répondre à la variété des problématiques individuelles et à la complexité du processus de « sortie de délinquance ». L'objectif est donc commun et chacun tente d'y contribuer à partir de mission singulière. Cette implication n'est pas seulement quantitative. Chaque professionnel intervenant dans le dispositif, qu'il soit salarié ou bénévole, témoigne d'un fort investissement et d'un enthousiasme important lorsqu'ils évoquent ce projet. Ces attitudes participent grandement à l'efficacité d'un « traitement » de ce type<sup>134</sup>.

Pourtant, ce qui fait la richesse de ce projet peut aussi en être sa limite. En effet, ce type d'intervention multi-partenariale requiert une coopération importante entre les différents maillons de la chaîne.

Trois manques importants sont soulevés quant à ce partenariat :

### *b - Manque d'homogénéité des pratiques*

Certains intervenants pointent les difficultés de compréhension et d'homogénéisation qu'implique la multiplicité des cadres de référence, pré-supposés théoriques et pratiques, qui peuvent grandement différer chez l'ensemble des intervenants. Les propos d'un des intervenants extérieurs illustrent ce point : « *Y'a beaucoup d'intervenants, y'a beaucoup d'associations et je crois qu'on n'a pas la même vision des choses. Et c'est bien le problème des organisations. On n'a pas la même façon de voir les choses, on n'a pas la même façon de mettre en œuvre, on n'a pas les mêmes outils, ou on a le même outil mais on l'utilise différemment. Et puis on perd de vue l'objectif et puis on reste trop cantonné alors qu'il faut plus d'ouverture...* » (IE). Une autre personne explique : « *Dans le programme ce qui me frustre le plus c'est ça. C'est qu'on a ...*

<sup>134</sup> Andrews, D. A. et Bonta, J. (2006). The psychology of criminal conduct, 4e éd., Newar (New Jersey), LexisNexis.

*chaque volet est dans son coin et on ne se réunit jamais, on ne partage pas les outils qu'on a et tout ce qu'on pense. Chacun fait à sa sauce avec ses pratiques et ses représentations » (IE). Ce manque d'homogénéité dans les pratiques et dans les discours peut notamment impacter le sens que les personnes détenues donnent au dispositif. Le vocabulaire utilisé par les différents intervenants est-il le même ? Quel sens est mis derrière les mots et les objectifs ? « Ils (les personnes détenues) ne comprennent pas ce qu'on attend d'eux. Et les différents intervenants, n'ayant pas une vision globale, ont peut-être un discours différent » (IE).*

### *c- Manque d'une vision globale du programme*

Ce qui ressort largement de l'ensemble des entretiens est le manque de vision globale de tout ce qui est réalisé dans le programme. Quasiment aucun intervenant extérieur ou personnel de l'AP n'est en mesure d'expliquer les différentes actions et activités proposées et mises en place dans le dispositif. La majorité regrette ce manque de vue d'ensemble, qui apporterait une continuité et une cohérence au projet. Un des intervenants explique « *Je sais pas tout en détail mais je sais qu'ils ont pas mal d'interventions, pas mal de structures qui interviennent. [...] J'ai croisé en fait qu'une seule fois la personne qui s'occupe de l'informatique. On se croise très peu, et on n'a pas de réunions d'ailleurs, enfin de rencontres, et c'est vrai que ça fait partie des demandes qu'on pouvait avoir : pouvoir se rencontrer toutes les associations pour discuter du Quartier Sortant [...] ça ça manque, et même avec les personnes de l'AP d'ailleurs. Les surveillants et les CPIP. [...] Se rencontrer permettrait de savoir un peu plus ce qui est proposé en détail parce qu'on sait qu'il y a un certain nombre d'associations qui intervient mais on sait pas exactement ce qu'ils font » (IE).*

Ce manque crée par ailleurs des frustrations chez certains intervenants qui ne comprennent pas le programme dans sa globalité et ne peuvent pas, en conséquence, répondre aux questionnements des personnes détenues sur les objectifs et le contenu de ce dernier : « *quand je présente par exemple le planning au candidat, ils voient qu'il y a un atelier philo et ils me disent 'on fait quoi ?' oui ben vous allez travailler sur des thématiques particulières, vous allez pouvoir échanger. Oui mais c'est quoi ? C'est sur quoi ? Des thématiques liées à la détention ? Ben... je sais pas et c'est frustrant » (IE). Une autre conséquence est de ne*

pas avoir de visibilité sur le parcours global de la personne détenue, sur son investissement et sur son évolution dans les différents domaines ciblés : « *J'aime voir une action dans sa globalité. Et le fait de voir qui fait quoi, même si j'interviens pas du tout dans les mêmes champs d'action qu'eux, ça me permettrait de mieux comprendre le parcours du candidat* » (IE).

#### *d - Manque de coordination, de fil directeur*

En ce qui concerne le volet professionnel, les partenaires sont unanimes pour valoriser le travail impliqué de l'intervenante du GREP qui a coordonné l'ensemble des actions réalisées dans ce cadre. Cette personne ressource a permis de donner une cohésion et une continuité logique et efficace aux différentes activités relatives à l'emploi.

Plusieurs intervenants regrettent que cette coordination ne soit pas étendue à l'ensemble du dispositif (« *manque de communication détention / SPIP* », « *peu de réunions entre intervenants et professionnels* », « *il faut un agent qui fasse le lien, qui soit consacré qu'à ça* », « *il faut un pilote* », « *il manque d'un 'fil rouge' sur l'ensemble du dispositif* »). Ce manque de liens fait obstacle à une dynamique commune et à une cohérence globale du dispositif : « *Faudrait coordonner un peu plus, pour savoir ce que font les uns et les autres, pour pas qu'il y ait de doublons, pour que ça puisse s'articuler intelligemment et qui y ait une espèce de résonance vraiment...* » (IE). Une articulation plus importante entre les activités favoriserait donc une complémentarité entre les intervenants et apporterait davantage de sens au dispositif, que ce soit pour les intervenants ou pour les personnes détenues. Pour les intervenants, elle permettrait également de mieux organiser le contenu de leurs interventions, en fonction de ce que font les autres et en fonction des besoins des personnes détenues qui évoluent.

### ► ***Le dispositif : un contenu et des objectifs complexes et ambitieux***

#### *a - Un accompagnement renforcé et multimodal*

Le contenu proposé dans ce dispositif rend compte d'une approche plurielle et globale. Il cible différents facteurs appelés « *criminogènes* » et propose une combinaison d'interventions et d'activités, principalement groupales. En effet, sont travaillés

dans ce dispositif à la fois des aspects relatifs à l'accès aux droits communs, à l'emploi, aux addictions, aux compétences sociales, à l'éducation et au passage à l'acte. Les approches et types d'interventions sont également nombreuses : introspection / projection, approche cognitivo-comportementale, co-construction des savoirs, informations « théoriques », exercices pratiques, discussions groupales...

Le discours des intervenants est très enthousiaste vis-à-vis de ce projet. *« Moi je pense que c'est intéressant. Je pense que c'est un projet qui est ambitieux, qui est pas simple à mettre en place, mais qui me paraît assez pertinent dans le sens que préparer à la sortie c'est hyper important et le fait qu'ils puissent avoir un programme pendant 3 mois avec plein de structures différentes qui viennent les voir... ça permet vraiment de préparer la sortie et de les faire travailler de façon intéressante »* (IE). Ce regard positif sur le dispositif est partagé par la majorité des acteurs impliqués. De manière unanime, le programme est jugé comme « riche », « intéressant », « pertinent » et « prometteur ».

### *b - Un dispositif complexe et « décousu » : une juxtaposition d'activités ?*

Chez les professionnels, se pose la question de la logique et du sens de l'ensemble des activités réalisées dans ce dispositif. Pour beaucoup, le dispositif est trop « décousu ». Un intervenant nous dit : *« ça fait quand même comme une juxtaposition de 12000 actions qui se sont pas concertées [...] où chacun fait son truc de son côté [...] Chacun a son propre parcours, mais par contre y'a pas de parcours général »* (IE).

Cette représentation se retrouve également chez les personnes détenues pour qui le programme consiste en une série d'activités fonctionnant indépendamment les unes des autres (*« on fait de la philo, puis on fait du théâtre, puis y'a les CV, puis... »*).

Cette parcellisation se répercute ainsi sur le sens donné à ce dispositif et en conséquence sur l'appropriation et l'implication de chacun. En effet, les personnes détenues ne mettent pas de sens derrière cette accumulation et cet enchaînement d'activités. Certains sont d'ailleurs très critiques vis-à-vis de l'intérêt et de l'utilité du dispositif : *« franchement le QS ça m'a pas apporté grand-chose », « ça m'a permis de sortir de la cellule mais ça apporte rien », « j'ai rien appris », « c'est des bases que j'avais déjà »* (cf. sous partie suivante 5.2.1.4). Les intervenants

ressentent également cette incompréhension : « *dès le début de la première session, les détenus qui sont en face de nous ils savent pas trop ce qu'ils veulent, ils savent pas ce que le dispositif peut leur apporter, et ils savent pas non plus ce que le dispositif attend d'eux. Donc ça c'est peut-être un point à clarifier* » (IE). Cette juxtaposition d'activités transmet par ailleurs une image de plus en plus fragmentée du délinquant. Quirion<sup>135</sup> compare en effet ce type de dispositif à un « menu à la carte » dans lequel chaque facteur de risque identifié correspond à des actions ciblées autour de la réduction de la récidive. Selon l'auteur, ce fonctionnement opère un « morcellement de l'individu » en ignorant sa complexité et sa singularité. On prend en charge chaque facteur de façon isolée, ce qui permet de moins en moins « de saisir l'individu comme un être évoluant dans un contexte social plus général »<sup>136</sup>.

### *c - ... contenant des activités parfois inappropriées aux contextes et aux personnes*

La nature de certaines activités proposées pose question à différents niveaux :

➤ Celles qui sont jugées non adaptées aux besoins des personnes détenues

Nous relevons un regard critique sur le décalage qui existe entre l'« offre » (les interventions des partenaires extérieurs) et la « demande » (les besoins des personnes détenues)<sup>137</sup>.

Le module relatif à la création d'entreprise crée par exemple des débats chez les intervenants : « *On veut faire de la création d'entreprise par exemple. C'est prématuré. Pourquoi on fait de la création d'entreprise d'ailleurs ? On leur dit ben oui quand t'auras ton entreprise tu seras ton propre patron, tu seras plus emmerdé. Mais c'est complètement faux moi je connais des artisans qui sont écrasés par les charges et qui gagnent pas plus qu'un salarié. Donc c'est une illusion. Là on entretient une illusion. Et les gars vont sortir ils vont vouloir créer leur entreprise (marchand de pizzas ou BTP) et ils vont se gameller* » (IE).

Pour d'autres, l'ensemble du volet emploi pose question du fait

<sup>135</sup> Quirion, B. (2006). Traiter les délinquants ou contrôler les conduites: le dispositif thérapeutique à l'ère de la nouvelle pénologie, *Criminologie*, 39, 2, 137-164.

<sup>136</sup> *Ibid.* p. 157.

<sup>137</sup> Nous reviendrons plus en détail sur ce point dans la partie f) la sélection et ses biais, page 58.

de son inadéquation avec la population ciblée : « *c'est censé être pour les plus éloignés de l'emploi, ceux qui n'ont rien du tout, qui n'ont jamais travaillé, qui n'ont pas de formation... Ceux-là, rien que le fait de se lever le matin pose problème... et la plupart n'ont pas envie de travailler. Alors leur proposer de faire un CV ou une lettre de motivation ou même créer leur entreprise...* » (AP). A l'opposé, pour certaines personnes détenues ces modules ne sont pas adaptés à leur niveau plus avancé « *moi je les avais déjà ces bases. J'avais mon CV, je savais me servir d'un ordi. Et puis si on veut vraiment un boulot ben on le trouve. Franchement, c'est pas le QS qui va nous trouver un boulot* » (D, G1) ; « *c'est la base qu'ils nous montrent, c'est ce qu'on fait au collège quoi. A eux ça leur sert parce qu'ils savent pas s'en servir mais moi si* » (D, G1). D'autres reproches sont formulés par rapport à la durée des activités (prises séparément) et du dispositif en général. Une personne détenue nous dit : « *c'est pas 4h qui va changer quoi que ce soit quand on est en prison. La confiance en soi ça se travaille pas en 4 heures* » (D, G4). Le fait d'avoir réduit le programme PARCOURS à 4 séances (de 1h30 chacune, soit 6h d'intervention) pose également question. Ces modules, qui ne représentent désormais qu'un quart du programme initial, ont-ils encore du sens ? Peuvent-ils produire des effets positifs ? Les concepteurs du programme ont des recommandations claires par rapport à sa durée : « *En deçà de 24 heures d'intervention, il paraît utopique d'espérer qu'un programme destiné aux personnes à risques élevés puisse avoir le moindre effet* »<sup>138</sup>. Il est par conséquent important de se demander quels impacts réels aura le fait de seulement « survoler » certains facteurs de risque et de besoin ciblés dans le QPS.

➤ Celles qui sont « trop » « occupationnelles ».

Quelques professionnels regrettent que certaines activités n'ayant pas de sens pour les personnes détenues, n'occupent pour eux qu'une fonction « occupationnelle » : « *Je sais pas ce que ça leur apporte pour préparer la sortie... ils rigolent, ils apprécient mais il faut aussi du sens* » (AP) ; « *4 séances... ok ça les occupe un peu mais ça va pas changer grand chose* » (IE). Les personnes détenues confirment cette interprétation, en mentionnant, pour la plupart, l'intérêt qu'ils ont de participer au QPS pour passer moins

<sup>138</sup> Lafortune, D. et Blanchard, B. (2010). *Op. Cit.*

de temps en cellule : « *Je l'aurais fait quand même parce que ça me permet de pas rester enfermé dans ma cellule à m'ennuyer* » (D, G2).

➤ Celles qui ne sont « pas assez » « opérationnelles ».

Une autre critique apportée à l'ensemble du dispositif est le fait qu'il ne soit pas « assez opérationnel ». Le détenu est considéré comme « passif » face à un nombre important d'informations qui lui sont transmises, plus « théoriques » que « pratiques » : « *c'est parfois trop scolaire, on leur donne tout un tas d'informations sur comment faire ça, où aller pour ça... ça c'est pas du tout concret, ça va pas les aider à la sortie* » (IE). Un intervenant regrette également que de nombreuses informations sur l'emploi et les droits communs soient transmises aux personnes détenues durant la détention mais qu'aucun « réel accompagnement » ne soit réalisé à la sortie : « *il faut qu'on leur ouvre des portes, qu'on les pousse, j'ai pris contact pour vous avec telle entreprise, vous allez faire telle formation...* » (IE).

#### *d - ... déséquilibré dans les dimensions travaillées*

Un gros travail est réalisé au niveau de l'emploi (nombreux intervenants et activités). Effectivement, le discours des personnes détenues ou des professionnels (ou les données issues de la littérature) converge : l'emploi est un élément déterminant pour l'insertion des anciennes personnes détenues. Il est cependant important de ne pas réduire l'objectif d'insertion à l'insertion dans et par l'emploi : il est nécessaire de prendre en compte une pluralité de facteurs et de résoudre une multiplicité de problèmes. Dans le dispositif, les autres domaines sont moins exploités et travaillés.

Ainsi, par exemple, la famille fait partie des premières « ressources » citées à la fois par les personnes détenues et les professionnels à la question : *Qu'est-ce qui pourrait être une ressource à la sortie de prison ?* (après l'emploi et le logement). Plusieurs personnes détenues expliquent qu'ils veulent s'en sortir pour ne pas « décevoir » leur famille : « *j'ai envie de montrer l'exemple, que je peux être respectable et respecté, surtout à mes enfants* » (D, G1) ; « *la famille et les amis c'est essentiel, c'est un repère [...] je veux leur prouver que j'ai changé* » (D, G1), « *heureusement que j'ai mes frères [...] la famille c'est ce qui me fait tenir* » (D, G4). Ce processus fait référence à ce que Mohammed (2012)<sup>139</sup> appelle

<sup>139</sup> Mohammed, M. (dir.), (2012). *Op. Cit.*

la « culpabilité familiale » qui pousse le délinquant à réévaluer sa situation et son rapport aux autres. Elle est pour l'auteur un motif d'usure et donc de changement. L'incarcération est un lent processus de marginalisation et de désocialisation. Les relations sociales, qu'elles soient familiales ou amicales, et les rôles et statuts qui y sont associés (père, mari, époux, fils, amis...) sont en effet difficilement maintenus. Le maintien de ces liens est par conséquent un enjeu important de la lutte contre la désocialisation et donc un facteur privilégié de réinsertion. Pourtant, cet aspect est seulement « survolé » dans certains ateliers, comme dans le programme PARCOURS. Plusieurs professionnels regrettent ainsi qu'un travail ne soit pas engagé sur le maintien des liens (relais enfants / parents, parloirs supplémentaires, accès facilité aux UVF, permis de visite...).

### *e - Un dispositif qui perd de vue le travail sur la transition entre « dedans et dehors » ?*

Entre 2009 et 2012, le CREDOC a évalué quatre expérimentations favorisant l'insertion des jeunes placés sous-main de justice<sup>140</sup>. Une des conclusions principales de leur étude concerne la nécessité d'un accompagnement continu entre le « dedans » et le « dehors » afin de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et prévenir ainsi la récidive. De ce point de vue, le projet d'accompagnement de la personne détenue après sa sortie (accompagnement d'un mois par le GREP) afin de faciliter la transition, est une originalité et un atout majeur du dispositif. Ce point est d'ailleurs souligné par les professionnels : « *On sait très bien que si on n'est pas là pour accompagner dehors ce qui a été fait dedans... on sait qu'il y a une déperdition énorme. Il faut qu'on soit dans une continuité* » (IE). « *Je suis convaincu que l'accompagnement à la sortie c'est un excellent élément pour prévenir la récidive. [...] S'ils n'ont pas cette prise en charge-là, ce coup de pouce-là à la sortie... pour beaucoup, vu le contexte économique, c'est impossible, faut pas rêver, c'est clair. Qui va recruter ces personnes-là ? Quand on voit le cumul d'éléments discriminants sur les profils...* » (IE). Cette continuité suppose, comme le préconise le projet de départ, que les participants soient à 3 mois d'une possible libération. Pourtant cet objectif est complexe à appliquer pour différentes

<sup>140</sup> CREDOC cité par Aldeghi, I. ; Jauneau, P. & Muller, L. (2012). Quatre expérimentations pour favoriser l'insertion des jeunes sous main de justice, *CREDOC, Consommation et modes de vie*, n°256.

raisons : soit de nouvelles peines sont prononcées durant leur participation au QPS, soit des personnes détenues intègrent le dispositif mais sont à plus de 3 mois d'une libération... Les conséquences se ressentent chez les différents acteurs :

Les intervenants sont obligés de repenser leurs interventions qui avaient été créées et adaptées avec l'objectif de préparer à une sortie prochaine : « *La principale difficulté quand même c'est que c'est un quartier sortant, mais pour la plupart, ils vont pas sortir prochainement. Donc nous, au départ, on avait pensé nos interventions sur la question de la réinsertion... avec des outils comme le photo langage qui permet de se projeter un peu, aussi bien sur soi, que sur la sortie. Du coup, ça perd un peu son sens car y'en a qui sont là pour encore beaucoup de mois quand même. [...] Du coup ça perturbe beaucoup quand même... surtout par rapport au projet de départ. [...] Aujourd'hui on essaie de se réajuster à cette réalité-là, qu'ils vont pas sortir tout de suite* » (IE). D'autres se sentent « gênés et frustrés » par rapport à cette transition qui n'est ni clairement formulée ni vraiment appliquée : « *Moi ce qui me gêne un peu et je me sens frustré, c'est que je sais pas ce qui se passe après. Je sais pas si on aide les personnes détenues dans la recherche d'emploi, dans la recherche de formation et s'ils sont accompagnés. Si en sortant ils savent se débrouiller, s'ils ont des adresses, ça je sais pas. [...] Il faut accompagner ces gens-là, c'est nécessaire* » (IE).

Pour les personnes détenues participant au projet, ce décalage entre ce qui leur a été annoncé et la réalité est, d'une part, difficile à comprendre (« *donc du coup ils (les personnes détenues) se sentent un peu... ils ne comprennent pas trop pourquoi ils sont dans ce quartier-là, parfois* », IE) mais surtout, difficile à accepter (« *je l'aurais fait quand même si on me l'avait présenté autrement mais là je me sens un peu dupé* » D, G1 ; « *même pour 500 euros j'y retourne pas. Pour avoir des déceptions comme ça... non* » D, G2).

Un des participants aborde également la question de la nature de l'accompagnement à la sortie. Selon ce dernier, cet accompagnement devrait être davantage axé sur la formation afin d'être plus utile et plus efficace : « *ce qui aurait vraiment été utile c'est un vrai accompagnement à la sortie au niveau du boulot, former à un métier ou alors sortir avec une formation, apprendre à faire un métier quoi* » (D, G4). Alors que le niveau de diplôme et les qualifications requises pour s'insérer sur le marché du travail s'élevaient de façon continue, l'absence de diplôme ou

de formation constitue en effet un frein majeur pour l'accès à l'emploi, et d'autant plus pour des sortants de prison. Parmi ces derniers, ceux qui cumulent manque de diplôme et manque d'expériences professionnelles n'ont quasiment aucune chance de s'insérer professionnellement et se retrouvent donc fréquemment inactifs<sup>141</sup>.

### *f - La sélection et ses biais*

En référence au modèle RBR d'Andrews et Bonta, l'objectif du programme est de cibler les personnes détenues dont le niveau de « risque » et de « besoins » est le plus élevé, mais également ceux dont la date de sortie est proche.

Nous constatons dans un premier temps qu'il n'y a pas de « réel » diagnostic des besoins et des attentes réalisé en amont de la participation au programme. Or, l'efficacité d'un programme tient à la capacité et à l'efficacité à déterminer les personnes auxquelles il est destiné<sup>142</sup>. Ce diagnostic est en effet nécessaire, pour dans un premier temps identifier les freins à l'insertion ainsi que les besoins et ressources des détenus, et par la suite, pour mettre en place les outils et les moyens adaptés à chacun. *« Ils (sous-entendus les concepteurs du projet) sont partis des intervenants et d'idées, qui sont bonnes, et qui semblent utiles (faut donner des infos sur les procédures, expliquer ce qu'est une entreprise, savoir-faire un CV et une lettre de motivation, apprendre à se présenter...). Mais on arriverait à plus d'efficacité si on prenait en compte les spécificités psychologiques et sociologiques des personnes détenues. Si on n'arrive pas à comprendre les faiblesses, les forces, les atouts, les manies, les travers dans lesquels les personnes détenues vont retomber eh bien on donne des conseils passe-partout qui ne servent pas à grand-chose ».* (IE). La sélection des participants semble donc se baser sur des critères confus et imprécis. Les propos de deux participants illustrent ce flou et l'incompréhension qui y est associée : *« j'ai été dans le quartier en arrivant, c'est bizarre... J'aurais préféré que ce soit en fin de peine »* (D, G4) ; *« Je voulais être avec un gars du quartier sortant donc je m'y suis retrouvé sans le vouloir »* (D, G1).

<sup>141</sup> Baader, M. et Shea, E. (2007). Le travail pénitentiaire, un outil efficace de lutte contre la récidive ? , *Champ pénal/ Penal field* [En ligne], Vol. IV.

<sup>142</sup> Lipsey, M. W., Howell, J. C., Kelly, M. R., Chapman, G., & Carver, D. (2010). Improving the effectiveness of juvenile justice programs: A new perspective on evidence-based practice. Washington, D.C., Georgetown University: Center for Juvenile Justice Reform.

Nous remarquons dans un deuxième temps que les critères concernant les profils à retenir évoluent et s'éloignent de fait des principes du modèle RBR, et donc de la philosophie initiale du projet. En effet, chaque professionnel souhaite améliorer et faciliter sa prise en charge des personnes participant, et surtout se sentir « utile » et « efficace » en constatant des changements rapides et visibles : « *c'est plus compliqué avec ceux qui n'ont pas de projet, c'est moins efficace qu'avec ceux qui en ont* » (IE). « *On marche sur des paris. Mais faut que les paris soient dans une quantité raisonnable... Sinon ça marche pas. J'ai l'impression que dans le recrutement tout est fait pour que ça marche pas très bien* » (IE). Ainsi, des critères d'inclusion et d'exclusion émergent pour aller dans ce sens : « *il faut au moins qu'ils sachent lire et écrire* », « *il faut qu'ils aient un minimum de capacités [...] parce qu'après ils sont quand même autonomes* », « *il n'a pas été sélectionné... parce qu'il ne parle pas bien français je crois* », « *il faut qu'ils aient envie sinon on peut rien faire* », « *si dès le début il ne veut pas on peut rien lui apporter* », « *Y'a des gens qui veulent pas bosser, ok c'est leur choix. Mais dans ce cas, le dispositif c'est pas pour eux* ». Les propos d'un professionnel illustrent avec un regard critique ce constat : « *un seul participant est sorti, ce qui est très bien mais il avait tout à la base pour bien réussir sa sortie. Il avait déjà son logement, sa famille et des projets pro. Il serait sorti dans les mêmes conditions, avec ou sans le programme* » (AP).

Les professionnels sont également unanimes pour dire que « *pour ces personnes-là (sous-entendu à risques et besoins élevés) il faut d'autres moyens* » (IE).

Ici, c'est donc tout l'objectif du dispositif qui est remis en question. Faut-il justement de nouveaux moyens pour pouvoir travailler avec les personnes ciblées au départ, répondre à leurs besoins et « faire avec » leurs difficultés ? Ou bien faut-il revoir la population ciblée pour pouvoir travailler avec ce qui a été mis en place ?

Dans ce deuxième cas, le risque est que les besoins soient définis en fonction de l'offre et non pas en fonction des besoins des personnes détenues. En d'autres termes, il semble que pour faire fonctionner l'existant, le dispositif envisage de s'ouvrir aux mieux prédisposés à ne pas récidiver « *... on cible les gentils...* ». Les délinquants à faible risque sont en effet plus coopératifs et plus motivés à se conformer aux exigences d'un dispositif que les délinquants à risque élevé. On peut donc comprendre qu'il soit plus aisé de cibler ce type de population. Pour les auteurs de référence,

il est cependant nécessaire de bien assortir le niveau de service au niveau de risque du délinquant. Les personnes condamnées présentant un faible risque de récidive devraient ainsi recevoir moins d'heures d'accompagnement et d'intervention que celles qui sont plus à risque<sup>143</sup>.

Il est donc nécessaire de se questionner désormais sur le sens du dispositif et sur l'orientation qu'il prend. Qui souhaite-t-on cibler ? Les plus démunis de ressources et les plus susceptibles de récidiver, ou bien les moins démunis et les plus susceptibles de « s'en sortir » à la sortie ? Cette ambiguïté est présente dans l'ensemble des discours et crée donc des incompréhensions et des incohérences dans le dispositif.

Par ailleurs, toujours au niveau de la sélection, le nombre de participants fait également l'objet de débats entre les différents acteurs. En effet, à cause du manque d'attractivité dont nous avons parlé plus haut, les personnes détenues intégrées au dispositif sont beaucoup moins nombreuses que prévu (groupes de 4 ou 5 personnes contre 10 de prévues). Pour combler le manque de participants, l'idée est d'ouvrir le dispositif à l'ensemble des personnes détenues : un public plus large et plus hétérogène au niveau des facteurs de risques et de besoins. Cette vision est majoritairement celle des personnels de l'Administration Pénitentiaire. Si certains mettent en avant le critère de rentabilité pour justifier ce positionnement (« *ça mobilise un financement qui est important, autant que ça profite à plus* », AP), d'autres, plus nombreux, regrettent simplement l'impossibilité de faire bénéficier un dispositif aidant à un plus grand nombre de détenus (« *autant en faire profiter à plus* » ; « *autant les inclure si ça peut permettre d'avoir un groupe plus étoffé* », « *l'idée c'est d'ouvrir le QPS à d'autres publics... peut-être qu'on a été trop restrictif dans les critères* », AP). L'établissement de ce dispositif semble donc suivre deux logiques : d'un côté une logique de rentabilité par rapport à l'investissement financier important déployé pour ce projet, et d'un autre côté une logique d'efficacité visant à optimiser les moyens mis en œuvre pour arriver au résultat visé. Au contraire, le nombre peu élevé de personnes détenues

---

<sup>143</sup> Guay, J.P. & Lafortune, D. (2015). L'évaluation du risque de récidive et l'intervention basée sur les données probantes : les conditions nécessaires à l'implantation de méthodes structurées d'évaluation et d'intervention efficaces. *Pratiques Psychologiques*, 21(3), 293-303.

par groupe semble satisfaire plusieurs partenaires extérieurs, qui arrivent mieux à personnaliser et individualiser leur prise en charge : « *Pour l'instant on n'a pas eu des groupes de 10 et heureusement parce que je pense que ça serait très compliqué à gérer. 6 personnes je trouve que c'est l'idéal. Ça permet de faire des demi-groupes. Et comme on est en demi-groupe pour travailler sur leur parcours professionnel, sur leurs besoins, sur tout ça... c'est beaucoup plus agréable. Parce qu'on est 2 pour 3 candidats* » (IE) ; « *on peut davantage s'occuper d'eux, de façon plus personnelle, travailler sur des points précis* » (IE). On devine ici davantage une logique d'efficacité : obtenir des résultats en accord avec les objectifs fixés.

Par ailleurs, en ne ciblant pas un public spécifique (besoins et risques élevés), le risque est que des décalages importants se créent entre les profils, c'est-à-dire entre les attentes et les besoins. S'il existe des écarts importants entre ces personnes dans les différents domaines travaillés, les discours, les moyens et les outils mis en place pour y répondre ne peuvent pas être les mêmes. Un intervenant nous dit : « *Par exemple, si on veut aider quelqu'un à avoir de bonnes relations professionnelles ... si c'est quelqu'un d'extrêmement rigide, qui n'écoute pas les autres, on va lui dire un certain nombre de choses. Si c'est quelqu'un qui ne sait pas ce qu'il veut parce qu'il est tout le temps en train d'écouter les autres, qu'il est influencé par les autres... on va pas lui donner le même genre de conseils... Donc si on dit la même chose aux deux, ça peut pas marcher* » (IE). Pour les participants, cet écart dans les attentes et les besoins pose aussi question. Un d'eux nous dit : « *il faudrait deux QS : un pour les personnes déjà insérées, ceux qui travaillent déjà, et un pour les personnes en difficulté, en recherche de ce qu'ils veulent faire* » (D, G2). En effet, cette personne nous explique par la suite qu'elle a trouvé le QPS « trop simple » par rapport à son profil et aux projets qu'elle avait déjà pour sa sortie. Finalement, le sens et les objectifs du dispositif se posent également ici : les logiques gestionnaires et d'immédiateté visant à rentabiliser ce quartier ne viennent-elles pas prendre le dessus voire masquer la réflexion préalable sur les finalités du dispositif et sa philosophie de départ ?

## ► *Attentes vis-à-vis du programme et appropriation par les différents acteurs*

### *a - Des attentes différentes impliquant des tensions et des déceptions*

Il est nécessaire de questionner les représentations et les attentes des différents acteurs impliqués : que signifie pour chacun « se préparer à la sortie » ? Quelles sont les attentes, les demandes et les besoins des personnes détenues dans le cadre de cette préparation à la sortie ? Nous souhaitons en effet dans cette partie avoir un aperçu de la manière dont les personnes détenues envisagent le programme et son objectif de préparer à la sortie de prison, et confronter ces perceptions à celles de l'institution.

- Représentations du programme

Les personnes détenues ont généralement trois représentations distinctes du programme et de son utilité :

- « occupationnel » : Ces personnes voient le dispositif comme une occasion de sortir de leur cellule et d'être moins passives : « *on fait des activités* », « *on reste pas enfermés toute la journée, on fait des choses* », « *ça permet de sortir de la cellule* », « *pour être occupé et pas rien faire en cellule* ».

- « stratégique » : D'autres ont intégré le dispositif avec l'espoir d'obtenir des avantages : des remises de peines supplémentaires, une sortie anticipée ou bien un travail : « *je suis allé au QS parce que je pensais qu'on pouvait sortir après* », « *j'y suis allé pour avoir un travail* », « *je pensais avoir un aménagement de peine, c'était juste pour sortir plus tôt* », « *pour gratter des RPS<sup>144</sup> et faire bien devant le juge* ».

- « aidant » : Certaines personnes détenues (quatre d'entre elles) ont une vision très positive du dispositif et de son utilité : « *ça nous aide à préparer la sortie* », « *y'a rien d'inutile ça peut que nous aider [...] tout est bon ici* », « *c'est une ouverture, on nous tend la main et si on est malin on peut s'en servir pour après* », « *me remettre dans le bain* », « *on apprend des choses* », « *ça m'a aidé le truc sur les addictions* », « *j'aime bien le programme, ils sont là pour nous, c'est génial* ». On note cependant que cette représentation reste très abstraite et que le lien entre les activités et ce qu'elles peuvent leur apporter de façon concrète n'est pas explicitement

<sup>144</sup> RPS (Réduction de Peine Supplémentaire)

désigné. En d'autres termes, plusieurs participants accordent un intérêt et une utilité au dispositif mais ont des difficultés à expliquer en quoi et pour quoi. C'est de nouveau la question du sens et des finalités qui se jouent ici. Nous pouvons également faire l'hypothèse d'un biais de désirabilité sociale. Ce concept se définit comme « l'adéquation connue des comportements observés ou anticipés d'une personne aux motivations ou aux affects réputés des membres typiques d'un collectif social »<sup>145</sup>. Dit autrement, la désirabilité sociale fait référence à la capacité d'un individu à donner une image de soi, une réponse ou encore un comportement, conforme à une norme sociale attendue (correspondant au désir de « plaire » à l'autre).

Pour les professionnels, le programme prépare les personnes détenues à la sortie à deux niveaux :

➤ un niveau plus « comportemental » : Il s'agit ici de travailler sur le « savoir-être » et le « savoir-faire », c'est-à-dire développer différentes compétences personnelles, sociales et professionnelles. Des éléments plus concrets sont aussi associés au dispositif : « être à jour dans ses papiers administratifs, savoir qui solliciter en cas de problèmes de santé ou liés à l'emploi »...

➤ un niveau plus « cognitif » : le programme permet aux personnes détenues de s'« inscrire dans une dynamique de changement ». Un travail important est réalisé sur les représentations : de soi, du travail, du passage à l'acte, de l'argent, de la liberté... (*« modifier ses comportements, ses croyances... », « c'est une formation qui a pour objectif de modifier les représentations et les comportements de ceux qui vont se retrouver dans la vie civile »*).

Ces constats mettent en évidence une différence importante entre les conceptions et les attentes des personnes détenues et celles des personnes ayant conçu le programme ou qui y interviennent. Les propos d'une des personnes détenues illustrent bien ce décalage : *« ils sont pas dans la réalité, c'est pas comme ça qu'on réinsère »* (D, G4). Comment apporter alors un accompagnement, une aide aux personnes détenues si ce hiatus des représentations est trop marqué ?

<sup>145</sup> Pansu, P. & Beauvois, J.L. (2004). Juger de la valeur sociale des personnes : les pratiques sociales d'évaluation. In P. Pansu & C. Louche (Eds.), *La psychologie appliquée à l'analyse des problèmes sociaux*. Paris : Presses Universitaires de France. p. 171.

- Représentations de la réinsertion

Il ressort en effet deux registres différents correspondant d'un côté à celui des bénéficiaires, qui ont une vision de la préparation à la sortie liée à leur « soi », aux problématiques qui les touchent ainsi qu'à leur expérience subjective de la détention, et de l'autre côté celui des professionnels, qui ont une conception plus consensuelle, abstraite et à plus long terme de la réinsertion.

Plus spécifiquement, pour les personnes détenues, « se préparer à la sortie » correspond à des éléments qui auront des impacts concrets et visibles sur leur situation : « *avoir un travail* », « *sortir* » et « *être accompagné* ». Un détenu explique « *le mieux ça serait de me donner un travail, aider à chercher c'est pas suffisant* » ; « *[...] c'est un moyen d'être occupé pour pas faire de conneries* », « *un travail ça me sauverait la vie* ». Il apparaît également que le poids du fonctionnement carcéral d'une part, et des difficultés qu'ils (re)trouveront à la sortie, ne leur permettent pas de se détacher, de se projeter et donc de donner du sens à ce type de dispositif. La représentation des intervenants et professionnels sur la préparation à la sortie fait davantage référence à des aspects « abstraits », « inconscients » et travaillés sur le long terme. Il s'agit de modifier des attitudes, des comportements et des représentations. Ces représentations ont d'autant plus de poids dans l'ensemble des décisions prises et des pratiques mises en œuvre qu'elles sont construites et partagées par des instances qui font autorité. Le reproche qui peut alors être établi ici est que ces représentations ne se fondent pas sur une confrontation avec la réalité factuelle - une réalité vue, vécue et ressentie -, et sur des besoins individuels et singuliers. Il semble ainsi que la notion de préparation à la sortie revient à être associée à un modèle de « bonnes conduites » du point de vue des professionnels, dans lequel les particularités de l'individu et de son environnement social sont souvent négligées.

Ces différents constats rejoignent un paradoxe déjà soulevé : les détenus n'ont pas été associés au projet, leurs besoins et leurs attentes n'ont pas réellement été questionnés. Il soulève également les malentendus portant sur le sens du dispositif et ses objectifs : les objectifs et l'intérêt du programme n'ont pas clairement été communiqués et discutés avec les personnes ciblées.

Les catégories soulevées dans cette partie restent cependant des tendances générales pour lesquelles il n'existe pas une

homogénéité totale. Nous notons en effet des variations dans le discours, qui correspond notamment à l'univers professionnel des personnes. Nous développons davantage ces positionnements ci-dessous :

### *b - Une appropriation et une adhésion contrastées*

L'adhésion et l'implication de tous les acteurs-clés d'un projet sont des caractéristiques essentielles de sa réussite. Dans le cadre du QPS, le projet a suscité différentes positions et attitudes chez l'ensemble des professionnels engagés (partenaires extérieurs, CPIP, DPIP, personnels de surveillance). Par rapport à ce constat, un des professionnels fait l'hypothèse suivante : « *L'adhésion au projet c'est la première question à se poser. Il faut que les gens à mon avis s'approprient, à tous les niveaux, ce genre d'action. Sinon ça ne peut pas fonctionner. [...] à mon avis l'échec, à 80%, il vient de là* » (IE).

Nous avons pu repérer quatre types d'attitudes et de positionnements vis-à-vis du QPS.

Les « *convaincus* » : ce positionnement concerne principalement les intervenants extérieurs et les professionnels ayant participé à la création et à la mise en place du projet. Pour eux, ce quartier de préparation à la sortie est prometteur, utile et aidant. Ces personnes sont ainsi très motivées et engagées dans le projet, bien que les nombreuses contraintes de la détention (difficultés pour accéder aux bâtiments, attente devant les portes, attentes des personnes détenues...) viennent parfois « démoraliser » certains d'entre eux.

Les « *méfiantes* » : Ils se retrouvent impliqués « *pas par obligation... mais un peu quand même* » (AP). Pour ces personnes, le projet est intéressant mais de nombreux questionnements et critiques sont formulés vis-à-vis de l'efficacité de ce dernier. Parmi ces professionnels, principalement des CPIP, beaucoup ne se sont pas sentis associés dès le début du projet. Pour eux, le projet a été créé sans les acteurs-clés : les professionnels du terrain et les personnes détenues. D'autres éléments relatifs au contenu, à la sélection, au cadre et au fonctionnement général sont, selon eux, à améliorer. Associé à la charge de travail et au nombre important de personnes à suivre en détention classique, il est complexe pour ces professionnels de s'impliquer mais surtout de s'approprier ce projet. Parmi ces personnes, certaines sont prêtes à s'investir

davantage « *si on [leur] en laisse la possibilité* », d'autres, plus critiques vis-à-vis du projet, ne préfèrent pas être associés.

Les « *critiques* » : Un seul propos recueilli apporte un regard négatif vis-à-vis de l'implantation, du fonctionnement et des finalités du dispositif. Les arguments pour défendre ce point de vue font référence à l'inutilité de ce type de dispositif qui ne peut pas contrer des facteurs propres à la personne (âge, motivation, volonté). Selon cette personne, le rapport coût / bénéfice n'est donc pas satisfaisant : « *ils reviendront tous à 90%* », « *ça ne sert à rien : quand on regarde le budget et l'énergie dépensés... et les résultats, ce n'est pas un bon investissement* », « *la réinsertion marchera jamais. La plupart n'en veulent pas. Très peu se réinsèrent* » (AP).

Les « *écartés* » : D'autres personnels, principalement des surveillants, ne sont pas au courant du contenu, des enjeux et des objectifs du dispositif. D'après un intervenant « *personne n'est au courant du QS chez les surveillants donc comment ils peuvent se mobiliser si on les met même pas au courant. Là ça y est ça commence un peu quand même. Et encore ce matin on me disait 'je sais pas, je suis pas au courant de ça'. Ils sont même pas au courant que ça existe...* ». Pour les intervenants, cette méconnaissance est déjà due au fait que ces personnels n'ont pas été associés à la conception du projet et qu'ils n'y ont pas été non plus, par la suite, sensibilisés : « *c'est devenu principalement un projet du SPIP alors qu'on était d'accord pour dire que c'était 50/50. Mais la détention, peut-être de notre faute, s'est un peu retirée de la mise en œuvre, ce qui fait vraiment peser les contraintes de la détention sur le projet* » (AP). Cette situation vient également du « *turn over* » important sur le quartier. Ce personnel, ni dédié, ni volontaire, ne se sent donc pas concerné par le projet. Cet aspect a des conséquences sur le déroulement et l'organisation du programme.

Toutefois, ce problème semble avoir déjà évolué le temps du recueil de données. En effet, durant les derniers entretiens menés, de nombreux intervenants constatent que les surveillants sont davantage renseignés sur les activités menées dans le programme et sur les personnes qui y interviennent, et du coup sont aussi plus impliqués et motivés : « *Y'a plein de surveillants qui, maintenant, commencent à s'y mettre mais c'est long. Et puis ça fait que 5 mois, donc pour eux ça a été long à mettre en place.*

[...] Ils sont très réactifs là-dessus et c'est important qu'ils soient impliqués » (IE). Cette évolution « positive » se ressent d'ailleurs, de façon générale, auprès de l'ensemble des acteurs « *« J'ai vu des gens (des personnes détenues) intéressés, passionnés et j'ai été agréablement surpris de l'organisation des surveillants et je vois plein de gens qui essayaient de faire quelque chose »* (IE).

Pour résumer, les avis varient considérablement, allant des plus critiques et des plus pessimistes aux plus convaincus. Les relations qu'entretiennent les acteurs avec le projet sont en effets complexes : si certains souhaitent s'adapter à la complexité et à la nouveauté de la situation et des interventions, d'autres en revanche « résistent » à ce changement en s'en désintéressant ou en le critiquant. Dans ce cadre, il nous semble que la question ne concerne pas seulement l'accueil et l'appropriation d'un dispositif par des professionnels. Au-delà de ces éléments, il est plus largement question d'un changement dans la façon de concevoir leur pratique, mais également, d'une évolution de leur identité et de leurs logiques professionnelles. Ainsi, l'appropriation de ce dispositif semble venir, chez certains, bousculer un positionnement social, moral et/ou politique. Ces éléments seront abordés et analysés dans la partie suivante (partie discussion).

D'autres acteurs-clés en prison sont les personnes détenues elles-mêmes. Pourtant, de leur point de vue - et de celui de plusieurs professionnels -, les détenus ne semblent pas avoir une place centrale dans le dispositif. Ils n'ont pas été associés à la création du projet : ils n'ont pas été questionnés sur leurs besoins, sur leurs attentes et leurs demandes spécifiques. Ainsi, la question relative à l'objectif du projet se répète : le projet a-t-il été créé selon les exigences et les attentes d'une institution ou selon les réels besoins des bénéficiaires ? « *Quand on fait un programme en disant voilà les intervenants possibles et puis voilà ce qu'on pourrait enseigner, on ne met pas l'apprenant au centre du dispositif* » (IE). Pour construire une intervention de ce type, il est important d'aborder la situation avec l'autre : « un apprentissage réciproque a lieu entre usagers et intervenants, un échange de savoirs et de savoir-faire, des confrontations et des alliances aussi raisonnées que possible »<sup>146</sup>. Sans pour autant que les distances soient

<sup>146</sup> Karsz, S. 2004. *Pourquoi le travail social? Définition, figures, clinique*. Paris : Dunod. p. 131.

abolies, cette co-construction permet d'une part de créer plus de sens pour chaque acteur et, d'autre part, de produire une certaine reconnaissance en plaçant ces acteurs au cœur du dispositif. Dans une institution où le point de vue de ces personnes est souvent nié voire méprisé, cette reconnaissance dans un dispositif de préparation à la sortie semble primordiale : la reconnaissance de soi-même passe d'abord par le « pouvoir dire »<sup>147</sup>.

## ➤ En résumé

Le projet du Quartier de Préparation à la Sortie présente plusieurs points forts. L'objectif en lui-même, « préparer à la sortie », est déterminant et souligne tout l'intérêt et la pertinence du projet. La réflexion menée sur les acquis et les limites de ce dernier, et le souci constant et continu de son amélioration, vont dans le même sens. En effet, un tel projet se veut nécessairement évolutif et les ajustements opérés au fil du temps témoignent et témoigneront de sa qualité. Un autre point fort de ce dispositif est relatif au caractère multifactoriel et multimodal de son approche. Le programme, en ciblant différents aspects de l'insertion (emploi, logement, addiction, accès aux droits communs, compétences sociales, passage à l'acte), tient compte de la complexité de ce processus et de l'individu. Il offre également des possibilités variées de mobiliser la personne détenue et ainsi de l'engager dans un processus de changement. Enfin, un dernier point fort concerne l'équipe qui intervient dans le programme. Cette équipe fait intervenir des disciplines, des compétences, des capacités, des méthodes et des approches variées qui, par leur complémentarité, font la richesse de ce dispositif plurimodal qui offre autant de possibilités de mobiliser la personne détenue d'une manière ou d'une autre.

Ce travail a également permis de soulever plusieurs aspects qui viennent freiner la mise en place du programme et/ou le « détourner » de ses objectifs et de ses ambitions de départ :

- Les obstacles institutionnels qui englobent l'ensemble des contraintes liées à la détention et à son fonctionnement sécuritaire (l'accès aux QPS, les difficultés à concilier la gestion du QPS et de la détention classique dans un même bâtiment) et la non-adhésion de l'ensemble des professionnels impliqués

<sup>147</sup> Ricoeur, P. (2004). *Parcours de reconnaissance*. Paris : Stock. p. 158.

dans le parcours du détenu.

- Les obstacles environnementaux qui concernent notamment le problème du changement de cellule, du lieu-même où se déroule le QPS, le régime de détention (porte fermée) et l'absence de salle collective.
- Les défis du multi-partenariat : l'hétérogénéité des pratiques et des discours, la vision parcellisée du dispositif et le manque de coordination générale sont des freins à la cohésion et à la cohérence du dispositif.
- Les décalages par rapport à la philosophie de départ du projet : le décalage entre les besoins et les attentes des personnes détenues et ce qui est proposé, la complexité de favoriser la transition entre le dedans et le dehors, la juxtaposition des activités qui affaiblissent le sens global du projet.

Nous discutons et analysons ces différents obstacles dans la partie suivante, afin d'ouvrir des pistes de réflexion, de travail et de débats sur l'avenir du QPS.

## PARTIE 6 : DISCUSSION : COMPRENDRE LES PARADOXES

Nous cherchons désormais à discuter et analyser certains des décalages et contradictions qui viennent freiner la mise en place et le (« bon ») fonctionnement de ce programme de préparation à la sortie. Il s'agit donc de mettre en lumière et de comprendre les mécanismes et processus sous-jacents à ce dispositif afin d'ouvrir des pistes de réflexion et de solution visant son amélioration.

Ces éléments, de par leur caractère général, peuvent également être entendus comme des freins à l'ensemble des dispositifs de type cognitivo-comportemental, de plus en plus importés et implantés dans les établissements français.

### ➤ Paradoxes entre contraintes carcérales et objectifs de réinsertion

Le dispositif a été créé et mis en place, à l'origine, dans un cadre ambivalent puisqu'il associe dans un même espace et un même temps des objectifs contradictoires : d'un côté, un régime disciplinaire et sécuritaire, de l'autre, des mesures encourageant la réinsertion sociale. Cette contradiction marque les limites de l'institution : elle cherche à réaliser les objectifs de réinsertion qu'elle s'assigne tout en cantonnant les individus à une passivité contraire à ces objectifs. Le « climat général » est en effet peu propice à un processus serein de resocialisation : enfermement, désaffiliation, silence, aliénation, solitude... L'architecture-même de la prison est pensée pour limiter les contacts et les échanges. L'ensemble des moyens et des efforts mis en œuvre pour la réinsertion est donc d'ores et déjà malmené voire compromis par les contraintes inhérentes à la détention et à sa dimension sécuritaire. C'est de cette ambivalence que nous souhaitons discuter dans cette partie.

De façon générale, dans le cadre des programmes de préparation à la sortie ou de prévention de la récidive, les objectifs de responsabilisation et d'autonomie sont prioritaires, dans l'expérience carcérale. Ils consistent à la fois pour la personne détenue à assumer la responsabilité de ses actes délictueux mais aussi une participation active dans sa prise en charge. Ces objectifs sont cependant pris dans des logiques ambivalentes voire opposées. D'un côté, pour aller à l'encontre d'un principe déterministe considérant le sujet comme passif, impuissant et spectateur de ces choix, de sa vie, de son destin... les nouveaux

dispositifs ont fait le choix de placer l'individu au centre de sa prise en charge et de son projet de sortie en lui octroyant un rôle « actif et responsable ». Ce positionnement entend ne plus se centrer seulement sur l'influence du milieu socio-économique et culturel du milieu d'appartenance, mais sur la « singularité » du sujet. L'individu est considéré comme le principal moteur de ses changements et de son devenir. Sa parole et ses spécificités sont alors prises en considération dans une démarche qui se dit interactive et co-constructive ; le processus de changement et la construction de projets sont élaborés dans une dynamique groupale et motivationnelle. D'un autre côté, on dénonce cette démarche qui contribuerait en fait « à décharger plus que jamais la responsabilité de la réussite, et surtout de l'échec du traitement sur les épaules de celui qui y participe »<sup>148</sup>. Dit autrement, le risque serait d'associer des difficultés d'implication de la personne détenue dans le dispositif, à un manque de volonté et de motivation à changer. Cette hypothèse favoriserait de fait les reproches et brimades envers cette personne. Si ces concepts et cette démarche sont également critiqués c'est qu'ils prennent place dans un contexte qui entrave ces objectifs. En effet, il importe de ne pas ignorer les limites et les contradictions que ces notions mobilisent dans un contexte aussi particulier que celui de la détention. La mise sous écrou, avec qui plus est un régime « porte fermée », favorise au contraire une déresponsabilisation, des positions régressives et infantilisantes<sup>149</sup>. La personne détenue est dépossédée de toute autonomie et de toute indépendance, elle est en permanence soumise et sous le contrôle d'une autorité extérieure. Ses besoins et ses désirs (relations, déplacements, repas, douches, visites...) sont entièrement gérés, voire imposés, par l'institution selon une organisation uniforme, impersonnelle et dépersonnalisante. Cette dépendance crée également le risque d'enfermer le sujet dans une « identité délinquante »<sup>150</sup>. En effet, par la dépendance qu'elle crée et l'image qu'elle renvoie, l'institution favorise une perte d'estime de soi et de conscience de l'identité individuelle<sup>151</sup>. L'intériorisation

<sup>148</sup> Quirion, B. (2006). *Op. Cit.* p.155.

<sup>149</sup> Lhuillier, D. (2007). Perspective psychosociale clinique sur la " carcéralité " *Bulletin de psychologie*, 5/2007 (Numéro 491), p. 447-453.

<sup>150</sup> Moulin, V. et Palaric, R. (2014). Les groupes de parole de prévention de la récidive au sein des SPIP, *Champ pénal/ Penal field* [En ligne], Vol. XI.

<sup>151</sup> Welzer-Lang, D, Mathieu, L. et Faure, M. (1997). Effets de l'incarcération sur le corps et l'estime de soi. *Corps incarcérés. Quasimodo - N°2*. Montpellier.

de cette image négative peut favoriser l'acceptation par la personne détenue du statut qu'on lui donne et sa résignation à faire ce que l'on attend d'elle.

Comment alors, dans ce cadre, espérer rendre acteur et responsable le sujet et attendre de lui motivation et implication ? Comment lui permettre d'endosser ces deux rôles contradictoires : celui d'un individu dénué de responsabilités et celui d'une personne impliquée dans sa prise en charge et dans la préparation de sa sortie ?

Entre ces deux points de vue extrêmes, il paraît intéressant de penser un équilibre en tolérant que le sujet puisse adopter un rôle actif tout en prenant en considération à la fois le poids des déterminants sociaux, les contraintes structurelles de la détention mais aussi, évidemment, en lui donnant la possibilité d'être cet acteur.

En effet, il nous semble qu'au-delà de l'aspect moralisateur et ambivalent de ces concepts, il faut y voir un effort et une volonté de donner un rôle à la personne détenue au cours de sa détention, mais surtout, en vue de sa sortie. Il est en effet important de ne pas considérer ces concepts et ce qu'ils impliquent uniquement à l'intérieur de la prison, au niveau des actes ou du comportement et dans le temps de la prise en charge.

Dans une perspective interactionniste, nous considérons le sujet comme un sujet acteur tout au long de sa vie et dans tous ses milieux de vie. Il est à la fois « déterminé et déterminant »<sup>152</sup>. Un sujet acteur est un sujet qui se saisit de ce que l'environnement lui transmet, que ce soit des conflits, des contradictions ou des ressources, il les transforme, se les réapproprie, les adapte au contexte dans lequel il se trouve aujourd'hui et dans lequel il se trouvera demain. Ce travail lui permet finalement de donner du sens à ces informations transmises et ainsi, de façon réciproque, d'agir sur cet environnement. De façon progressive, et si les conditions sociales le permettent, il pourra ainsi construire sa singularité, sa subjectivité, sa subjectivation... Malrieu<sup>153</sup> définit la subjectivation comme le processus de construction et d'affirmation d'un soi

<sup>152</sup> Wieviorka, M. (2012). Du concept de sujet à celui de subjectivation/dé-subjectivation, Fondation Maison des Sciences de l'Homme - Working Paper n°16 juillet 2012 (FMSH-WP-2012-16, juillet 2012.) - Le collège d'études mondiales. En ligne..

<sup>153</sup> Malrieu, P. 1986. « Genèse des conduites d'identité », dans P.Tap (sous la direction de), *Identité individuelle et personnalisation*, Toulouse, Privat, 39-51.

autonome rendu possible dans et par la relation à l'autre. Il pourra également construire une identité, ou des identités, autres que l' « identité délinquante ». Divers auteurs soulignent en ce sens la pluralité « identitaire » de l'individu. Ainsi, Lahire<sup>154</sup>, dans son ouvrage intitulé « L'homme pluriel » observe : « L'Homme que les sciences humaines et sociales prennent pour objet est le plus souvent étudié dans un seul contexte ou à partir d'une seule dimension. On l'analyse en tant qu'élève, travailleur, consommateur, conjoint, lecteur, pratiquant d'un sport, électeur, etc. Or, dans des sociétés où les hommes vivent successivement des expériences socialisatrices hétérogènes et parfois contradictoires, chacun est inévitablement porteur d'une pluralité de dispositions, de façons de voir, de sentir, d'agir »<sup>155</sup>.

Ce point de vue et cette approche permettent ainsi d'aller au-delà d'une vision centrée sur l'individu et de prendre également en considération la ou les institution(s), leur contexte, leur fonctionnement et ce qui y fait défaut. Elle permet de ne plus considérer les actes du sujet comme une modalité individuelle mais comme un rapport. Dans ce cadre, il est important de distinguer les concepts de « responsabilisation » et de « sujet acteur ». Un sujet acteur n'est pas forcément responsable de ce qu'il fait. Il peut agir tout en étant influencé par une autorité, une force, un pouvoir... qu'il ne maîtrise pas et dont il a des difficultés à se défaire. Il est donc important de souligner que la responsabilisation n'implique pas seulement une attribution de la responsabilité des actes commis dans le passé, mais implique surtout l'idée d'un processus par lequel le sujet construit son propre rapport au monde et fait ses propres choix selon ce que l'environnement lui renvoie.

Des conditions sont toutefois nécessaires à l'élaboration de l'ensemble de ces processus : l'institution ne peut pas se cantonner à des rapports sociaux d'aliénation et attendre en même temps que la personne détenue s'engage dans des conduites responsables, autonomes et engagées (dans des choix préparant son retour à la liberté). C'est à ce niveau que le QPS dysfonctionne : en maintenant un cadre de détention similaire à la détention classique, elle ne peut s'extraire de ces contraintes et de ces paradoxes.

---

<sup>154</sup> Lahire, B. (2001). *L'Homme pluriel. Les ressorts de l'action*. Paris : Hachette Littératures, « Pluriel ».

<sup>155</sup> Lahire, B. (2001). *Op. Cit.* p. 274.

Pour permettre à la personne détenue de s'engager dans ce processus de changement, il est essentiel de lui donner la possibilité d'agir sur ce rapport au monde et sur sa vie à la sortie. Pour cela, en plus du travail sur sa propre subjectivité dont nous parlerons plus loin, il est essentiel de lui permettre de gérer et d'organiser son quotidien, lui permettre de réaliser des stages ou des formations professionnelles, lui donner l'opportunité de maintenir des liens familiaux, de s'insérer au sein de réseaux sociaux plus larges, de s'impliquer au sein d'activités ou d'associations... Créer ce type de dynamique permet d'agir à la fois sur l'individu et son environnement mais aussi d'intervenir autant sur ces actes que sur le sens, son rapport au monde. A l'instar des « modules de respect »<sup>156</sup>, il semble possible d'agir au niveau de la détention afin de renforcer les marges de manœuvre des personnes détenues. Dans ce type de contexte, les concepts d'autonomie et de responsabilisation prennent davantage de sens : régime porte ouverte, participation et animation de nombreuses activités (arts plastiques, cours de langue, cuisine, danse, yoga, cinéma...), accès accentués aux soins et aux formations (école, formations professionnelles), accès permanent à la bibliothèque et aux aménagements sportifs, participation à la vie collective (ménage, distribution des repas, accueil des arrivants), régulation des conflits entre personnes détenues (médiateurs)... De même, les contacts avec l'extérieur sont favorisés : les personnes détenues ont un accès facilité aux cabines téléphoniques, aux parloirs et bénéficient de plus de visites dans la semaine. Ce type de dispositif, en créant une dynamique individuelle et collective forte, a largement permis d'améliorer la vie en détention et sa gestion, en apaisant le climat et en supprimant les violences entre personnes détenues ou envers le personnel<sup>157</sup>. L'architecture « classique » de la prison vient cependant freiner cette dynamique puisqu'elle reste conçue pour répondre aux logiques de privation de la liberté. Sur ce point, l'architecture de la prison de Mauzac montre que la prison peut

---

<sup>156</sup> Le dispositif « Module de Respect » est inspiré d'un modèle espagnol. Il s'inscrit dans un plan national de prévention des violences en détention (6 mars 2014), relayé par un plan interrégional de prévention des violences mis en place par la Direction Interrégionale des services pénitentiaires d'Aquitaine, du Limousin et de Poitou-Charentes.

<sup>157</sup> Ces propos ont été rapportés par la directrice du CP de Mont de Marsan. Il est cependant important de souligner que le module RESPECT n'a pas encore été évalué, ce qui ne permet pas d'apprécier les effets à plus long terme, notamment à la sortie des personnes détenues.

être pensée autrement. Conçue « comme un village »<sup>158</sup>, avec des espaces collectifs et une circulation plus libre, cette prison a été construite pour favoriser une vie sociale à l'intérieur des murs. Confronté à de fortes résistances, ce projet de Mauzac n'a cependant été qu'une « parenthèse dans l'histoire de l'architecture carcérale »<sup>159</sup>. Dès 1987, les nouvelles constructions se sont traduites par un repli sur l'institution elle-même plutôt qu'une ouverture, et par la primauté des mesures sécuritaires aux dépens du principe de réinsertion (Salle, 2012).

Questionner ces concepts d'autonomie et de responsabilisation conduit à s'interroger plus largement sur l'approche dans laquelle ils s'insèrent : l'approche cognitivo-comportementale.

## 🟢 L'approche cognitivo-comportementale et ses limites

Dans le milieu carcéral, l'avènement des dispositifs – et des pratiques qui en découlent – est principalement marqué par l'assise théorique sur laquelle ils se fondent : l'approche cognitivo-comportementale. Cette approche, s'inscrivant dans un courant de la psychologie nord-américaine, est marquée par le béhaviorisme auquel s'articule un aspect cognitif. Cette approche soutient l'idée qu'une modification durable du comportement est possible par l'apprentissage de pensées et de comportements pro-sociaux, le développement de la maîtrise de soi et l'intégration sociale<sup>160</sup>. Elle vise ainsi à modifier des pensées ou des schémas cognitifs jugés inadaptés et corriger des comportements « inappropriés », ou « délictueux » par l'apprentissage de réactions et de stratégies

<sup>158</sup> La prison de Mauzac (Dordogne), conçue par les architectes Christian Demonchy et Noëlle Janet entre 1984 et 1986, se compose de pavillons comportant chacun des cellules individuelles et des « unités de vie ». Les personnes détenues circulent librement sur le domaine.

<sup>159</sup> Dieu, F. & Mbanzoulou, P. (dir.) (2011). *L'architecture carcérale. Des mots et des murs*. Toulouse : Editions Privat. p. 17.

<sup>160</sup> Leblanc, M. & Virat M. (2015). Une approche novatrice de la " réadaptation " des adolescents délinquants ou avec des troubles du comportement, *Les Cahiers Dynamiques*, 1/2015 (n° 63), p. 6-15.

Andrews, D. A. et Bonta, J. (2006). *The psychology of criminal conduct*, 4<sup>e</sup> éd., Newar (New Jersey): LexisNexis.

d'évitement à mettre en place lors de situations à risque<sup>161</sup>. Elle a ainsi guidé la conception de ce dispositif de préparation à la sortie (modèle RBR) de la même façon qu'elle guide la plupart des programmes implantés en France depuis une vingtaine d'années. Si cette approche cognitivo-comportementale tient une place centrale aujourd'hui dans la préparation à la sortie des personnes détenues c'est qu'elle répond à de nombreux critères « d'efficacité » immédiats. Sur un plan temporel et organisationnel, elle semble plus « commode » à appliquer et à manipuler, et donne des effets jugés rapides et spectaculaires. Sur un plan plus général, elle se focalise sur la personne « à changer », sans impliquer une analyse plus large et complexe d'autres dimensions impliquées : collectives, institutionnelles, et politique. Elle présente ainsi plusieurs limites que nous allons discuter à partir d'exemples concrets du dispositif QPS mais aussi d'éléments plus généraux.

### *a - Transformer, réparer, corriger*

Plusieurs auteurs ont déjà « dénoncé » cette « révolution cognitive », notamment Bastien Quirion (2006, 2007) qui résume l'intervention cognitive et comportementale de façon explicite : « apprendre aux délinquants à mieux penser ». Il décrit parfaitement l'évolution qu'a subi l'étude des « troubles de la conduite ». Jusqu'alors définis comme la manifestation ou le symptôme de traits pathologiques, ils sont « désormais analysés comme le résultat de distorsions ou d'erreurs dans le processus cognitif de traitement de l'information »<sup>162</sup>. Ces « erreurs » devront ainsi être corrigées pour parvenir à des transformations comportementales venant « créer » « un citoyen docile et respectueux de la loi »<sup>163</sup>. Cette approche permet, par modelage, par renforcement, par façonnage, par recadrage... de lisser, transformer ou cacher un comportement qui pose problème. Par ces stratégies, on ne cherche donc pas à comprendre le problème, ses causes et ses origines. On cherche seulement à modifier et à normaliser des comportements, des attitudes et des valeurs par rapport à des conduites relationnelles attendues et imposées. Nous pouvons

<sup>161</sup> Brillet E., « Une nouvelle méthode d'intervention auprès des personnes placées sous main de justice : les programmes de prévention de la récidive (PPR) », *Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques*, 31, août 2009 ; Référentiel Programme de prévention de la récidive, Paris, Direction de l'administration pénitentiaire, mai 2010.

<sup>162</sup> Quirion, B. (2006). *Op. Cit.* p.149.

<sup>163</sup> *Ibid.*

ainsi penser que le symptôme, à l'origine des difficultés, reste présent, seulement caché ou « traité en surface ». Il reste caché un temps, dans le contexte où il est traité, et réapparaît à plus long terme, dans un autre contexte. Les individus s'adaptent en effet aux différents mondes sociaux auxquels ils appartiennent<sup>164</sup>. Il s'agit donc ici d'établir un comportement et une identité temporaires qui répondront aux attentes de l'institution. Dans cette perspective, Schmid & Jones (1991) notent que l'institution carcérale ne parvient jamais vraiment à modeler les individus dans le sens voulu : pendant le temps de l'incarcération, les identités antérieures des reclus sont davantage suspendues que radicalement transformées.

Ces modifications et normalisations se révèlent par ailleurs souvent à travers une relation et une conception dissymétriques puisqu'elles s'appliquent selon les représentations, les normes et les valeurs des décideurs, des encadrants. Ces dernières sont particulièrement éloignées de celles des personnes ciblées. Le risque est que ce qui est mis en place, travaillé et encouragé ne fasse pas sens pour les personnes détenues, comme nous avons pu le voir dans la partie précédente. Sans véritable signification pour ces personnes et totalement extérieurs à elles, ces comportements dictés et « conditionnés » sont alors voués à disparaître lorsqu'ils quittent le contexte d'« apprentissage » du renforcement. Nous pouvons prendre un exemple plus précis et concret : celui de l'emploi. Selon cette approche, il va être question de travailler dans le programme plusieurs aspects : apprendre à chercher du travail (en se mettant en relation avec Pôle Emploi, en utilisant internet, etc.), à réaliser un Curriculum Vitae, à mener un entretien d'embauche, à développer des compétences sociales et professionnelles, voire à « créer son entreprise ». Pourtant, la plupart des personnes détenues n'ont aucun bagage professionnel et nombre d'entre elles n'ont jamais travaillé. Une comparaison de ce type d'approche, provocatrice mais non moins explicite, prend ici tout son sens : « Comparativement, cela donne l'impression de vouloir donner des antalgiques pour lutter contre les douleurs aux pieds de personnes qui n'auraient pas de chaussures... »<sup>165</sup>. De la même façon, il serait illusoire de penser qu'offrir un emploi à ces

---

<sup>164</sup> Chauvenet, A., Rostaing, C., Orlic, F. (2008). *La violence carcérale en question*. Paris: Presses Universitaires de France.

<sup>165</sup> Cette citation provient d'un chercheur anonyme ayant réalisé l'évaluation d'un article pour une revue scientifique : l'Orientation Scolaire et Professionnelle

personnes serait suffisant pour les « sortir » de la délinquance. Uggen<sup>166</sup> souligne en effet l'importance de la « qualité » de cet emploi. En référence aux travaux sur le rapport à l'école et aux apprentissages chez les adolescents (Bautier et Rochex, 1997), nous pensons que, plus que la qualité, c'est le sens accordé à cet emploi qui sera déterminant pour la personne. En effet, encore plus touchées par le contexte économique, social et politique (précarité, chômage, pression sociale sur le niveau de qualification à atteindre pour accéder à l'emploi...), beaucoup ont une représentation négative de l'emploi, des chances d'y accéder et de ce qu'il offre (« ça sert à rien là de travailler pour rien gagner... on peut faire autrement... »).

### *b - La question du contexte et des facteurs sociaux*

Dans ce contexte au sein duquel l'approche cognitivo-comportementale tient une place centrale et est de plus en plus étendue dans la préparation à la sortie, nous souhaitons questionner et analyser la place du contexte et des facteurs sociaux en général. Il est en effet nécessaire de s'attarder sur la façon dont les nouveaux programmes « traitent » les difficultés des personnes détenues en les coupant du contexte et des situations spécifiques dans lesquels elles évoluent, se développent et parfois s'accroissent. Le sujet est en interaction constante et réciproque avec son environnement ; ce dernier se construit ou se reconstruit en fonction de ce que l'environnement lui renvoie. Il est donc nécessaire de travailler avec et sur cet environnement.

Dans le cadre du programme de « préparation à la sortie », nous pouvons prendre l'exemple du travail sur les compétences personnelles et sociales. L'individu est un être social avant tout et il co-construit ses compétences et ses connaissances grâce à ses expériences personnelles et à ses interactions et confrontations avec son environnement social<sup>167</sup>. Il ajuste donc en permanence ces comportements en fonction de ce que lui renvoie son milieu d'appartenance, qui peut le rendre plus « fort », ou plus « vulnérable » en fonction de ses caractéristiques. Dans ce cadre, les compétences (sociales, personnelles ou professionnelles) ne peuvent pas être transmises par un simple enseignement

<sup>166</sup> Uggen, C. (1999). *Op. Cit.*

<sup>167</sup> Jonnaert, Ph. (2009). *Compétences et constructivisme, un cadre théorique*. Bruxelles : De Boeck-Université, (2e édition, première édition 2002).

décontextualisé. Elles s'élaborent dans un contexte qui lui donne sens et représentent ainsi un construit socio-culturel. Pour illustrer cette idée, nous pouvons reprendre l'exemple de Quirion qui cite lui-même un auteur « (L)es programmes de traitement devraient être axés sur le comportement du délinquant dans un contexte précis. Par conséquent, si le problème réside dans la maîtrise de la colère, le traitement devrait être axé sur la maîtrise de la colère dans le contexte où le délinquant éprouve de la difficulté à maîtriser sa colère. Cette approche remet en question l'efficacité des programmes qui essaient de traiter de façon générale des troubles comme l'impulsivité, l'incapacité de résoudre des problèmes ou la faible estime de soi »<sup>168</sup>. Pour l'auteur, la critique concerne aussi le travail sur la toxicomanie : « plutôt que de considérer la toxicomanie comme la manifestation d'une difficulté d'intégration sociale [...] Plutôt que de s'attaquer aux difficultés psychosociales qui seraient à la source de la toxicomanie, on intervient désormais sur l'acquisition de techniques cognitives permettant à l'individu d'évaluer correctement les informations que lui transmet son environnement immédiat »<sup>169</sup>. Dans le cadre du programme QPS, les intervenants extérieurs choisis pour travailler sur ce domaine adoptent justement une approche différente. Les psychologues travaillent sur les addictions à partir d'une approche clinique ou psychanalytique, en se centrant justement sur les causes psychologiques et sociales profondes qui ont conduit les personnes détenues à entrer dans la toxicomanie. Par ailleurs, leur travail ne s'arrête pas à la détention puisqu'ils proposent aux personnes détenues un suivi après la sortie, dans le cadre de leur association. Les problèmes auxquels ces psychologues font cependant face sont, d'une part, le manque d'heures qui leur sont attribuées pour travailler sur une problématique aussi complexe, et d'autre part, la « perte » des personnes détenues une fois sorties de prison (« *une fois qu'ils sortent, ils ne reviennent plus* » IE).

Par ailleurs, il ne s'agit pas seulement de travailler en tenant compte du contexte social dans lequel la personne évoluait et évoluera, mais de travailler avec ce contexte. Ce dernier inclut à la fois l'emploi, la famille, les pairs et toutes autres institutions qui pourraient entourer le sortant de prison. Dans le cadre du QPS, un travail important est réalisé pour l'emploi, justifié par la place majeure qu'occupe ce domaine dans le processus d'insertion. Il

---

<sup>168</sup> Marquis et al., 1996, p.5, cité par Quirion, B. (2006). *Op. Cit.* p.160.

<sup>169</sup> Quirion, B. (2006). *Op. Cit.* p.158.

est cependant important de ne pas limiter l'insertion au seul accès à l'emploi. La famille est par exemple citée par les personnes détenues comme étant un des leviers principaux de leur réinsertion. Ce constat rejoint ceux de nombreux travaux : les ex-détenus qui ont ressenti l'appui et le soutien de leur famille à leur libération sont moins retournés en prison<sup>170</sup>. Il paraît donc nécessaire de privilégier des actions d'accompagnement visant à renforcer le réseau familial. De façon à illustrer ce propos, nous pouvons prendre l'exemple des Unité de Vie Familiale (UVF), qui n'existent que dans certains établissements pour peine (CP ou MC). Cet espace social permet à la personne détenue « de se dégager de l'emprise carcérale » et « de (re)trouver une place qui est acceptée par elle-même et ses proches. La personne détenue n'est plus uniquement un détenu, elle peut redevenir une femme, un époux, un parent, un fils, une fille, un ami, etc. »<sup>171</sup>. En plus de réduire les effets désocialisants et déstructurants de l'incarcération, les UVF permettent également une plus grande exposition à la réalité, de regagner une part d'initiative et de responsabilisation, de favoriser l'envie de programmer sa sortie, son avenir...<sup>172</sup>. Le regard de l'autre, et particulièrement celui de l'environnement proche, est donc important : les personnes détenues commencent à croire qu'elles peuvent changer quand leur entourage commence à croire qu'elles en sont capables. Plusieurs d'entre elles parlent en effet de « ne pas revenir en prison » pour « ne plus faire de mal » ou ne plus « décevoir » leur famille, leurs enfants, leur femme... (« *je veux qu'ils me trouvent respectable, je veux plus les décevoir* », D, G2). Dans ce processus, c'est donc à la fois leurs attentes mais aussi le regard qu'ils portent sur la personne détenue qui est nécessaire pour s'en sortir. Maruna et Lebel<sup>173</sup> développent en effet l'idée que la désistance serait renforcée si le changement de la personne est reconnu par les autres et lui est renvoyé « en miroir ». Les auteurs insistent alors sur l'importance du processus de « rédemption ». Alors que l'arrêt de la délinquance est un

<sup>170</sup> Sullivan, E., Mino, M., Nelson, K., & Pope, J. (2002). *Families as a resource in recovery from drug abuse : An evaluation of La Bodega de la Familia*. Vera Institute of Justice Research Report. New York: Vera Institute of Justice.

Visher, C. A., & Courtney, S., (2007). *One year out: Experiences of prisoners returning to Cleveland*. Washington, DC: The Urban Institute.

<sup>171</sup> Rambourg, C. (2008). *Les Unités De Visites Familiales. Nouvelles pratiques, nouveaux liens*. Les chroniques du CIRAP, n° 1, Agen, Énap. p. 48.

<sup>172</sup> Rambourg, C. (2008). *Op. Cit.*

<sup>173</sup> In Mohammed, M. (dir.), (2012). *Op. Cit.*

terme qui implique l'absence de comportements délinquants à la suite d'un scénario délictuel, la rédemption, implique davantage « le regard de l'observateur et suppose qu'il pardonne et mesure la participation et les accomplissements d'une personne »<sup>174</sup>. La réinsertion est donc un construit qui évolue à travers les interactions entre l'individu et son environnement social. L'entourage proche, que ce soit la famille ou les amis, est le plus souvent évoqué par les personnes détenues.

La Maison d'Arrêt de Lyon Corbas n'étant pas dotée d'UVF, il pourrait s'agir, à titre d'exemple, de faciliter l'accès des personnes détenues aux parloirs et au point téléphone, ou encore de faire intervenir des associations venant en aide aux familles de détenus (accueil et accompagnement des familles et des enfants). Dans les groupes de parole au sein du QPS, le rapport à la famille devrait également être davantage évoqué et travaillé.

### *c - Qu'en est-il du sujet et de sa subjectivité ?*

De façon générale, les programmes sont créés et organisés selon les représentations et les modalités d'encadrement et de gestion qui sont propres aux décideurs. Nous pouvons donc penser que cette démarche, élaborée de façon dissymétrique, est éloignée des besoins, demandes et réalités des personnes détenues. Il est également difficile de tenir compte, dans ce cadre, du sujet dans sa globalité, selon ses spécificités individuelles et singulières et selon la complexité de sa situation<sup>175</sup>. « Un peu comme si, à quelques exceptions près, nous étions tous les uns et les autres coulés à partir d'un même moule, et que le geste criminel ne serait qu'un simple accident de parcours pouvant se réparer par la rédemption thérapeutique »<sup>176</sup>. La subjectivité du sujet, son identité, ses valeurs, ses normes, ses codes, ses représentations, ses expériences, son point de vue... ne sont pas, ou peu, pris en considération ni questionnés. Par conséquent, dans une démarche de transformation du sujet, on privilégie un travail sur les conséquences et sur la modification de comportements, en mettant de côté une posture plus réflexive et compréhensive qui viserait davantage à travailler et réfléchir sur les causes<sup>177</sup>.

De ce parti-pris découle le type d'intervention. Cette approche

<sup>174</sup> Maruna S., LeBel T.P., (2012). *Op. Cit.*, p. 59.

<sup>175</sup> Moulin, V. et Palaric, R. (2014). *Op. Cit.*

<sup>176</sup> Reid et Dawes, 2010 cités par Bensimon, P. (2016). *Op. Cit.* p. 4.

<sup>177</sup> Ward T., Maruna S., 2007, *Rehabilitation*. New York: Routledge.

privilégie des activités groupales au détriment d'un travail plus individualisé. Lhuillier dénonce ces pratiques : il évoque une « gestion d'une masse indifférenciée, d'un flux, plutôt que l'accompagnement dans la perspective définie par « l'individualisation de la peine » et le « projet d'exécution de peine », à la pauvreté des « sans ressources » »<sup>178</sup>. Reprenons l'exemple de Morhain & Bernard (2008<sup>179</sup>) : pourquoi un jeune de quartier populaire, et participant violemment à une émeute urbaine, dira que celle-ci lui a permis d'être reconnu, de donner du sens à son existence ? Il ne s'agit ici pas seulement de contenir cette violence, il s'agit de comprendre ce qui la génère et l'entretient, pour la traiter. Pour cela, les auteurs mettent en avant l'intérêt de créer et de développer des lieux d'expression, individuelle et collective : des espaces de transformation pouvant donner lieu à symbolisation et replacer ces jeunes dans un réseau d'intersubjectivité, dans une communauté d'échanges qui leur permette de se tourner vers un espace de possibilités<sup>180</sup>. Ces lieux d'expression offriraient également la possibilité d'une distanciation par rapport aux passages à l'acte et à l'impulsivité, d'une réflexivité sur ces conduites, d'une prise de conscience d'autres significations par la confrontation de points de vue. Ces temps demanderaient par ailleurs l'intervention d'un psychologue plus à même de travailler avec cette approche et sur ces problématiques complexes propres à l'individu et à sa vie psychique.

Il est par conséquent nécessaire de connaître les besoins des personnes ciblées en amont, en questionnant directement leurs points de vue et leurs propres représentations. Chaque individu, en fonction de nombreuses caractéristiques personnelles, culturelles, sociales et/ou professionnelles, a des besoins et des intérêts différents. Les connaître permet, d'une part de cibler des éléments spécifiques à travailler, et d'autre part, d'ajuster les modalités d'intervention à ces besoins. Cette démarche permet surtout aux activités d'être porteuses de sens et donc mobilisatrices pour les personnes y participant.

Pour conclure cette partie, il importe de souligner que si cette

---

<sup>178</sup> Lhuillier, D. (2007). *Op. Cit.* p. 447.

<sup>179</sup> Morhain Y., Chouvier B. (2008). De la destructivité contenue à la refondation subjective chez l'adolescent criminel, *Bulletin de psychologie*, 493(1), 41-49.

<sup>180</sup> *Ibid.*

approche cognitivo-comportementale est bien présente dans les orientations pénales de prise en charge, elle n'entraîne pas pour autant, dans le discours de tous les acteurs, une conception aussi « réductrice » du sujet. Chacun est en effet conscient que la personne détenue est un sujet social présentant de nombreuses vulnérabilités, principalement imposées à elle par l'environnement qui l'entoure. Cette approche, et les pratiques qui en découlent, semblent donc s'imposer à une majorité soit parce qu'ils n'en ont pas conscience, soit parce que « s'attaquer » à des facteurs plus « externes » semble moins accessible.

## ➤ **Le travail pluridisciplinaire et la question des cultures professionnelles : de l'adhésion aux résistances**

Dans l'univers cloisonné de la prison, au sein d'un même dispositif et pour un objectif commun, se côtoient des univers sociaux particulièrement différents : acteurs professionnels, acteurs dirigeants, acteurs associatifs, acteurs détenus. Nous nous centrons dans cette partie sur les relations et pratiques professionnelles. Chacun de ces acteurs intervient selon sa propre identité, sa propre subjectivité et un rôle prédéfini. Différents domaines de compétences, codes, valeurs, comportements, outils, conceptions, croyances... sont alors engagés. L'ensemble de ces mécanismes, fortement culturalisés, peut devenir autant un frein qu'une ressource pour le travail pluridisciplinaire.

Comment s'expliquent ces mécanismes et quels sont leurs effets ? Comment mettre en place une dynamique professionnelle, en termes de richesse et de complémentarité, entre l'ensemble de ces acteurs, en prenant en compte leurs différences et en leur permettant de préserver leur identité professionnelle ?

### *a - Confrontation des attentes et des représentations : la question des logiques professionnelles*

Les points de vue, sur l'apport du programme et ses finalités, sont loin d'être homogènes. Nous avons souligné que le QPS peut être critiqué ou rejeté, ou encore soutenu ou encouragé. Au-delà d'un point de vue sur le dispositif en lui-même, ce sont, plus largement, des positionnements sur la prison et ses finalités, la prise en charge et la préparation à la sortie qui se jouent. Si « certains entendent servir les fins disciplinaires et punitives de la prison, d'autres

veulent prendre position contre un système pénitentiaire qu'ils jugent inique, d'autres entendent ne pas prendre position dans un milieu qu'ils voudraient être un milieu d'exercice quelconque »<sup>181</sup>. Il est intéressant de chercher à expliquer ces différences. Dans ce travail, la problématique et le matériau recueilli ne nous permettent pas de répondre de manière empirique à cette question particulièrement complexe. Nous pouvons cependant discuter, d'un point de vue théorique, des mécanismes et des processus en jeu et pouvant offrir ainsi des pistes de réflexion à ce questionnement.

Il est important de noter que ces opinions et représentations se créent dans un cadre déjà sous tension : la diversification des mesures pénales en milieu ouvert, l'augmentation de la population suivie et les nouveaux textes réglementaires modifiant l'organisation des services ont participé à un « éclatement des missions », une « fragilité identitaire » et une « dispersion des pratiques »<sup>182</sup>. Pour Razac et ses collaborateurs (2014), la source de ces difficultés prendrait racine dans les différentes rationalités qui structurent le contexte de la prise en charge pénitentiaire. Elles sont de six ordres : la rationalité pénale, éducative, sociale, sanitaire, de gestion des risques criminels et de la « nouvelle gestion publique »<sup>183</sup>. Les acteurs vont se positionner ou s'orienter vers l'une ou l'autre de ces rationalités, ce qui va de fait influencer leurs discours et donc leurs pratiques.

Si l'éclectisme du contexte est déjà propice aux confrontations des attentes et des points de vue, la diversité des logiques professionnelles ne va faire que l'amplifier. En effet, chaque positionnement est inscrit dans des logiques professionnelles différentes, des cadres de référence variés, des identités, des normes et des valeurs singulières ; elles-mêmes construites ou déterminées par plusieurs facteurs : la formation ou les trajectoires professionnelles, les expériences et histoires personnelles, les instances de socialisation, les engagements et aspirations... Ces différences de logique identitaire se ressentent entre chaque corps de métier mais également au sein d'un

---

<sup>181</sup> Milly, B. (2001). Les professions en prison : convergences entre individualisme méthodologique et interactionnisme symbolique, *L'Année sociologique*, 1/2001 (Vol. 51), p. 103-136. p.110.

<sup>182</sup> Razac, O., Gouriou, F. & Salle, G. (2014). « La « prévention de la récidive » ou les conflits de rationalités de la probation française », *Champ pénal/ Penal field* [En ligne], Vol. XI.

<sup>183</sup> *Ibid.*

même groupe professionnel. Milly (2001) parle d' « autonomie de l'acteur » pour expliquer la diversité des pratiques et des discours des professionnels rassemblés sous le même groupe nominal. Autrement dit, ces divergences ne dépendent donc pas du corps de métier auquel on appartient mais bien des normes, des valeurs et des références singulières. Rostaing<sup>184</sup> évoque par exemple les différentes logiques professionnelles des surveillants de prison. Si certains interviennent dans une logique d'intervention « missionnaire » avec comme objectif de travail, l'aide envers la personne détenue et la préparation à la sa sortie, d'autres adoptent une logique plus « statutaire » visant davantage le contrôle, la garde et la surveillance. Razac<sup>185</sup> parle quant à lui des conflits identitaires des CPIP : confrontés à de nouvelles exigences dans leur travail, les réactions oscillent entre le « rejet face à une évolution vers des fonctions de police ou de surveillance et, de l'autre côté, une répulsion-attraction face à une « fonction psy » d'évaluation et de traitement ».

### *b - Du « choc des cultures » à la co-construction d'une culture commune*

Il est incontestable que pour assurer une prise en charge globale et complète de la personne détenue, un accompagnement pluridisciplinaire doit être privilégié. Cependant, la présence et le partage de compétences différentes et complémentaires ne suffisent pas.

Ce contexte, marqué par l'hétérogénéité des logiques professionnelles et donc des pratiques, explique pour une large part la complexité des relations qui se jouent lorsque ces différentes cultures se rencontrent. Dans ce cadre, Vavassori et Grillé<sup>186</sup> parlent de « choc des cultures ». Pour les auteurs, la constitution d'une équipe pluridisciplinaire rassemblée autour d'un même projet et d'un même objectif, ne se réduit pas à une « simple association de compétences » ou une « juxtaposition d'un certain nombre d'individus ». Ces rencontres, et l'ensemble des processus qu'elles mettent en jeu, entraînent « une remise en question,

<sup>184</sup> Rostaing C. (1997). *La Relation carcérale. Identités et rapports sociaux dans les prisons de femmes*. Paris : PUF.

<sup>185</sup> Razac, O. (2011). Mesures de sûreté et travail social pénitentiaire, *Champ pénal/ Penal field* [En ligne], Vol. VIII | 2011. p. 19.

<sup>186</sup> Vavassori, D., Grille N., (2011). Les établissements pénitentiaires pour mineurs Français (EPM) : analyses et propositions d'actions pour le maintien du lien institutionnel, *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique*, LXIV, pp 49-62.

une réflexion et une adaptation des idéaux, des représentations professionnelles, des pratiques et des objectifs »<sup>187</sup>. Denoux<sup>188</sup>, qui a principalement travaillé sur les populations migrantes, parle de l'individu confronté à l'interculturalité de la façon suivante : « il vit une rupture avec l'environnement social et avec la continuité historique qui le contraint à un changement identitaire brutal et souvent conflictuel ». Dans le cadre professionnel, ce sont en effet des logiques et des cultures professionnelles souvent différentes, marquées par des trajectoires, des expériences et des missions parfois opposées, qui doivent coexister autour de projets à partager ou à co-construire. Ces dernières sont également inéluctablement marquées par des jeux de pouvoir qui conditionnent de façon identique les interactions. C'est dans ce cadre que peuvent se créer des tensions ou des clivages. Afin de les dépasser, l'individu s'engage dans un « processus d'interculturalisation », dans lequel s'articulent différents mécanismes dont<sup>189</sup> :

- l'assimilation par les individus des valeurs des autres, dans le cadre d'interactions (ouverture)
- la différenciation où chacun tente de préserver son identité et revendique sa spécificité (fermeture)

L'équilibre entre ces mécanismes, c'est-à-dire l'articulation des représentations et des valeurs des différentes « cultures », permet de dépasser les tensions et contradictions et de s'adapter à la situation.

Selon plusieurs auteurs, cet équilibre s'acquiert par la création d'un espace de rencontre<sup>190</sup>. Un des intervenants souligne également l'importance de ce temps : « *se rencontrer permettrait de savoir un peu plus ce qui est proposé en détail parce qu'on sait qu'il y a un certain nombre d'associations qui intervient mais on sait pas exactement ce qu'ils font quand même. Et puis pour partager les difficultés qu'on pourrait avoir et voir comment, peut-être qu'avec le nombre, si on avait un peu tous les mêmes difficultés.... Parce qu'il y a quand même des difficultés et le fait*

<sup>187</sup> Vavassori, D., Grille N., (2011). *Op. Cit.* p. 52.

<sup>188</sup> Denoux, P. (1994). Pour une nouvelle définition de l'interculturalité. In J. Blomart & B. Krewer (éds). *Perspectives de l'interculturel*. Paris : École norm. sup. de Saint-Cloud-L'harmattan. (p. 67-81).

<sup>189</sup> Guerraoui, Z. (2009). De l'acculturation à l'interculturalité : réflexions épistémologiques. *L'Autre, Clinique, cultures et sociétés*, 10(2), 195-200.  
Denoux, P. (1994). *Op. cit.*

<sup>190</sup> Denoux, P. (1994) ; Vavassori, D. & Grille N., (2011) ; Lhuillier, D. (2007). *Op. Cit.*

de les porter tous ensemble ça serait plus simple pour qu'il y ait des changements » (IE). Denoux parle « d'une nouvelle réalité englobante qui permet précisément aux identités distinctes de se situer les unes par rapport aux autres, et d'établir entre elles des relations ». Il est en effet nécessaire de développer des temps de partage d'informations, des espaces d'échanges et de confrontations<sup>191</sup> au sein desquels chacun peut s'exprimer, faire valoir et faire accepter son rôle, son savoir-faire, ses compétences et sa culture, ses difficultés... sans perdre son identité. Il peut également s'agir de développer des instances de régulation des équipes (analyse des pratiques, supervision...) <sup>192</sup>. L'ensemble de ces moments est indispensable pour plusieurs raisons : 1) pour mieux connaître ce qui est fait pas les autres membres de l'équipe (il existe souvent des aprioris sur le travail, les activités et les positionnements de chacun qui peuvent entraîner redondances et incohérences dans les interventions), 2) pour créer une dynamique professionnelle essentielle au développement et à la qualité du projet et des interventions, 3) pour co-construire une culture tierce commune permettant la compréhension et la réalisation d'un objectif commun, 4) pour soutenir les professionnels mais aussi valoriser et favoriser leur complémentarité<sup>193</sup>. La coopération et la co-construction dans une équipe sont en effet indispensables pour adhérer à un projet, développer un sentiment d'appartenance à l'équipe et donc s'impliquer dans le projet en commun.

Dans leur article sur les conditions nécessaires à l'implantation d'interventions efficaces, Guay et Lafortune<sup>194</sup> abordent en effet la nécessité de ces temps de rencontres : « Les initiateurs du changement ont l'obligation d'appuyer empiriquement leurs prétentions afin ne pas bouleverser les pratiques professionnelles sans avoir l'assurance que le jeu en vaut la chandelle. Les changements envisagés étant susceptibles de se répercuter sur leurs pratiques, les acteurs impliqués devraient en être informés autrement que par voie strictement hiérarchique et administrative. Les initiateurs du changement se doivent d'aller à leur rencontre,

<sup>191</sup> Lhuillier, D. (2007). *Op. Cit.*

<sup>192</sup> Vavassori, D., Grille N., (2011). *Op. Cit.*

<sup>193</sup> *Ibid.*

<sup>194</sup> Guay, J.P. & Lafortune, D. (2015). L'évaluation du risque de récurrence et l'intervention basée sur les données probantes : les conditions nécessaires à l'implantation de méthodes structurées d'évaluation et d'intervention efficaces. *Pratiques Psychologiques*, 21(3), 293-303.

d'écouter leurs critiques et de répondre à leurs questions. Il est aussi souhaitable de « créer un espace de discussion dans lequel les avantages et les inconvénients peuvent être discutés et compris, et les résultats des expériences s'étant déroulées ailleurs peuvent être présentés »<sup>195</sup>. Les auteurs insistent également sur le caractère transversal et structuré des échanges mais également sur leur continuité. Ces échanges doivent être prévus en amont de la mise en place du projet afin d'éviter ce que plusieurs professionnels et participants regrettent et critiquent dans le cadre du QPS : ils n'ont pas été associés et ont aujourd'hui des difficultés à se l'approprier et à y donner du sens.

Finalement, au-delà d'une pluridisciplinarité et d'un multipartenariat il semble nécessaire de tendre vers l'interdisciplinarité. L'interdisciplinarité « va au-delà de la simple juxtaposition de plusieurs points de vue disciplinaires, elle vise la collaboration entre spécialistes d'horizons disciplinaires différents et complémentaires, voire l'intégration entre les disciplines. L'interdisciplinarité traduit le 'désir d'une connivence élargie' entre plusieurs champs disciplinaires, elle est fondée sur un partage consenti des objectifs, des méthodes et des langages spécifiques à chacune des disciplines impliquées dans le processus de co-production des connaissances »<sup>196</sup>. Cette interdisciplinarité offre donc des bénéfices communs et implique de fait que chacun puisse apporter sa collaboration (chacun doit arriver à partager ce qu'il souhaite dire et faire), sans qu'une discipline ou une instance ne soit au-dessus des autres. Au niveau du QPS, de la même façon que cela se fait efficacement dans le « sous-groupe emploi », un coordinateur disponible pour faire le « trait d'union » entre l'ensemble des activités et des acteurs faciliterait les liens et les échanges. Également, des réunions avec l'ensemble des acteurs (détenus, intervenants extérieurs, SPIP, personnels de surveillance...) permettraient que chacun s'approprie le projet et y mette du sens, en apportant sa collaboration. Enfin, des passerelles entre les différentes activités peuvent être créées pour favoriser cette interdisciplinarité : « *Ça serait vraiment intéressant de travailler certaines thématiques, certains concepts avec l'intervenante de l'atelier théâtre par exemple. Parce que*

---

<sup>195</sup> Guay, J.P. & Lafortune, D. (2015). *Op. Cit.*, p. 295.

<sup>196</sup> Darbellay, F. (2011). Vers une théorie de l'interdisciplinarité. Entre unité et diversité, *Nouvelles perspectives en sciences sociales : revue internationale de systémique complexe et d'études relationnelles*, 7(1), 65-87. p.74.

*certaines sont communes...y'a des ponts à faire et le travail serait intéressant. Y'a plein de choses possible à mettre en place » (IE).*

## CONCLUSION

A sa sortie de prison, la personne va devoir se détacher de son quotidien et de son identité de détenu, pour celle de travailleur, de citoyen, de parent / enfant / conjoint... Ce passage est souvent difficile. Dans ce cadre, les dispositifs tels que le Quartier de Préparation à la Sortie, accompagnant cette transition « entre le dedans et le dehors », sont nécessaires. Ils ouvrent les portes d'une (fin de) peine qui ne serait plus un temps vide mais un temps utile et constructif, orienté vers la réinsertion : un temps d'apprentissage sur soi et sur les autres, d'acquisition de compétences personnelles, sociales et professionnelles... Il était important, dans ce cadre, de se questionner sur l'implantation de ce type de dispositif et de l'accompagner. Nous avons cherché à identifier les écarts entre le programme actuel et le programme initialement pensé et planifié, et les éléments critiques de réussite et d'échec. Ces éléments nous ont permis de mieux analyser et comprendre la dynamique des processus en jeu pouvant faire obstacle à sa mise en place et à son fonctionnement.

Ce type de travail oblige le chercheur à adopter une temporalité, propre à sa profession, sa discipline, sa démarche, qui ne coïncide généralement pas avec la temporalité d'un projet proposé par des professionnels. Ce dernier, confronté aux contraintes et aux réalités du terrain, évolue constamment et rapidement. Ainsi, depuis le début de l'étude, et suite à des observations réalisées, d'une part, par les porteurs de projet et d'autre part, à une première restitution de cette étude à l'ensemble de l'équipe, des changements répondant à certaines contraintes sont déjà intervenus : temps des activités augmenté, planning mieux agencé pour moins de temps inoccupé, engagement du JAP pour étudier en priorité les dossiers d'aménagement de peine, CPIP référente pour le programme, durée du programme PARCOURS augmentée.

De façon parallèle, on constate également divers renoncements par rapport au projet de départ. Ainsi, par exemple, la durée du dispositif (3 mois + 1 mois à la sortie) a été réduite à 6 semaines. Ce changement nous renvoie à l'impératif de rapidité, à la logique de l'urgence, dont nous parlions plus tôt, et qui contraint à travailler dans un temps (trop) restreint sur des problématiques (trop) complexes. Également, il n'est pour l'instant plus question de « Quartier » (de préparation à la sortie), mais de « Modules » : les personnes détenues restent dans leurs cellules d'origine, dispersées dans différents bâtiments, et sont amenées dans le

lieu de leur activité selon leur planning. Cette évolution sémantique n'est pas anodine et traduit finalement l'ensemble de difficultés structurelles et organisationnelles mis en avant dans ce travail. La notion de « Quartier » implique un travail important sur la dynamique collective, le groupe, le vivre-ensemble et dans un temps continu... Cette conception se perd avec l'idée de « Modules » qui amène une logique plus individuelle et segmentée. Il semble ainsi que l'organisation d'une vie collective et responsable en prison, valorisée par les nouveaux programmes de préparation à la sortie ou de prévention de la récidive, a des difficultés à s'insérer dans une culture et un modèle français davantage marqués par l'individualisme et l'aspect sécuritaire.

Au terme de cette première recherche « exploratoire », nous mettons en avant certains points susceptibles d'offrir des pistes de réflexion en vue de l'amélioration et de la pérennisation du QPS. Par ailleurs, sans prétendre pouvoir tirer de cette étude des conclusions généralisables, nos résultats nous paraissent susceptibles de pouvoir accompagner la mise en place de dispositifs de même type, dans des contextes similaires.

## *PISTES DE RÉFLEXION ET RECOMMANDATIONS*

### *a - Vers une approche plus « systémique »*

La majorité des intervenants est unanime quant à l'objectif du dispositif : amener la personne détenue à entrer dans un processus de changement en vue d'une désistance. On parle alors, en fonction des spécialités de chacun, de changements à différents niveaux : identitaires, cognitifs, comportementaux, sociaux, émotionnels... Dans ce cadre, l'approche cognitivo-comportementale, comme nous l'avons vu, semble plus « commode » à appliquer. Sur le plan temporel, elle semble donner des effets plus rapides et plus « spectaculaires », et au plan politique général, elle se focalise sur la personne à « changer », sans impliquer une analyse plus large d'autres dimensions impliquées (collectives, institutionnelles, politique au sens général...).

Cependant, comment envisager des changements permettant de passer de l'« identité délinquante » à une identité responsable de ses actes ; de la déresponsabilisation à une responsabilisation ; de l'absence de projet à une capacité à se projeter dans l'avenir et à se donner des objectifs et des moyens de les atteindre ; de la soumission passive à une participation active... si l'institution elle-même ne remet pas en cause son fonctionnement habituel, ses principes, certaines de ses règles et attentes à l'égard des personnes détenues ?

De la même façon, le maintien des liens familiaux étant une condition fondamentale de la réinsertion des personnes détenues, comment envisager une réinsertion de la personne détenue sans intégrer ce partenaire incontournable ? La famille est trop souvent tenue à l'écart du processus de réinsertion, alors qu'elle en est un élément central. Tout doit être mis en œuvre pour veiller à maintenir ou à recréer les liens familiaux et impliquer les proches dans la préparation à la sortie. Comme évoqué plus haut, il peut par exemple s'agir de faciliter l'accès au parloir et au point téléphone, de travailler en partenariat avec les familles mais également de travailler le rapport à la famille avec les personnes détenues.

Si l'on considère l'individu d'un point de vue interactionniste, il n'est pas possible de séparer ces différents niveaux (individuel, institutionnel, familial, social...) ; ces derniers étant interdépendants. Il nous paraît donc indispensable de varier les pratiques d'intervention en tenant compte des causes réelles de

la délinquance, et de s'ouvrir à d'autres approches théoriques, plutôt que de s'en tenir à un comportementalisme trop souvent réducteur. L'approche systémique nous semble répondre à ces limites. Elle permet notamment de se décentrer de l'individu en mettant l'accent sur le contexte et la dimension relationnelle de l'intervention. Cette approche fait en effet référence à la nécessité de mieux comprendre le contexte institutionnel et social dans lequel se déroule l'intervention<sup>197</sup> et d'intégrer au processus de « réinsertion » et de « désistance » l'ensemble des acteurs et processus ayant une incidence sur le parcours de la personne détenue : le social, le juridique, l'éducation, le psychologique. Elle a par ailleurs déjà prouvé son efficacité dans d'autres domaines que le milieu carcéral, notamment dans le milieu scolaire (ex : Desbiens et al., 2000<sup>198</sup>).

### *b - Développer la prise en charge « multimodale »*

De l'approche systémique découle une prise en charge multimodale. Il s'agit de faire intervenir tout au long du parcours toute une série de méthodes nécessitant un ensemble de compétences et d'expertises diverses. Dans ce cadre, selon une approche globale, sont pris en considération non seulement les éléments psychologiques, cognitifs, affectifs, comportementaux, mais aussi l'ensemble des éléments environnementaux. Le sujet est donc pris dans sa globalité et dans sa complexité.

Afin de travailler l'ensemble de ces éléments, il s'agit de combiner plusieurs modalités d'intervention : approches cognitives (travail sur les représentations et les croyances personnelles), approches comportementales (travail sur les compétences sociales et professionnelles par exemple), approche clinique (travail sur la vie psychique) et approche sociale (travail sur l'environnement et la situation sociale du sujet). Combiner ces différentes approches permettrait d'associer plusieurs outils ou méthodes de prise en charge complémentaires, répondant à la variabilité des problématiques individuelles. Dans le QPS, le travail se fait de

<sup>197</sup> Jendly, M., Quirion, B., Vacheret, M. et Lafortune, D. (2015). « Penser l'intervention correctionnelle autrement : réflexions critiques sur la prise en charge des justiciables ». *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice* 57, no 3 (1 juillet 2015): 399-423. doi:10.3138/cjccj.2014.F01.

<sup>198</sup> Desbiens, N., Royer, E., Bertrand, R., & Fortin, L. (2000). La réputation sociale des élèves en difficulté de comportement: Impact d'un programme d'entraînement aux habiletés sociales et de coopération en classe ordinaire. *Revue Québécoise de Psychologie*, 21(2), 57-79.

manière collective. Il s'agit également de ne pas oublier le travail individuel, comme le fait également remarquer Martine Herzog-Evans : « le face à face est également utile, en complément, pour certains publics, pour certains aspects du travail. Tout miser sur l'un ou sur l'autre est une erreur<sup>199</sup>.

D'autres « méthodes » pourraient également être intéressantes à développer : par exemple le « monitoring », jugé par Lipsey<sup>200</sup> comme une des méthodes d'intervention les plus efficaces. Il s'agirait de faire intervenir des pairs désistants dans le programme : en détention et à la sortie. Plusieurs recherches ont montré les résultats positifs de cette approche à différents niveaux : social, comportemental et « académique »<sup>201</sup>. Les « mentors » fournissent en effet un soutien et un accompagnement « cohérent et sans jugement » qui peut être complémentaire au soutien plus « vertical » -et « subi »- des professionnels. Ils représentent également le lien, la transition entre le « dedans » et le « dehors » : la réalité de la sortie est abordée de manière concrète avec ses avantages et ses difficultés.

### *c - Un travail à hiérarchiser et à inscrire dans le temps et dans la continuité*

Il est essentiel de favoriser et développer la transition vers et avec l'extérieur afin d'éviter les situations d'errance et de rupture à la sortie de détention. Pour être en cohérence avec cet objectif, il est déjà important de sélectionner les personnes détenues en fonction de leur date de libération.

Ensuite, tout un travail d'accompagnement à la sortie est nécessaire, selon les besoins des personnes détenues et surtout, selon un processus graduel. Ces besoins sont en effet hiérarchisés (nous pouvons nous référer dans ce cadre à la théorie de Maslow, 1943, 1954). Il serait difficile, voire impossible de « s'attaquer » à certains besoins sans combler des besoins de base, prioritaires, tels que se nourrir, se loger, se soigner, être à jour dans ses papiers administratifs. Ce n'est qu'une fois ces besoins comblés que les ex-détenus peuvent alors poursuivre leurs démarches de réinsertion sociale, notamment la recherche d'emploi et le

<sup>199</sup> Herzog-Evans, M., (2012). *Op. Cit.*, p. 97.

<sup>200</sup> Lipsey, M. W. (2009). The primary factors that characterize effective interventions with juvenile offenders: A meta-analytic overview. *Victims and Offenders*, 4, 124-147.

<sup>201</sup> Fletcher, R., Sherk, J., & Jucovy, L. (2009). *Mentoring Former Prisoners: A Guide for Reentry Programs*. New York: Public/Private Ventures.

développement personnel. Visher et Travis<sup>202</sup> mettent également l'accent sur ce point. Selon eux, les transitions entre la prison et la société sont à considérer dans une perspective longitudinale. Il est ainsi important de distinguer différents moments dans la sortie de prison car ces niveaux vont affecter la qualité de la réinsertion de l'ancien détenu.

➤ L'expérience « immédiate post-prison », qui correspond au moment de la libération, et plus spécifiquement aux besoins de logement, à l'accompagnement dans la transition, au soutien de la famille... Ce temps, qui précède et qui suit immédiatement la libération des personnes détenues a ainsi été considéré comme crucial « dans la détermination de leurs perspectives de réinsertion réussie dans la société, ce qui demande des programmes mettant l'accent sur ce point particulier de la transition »<sup>203</sup>.

➤ Et les expériences d'intégration « post-libératoire », c'est-à-dire à plus long terme, et qui font référence aux expériences professionnelles, aux influences des pairs, de la famille, au soutien des services sociaux, à la supervision des services de probation...

Concernant plus spécifiquement l'emploi, il s'agirait, sur la base de cette hiérarchisation des besoins, de développer ou combler prioritairement les manques au niveau de la scolarité, des formations et des expériences professionnelles (remise à niveau -lecture, écriture, cours de français...-, formation professionnelle spécifique...). Les personnes ciblées dans le QPS sont en effet les personnes les plus en difficulté dans ces domaines : pas ou peu diplômées et éloignées de l'emploi. Dans une perspective de continuité avec l'extérieur, il s'agirait d'aller au-delà du quartier en créant des passerelles avec l'extérieur et plus précisément, avec le monde économique : stages en entreprise, chantier-école, chantiers d'insertion... Ces activités de formations théoriques et pratiques participeraient à l'obtention d'un emploi concret à la sortie ; et constitueraient de fait un axe majeur de progrès favorisant l'insertion professionnelle des sortants de prison.

C'est sur ces bases que peuvent ensuite être travaillées les questions relatives à la recherche d'emploi (phase proposée par le GREP 1 mois après la sortie), aux compétences professionnelles,

<sup>202</sup> Visher c. A., Travis J., 2003, *Transitions from Prison to Community: Understanding Individual Pathways*, Annual Review of Sociology, 29, 89-113.

<sup>203</sup> UNODC (United Nations Office on Drugs and Crime), (2013). *Op. Cit.*

à la valeur de l'emploi et à l'embauche.

L'ensemble de ce travail nécessite par conséquent de se faire dans la durée et dans la continuité.

#### *d - (Re)donner du sens au dispositif*

Une des conclusions principales de ce travail est le manque de sens attribué à ce dispositif, notamment par les participants. Il est alors nécessaire de travailler sur ce « sens » pour qu'il devienne constructif pour l'ensemble des acteurs :

- Travailler sur la cohérence et la complémentarité des activités : clarifier le sens des missions et les moyens de s'y orienter.
- Partir des besoins de la personne détenue : construire des savoirs sur le détenu (cette première étape « permet de repérer les points de vulnérabilité psychiques et sociétaux auxquels il convient d'être attentif en vue d'un aménagement possible des (modes de) prises en charge »<sup>204</sup> puis évaluer les besoins.
- Impliquer les personnes détenues dans le projet : les associer au projet, aux réunions, réaliser des bilans, communiquer / informer...
- Sélectionner ceux qui ont le niveau de risque et de besoins le plus élevé pour rester en cohérence avec le projet et les objectifs de départ, mais également avec le cadre de référence.
- Travailler sur l'attractivité sans miser uniquement sur l'aspect utilitariste : les personnes détenues, pour s'impliquer, doivent trouver un intérêt à participer à ce type de dispositif, pour elles-mêmes, et pour leur projet de sortie.
- Chaque intervenant doit être associé et impliqué dans le dispositif dans le cadre d'une co-construction (son élaboration, son implication, sa continuité). Cette démarche est nécessaire pour permettre à l'ensemble des acteurs de saisir et d'intérioriser le projet global.

#### *e - Un cadre en cohérence avec les objectifs de responsabilisation et de resocialisation*

Dans le cadre d'un quartier de préparation à la sortie, il paraît nécessaire d'organiser la gestion de détention différemment de celle de la détention classique, d'une part pour favoriser l'attractivité et d'autre part, pour répondre à des objectifs de responsabilisation, d'autonomisation et de socialisation. Un régime

<sup>204</sup> Hirschelmann, A. (2015). *Op. Cit.*

de détention plus souple (régime porte ouverte par exemple) permettrait de tendre vers ces objectifs. Il offrirait aux participants la possibilité d'organiser et de gérer leur emploi du temps, leurs activités, leur quotidien et de rester moins de temps dans leur cellule. Il favoriserait également une dynamique de groupe au sein du quartier ; dynamique qui manque actuellement (par exemple : salle collective pour manger et/ ou pour des activités).

### *f - L'association et l'implication des acteurs*

Au regard des enjeux multidimensionnels de ce dispositif, le pluri-partenariat est essentiel pour apporter des réponses adaptées et plurielles. Il semble qu'il y ait par ailleurs une nécessité de donner plus de sens, de mutualiser et de miser sur la complémentarité et l'approche collective. Ainsi, plus qu'un pluri-partenariat et une pluridisciplinarité, il s'agit de tendre vers l'inter-disciplinarité.

Pour cela, il pourrait s'agir :

- de créer un espace de rencontre pour décloisonner les pratiques : pour confronter les points de vue et les difficultés, pour homogénéiser les pratiques, pour créer une dynamique de groupe, pour co-construire...
- d'associer chaque professionnel à toutes les étapes du projet pour qu'il se l'approprie, y donne du sens et au final, s'y implique
- de nommer un « fil rouge » pour coordonner les actions et pour développer les liens entre les acteurs
- d'avoir des personnels de surveillance dédiés au QPS

La force du dispositif et sa cohérence reposeront en effet sur la confrontation des points de vue et sur une bonne coordination du suivi, des efforts et des implications des différents organismes qui le composent. Ce travail est également nécessaire pour avoir une vision globale de la personne détenue, de son évolution individuelle et collective, et de ses perspectives d'avenir.

### *g - L'évaluation du dispositif*

Dans une perspective développementale, il est important de poursuivre l'évaluation de l'implantation et du fonctionnement de ce quartier. Il s'agirait ainsi de voir où en est le dispositif plusieurs mois après sa mise en place et après cette première évaluation formative.

Une fois que le dispositif fonctionnera depuis un certain temps, il sera pertinent de réaliser une évaluation « sommative ». Cette évaluation vise à vérifier si le programme répond aux objectifs

visés. L'objectif ici est donc d'évaluer les changements effectifs découlant des actions du programme et de les comparer aux résultats attendus.

Cette évaluation nécessite une approche longitudinale. Bien qu'elle soit difficile à mettre en place et à réaliser, « ce n'est que par ce moyen que les chercheurs peuvent démêler les causes des conséquences et faire la lumière sur les processus complexes à l'œuvre dans le temps »<sup>205</sup>. Cette démarche est donc essentielle « à une compréhension complète de l'étiologie et du déroulement du développement de la délinquance ».

---

<sup>205</sup> Sampson, R, J. & Laub, J, H. (2001). « Théorie du parcours de vie et étude à long terme des parcours délinquants ». *Op. Cit.*, p. 21.



# Bibliographie

## OUVRAGES :

- Aldeghi, I. & Jauneau, P. & Muller, L. (2012). Quatre expérimentations pour favoriser l'insertion des jeunes sous main de justice, CREDOC, *Consommation et modes de vie*, n°256.
- Andrews, D. A. & Bonta, J. (2015). *Le comportement délinquant. Analyse et modalités d'intervention*. 5<sup>ème</sup> édition. Traduit de l'anglais par M. Herzog-Evans et C. Le Bossé. Les Presses de l'Énap, Collection Savoirs et pratiques criminologiques.
- Andrews, D.A., & Bonta, J. (2010). *The psychology of criminal conduct* (5th ed.). New Providence, NJ: LexisNexis Matthew Bender.
- Andrews, D. A. & Bonta, J. (2006). *The psychology of criminal conduct*, 4<sup>e</sup> éd., Newar (New Jersey): LexisNexis.
- Baader, M. & Shea, E. (2007). Le travail pénitentiaire, un outil efficace de lutte contre la récidive ? *Champ pénal/Penal field* [En ligne], Vol. IV.
- Banse R., Koppehele-Gossel J., Kistemaker L., Werner V. A. & Schmidt A. F. (2013). Pro-criminal attitudes, intervention, and recidivism. *Aggression and Violent Behavior*, 18, 673-685.
- Bastard, B. & Mouhanna, C. (2006). L'urgence comme politique pénale : Le traitement en temps réel des affaires pénales. *Archives de politique criminelle*, 28(1), 153-166.
- Benbouriche, M. Longpré, N., & Vanderstukken, O. (2014). Prévenir la récidive des infractions violentes : les principes d'une intervention efficace. In : R. Coutanceau & J. Smith (Eds.), *Violences aux personnes* (p. 517-524). Paris : Dunod
- Bensimon, P. (2016). Et si tous ces programmes entourant la réinsertion des détenus ne servaient à rien ? *Délinquance, justice et autres questions de société*. (en ligne).
- Bonta, J. & Andrews, D.A., (2007). *Modèle d'évaluation et de réadaptation des délinquants fondé sur les principes du risque, des besoins et de la réceptivité*. Canada : Sécurité Publique.

- Brillet E., (2009). « Une nouvelle méthode d'intervention auprès des personnes placées sous main de justice : les programmes de prévention de la récidive (PPR) », *Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques*, 31, août 2009 ; *Référentiel Programme de prévention de la récidive*, Paris : Direction de l'administration pénitentiaire.
- Brun, A. (2008). Groupe thérapeutique d'écriture en prison et élaboration de l'agir. *Bulletin de psychologie*, 493(1), 31-39.
- Castel, R. (1995). *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris : Fayard.
- Chantraine, G. (2003). Prison, désaffiliation, stigmates: L'engrenage carcéral de l'« inutile au monde » contemporain. *Déviance et Société*, 27(4), 363-387.
- Chauvenet, A., Rostaing, C. & Orlic, F. (2008). *La violence carcérale en question*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Combessie, Ph. (2001). *Sociologie de la prison*. Paris : La Découverte.
- Cortoni, F. (2013). Prévenir la récidive : les programmes correctionnels. *Conférence de consensus sur la prévention de la récidive*. Paris, France.
- Cortoni, F. & Lafortune, D. (2009). Le traitement correctionnel fondé sur des données probantes : une recension. *Criminologie*, 42(1), 61-89.
- Cusson, M. (2000). In Mbanzoulou P., *La réinsertion sociale des détenus*. Paris : L'Harmattan.
- Darbellay, F. (2011). Vers une théorie de l'interdisciplinarité. Entre unité et diversité, *Nouvelles perspectives en sciences sociales : revue internationale de systémique complexe et d'études relationnelles*, 7(1), 65-87.
- Denoux, P. (1994). Pour une nouvelle définition de l'interculturalité. In J.Blomart & B. Krewer (éds). *Perspectives de l'interculturel*. Paris : École norm. sup. de Saint-Cloud-L'harmattan. (p. 67-81).
- Desbiens, N., Bowen, F., Janosz, M., Belanger, J., Lévesque, J & Pascal, S. (2011). Évaluation des impacts du programme d'intervention l'Allié. Une approche multimodale pour remédier aux difficultés de comportement et prévenir la violence en milieu scolaire. *International Journal of Violence and School*, 12, 59-89.
- Dieu, F. & Mbanzoulou, P. (dir.) (2011). *L'architecture carcérale. Des mots et des murs*. Toulouse : Editions Privat.

- Dowden, C. et Andrews, D.A. (2004). The Importance of Staff Practice in Delivering Effective Correctional Treatment: A Meta-Analytic Review of Core Correctional Practice. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 48(2), 203-214.
- Dubar C. (2000). *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*. Paris : A. Colin, 3e édition.
- Dubet, F. (1994). *Sociologie de l'expérience*. Paris : Le Seuil.
- Farrall, S. (2002). *Rethinking What Works With Offenders*. Willan Publishing, Cullompton, Devon.
- Fletcher, R., Sherk, J., & Jucovy, L. (2009). *Mentoring Former Prisoners: A Guide for Reentry Programs*. New York: Public/Private Ventures.
- Gendreau, P. & Ross, R.R. (1979). Effective Correctional Treatment: Bibliotherapy for *Cynics*. *Crime and Delinquency*, 25, 463-89.
- Giordano, P., Cernovich, S. & Rudolph, J. (2002). Gender, crime and desistance: Toward a theory of cognitive transformation. *American Journal of Sociology*, 107, 990-1064.
- Glowacz, F., & Born, M. (2013). Do Adolescent Child Abusers, Peer Abusers and non sex Offenders have different Personality Profile?, *European Child and Adolescent Psychiatry*, 22, 117–125.
- Griffiths, C., Dandurand, Y. & Murdoch, D. (2007). *La réintégration sociale des délinquants et la prévention du crime*. Sécurité publique Canada, rapport de recherche / Centre national de la prévention du crime.
- Goffman, E. (1968). *Asiles, Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*. Paris : Minuit.
- Goggin, C., & Gendreau, P., (2006). The implementation of quality services in offender rehabilitation programs. In C. R. Hollin & E. J. Palmer (Eds.), *Offending behaviour programs, development, application, & controversies* (pp.209-246). Chichester, UK: John Wiley.
- Guay, J.P. & Lafortune, D. (2015). L'évaluation du risque de récidive et l'intervention basée sur les données probantes : les conditions nécessaires à l'implantation de méthodes structurées d'évaluation et d'intervention efficaces. *Pratiques Psychologiques*, 21(3), 293-303.
- Guerraoui, Z. (2009). De l'acculturation à l'interculturalité : réflexions épistémologiques. *L'Autre, Clinique, cultures et sociétés*, 10(2), 195-200.

- Guimard, P. (2010). *L'évaluation des compétences scolaires*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Harper, G. & Chitty, C. (2004). *The Impact of Corrections on Re-offending: A Review of 'What Works'*. 3e édition. London, R.-U.: Research, Development, and Statistics Directorate, Home Office.
- Herzog-Evans, M. (2012). Intérêt et difficultés d'une approche "désistante" en France. In Mbanzoulou P., Herzog-Evans M., Courtine S. (dir.), *Insertion et désistance des PPSMJ, Savoirs et pratiques*, L'Harmattan, champ pénitentiaire, pp. 87-109.
- Herzog-Evans, M., (dir.). (2010). La Désistance, la face criminologique de la réinsertion, *Actualités Juridiques Pénales*, septembre 2010, p 376-380.
- Hirschelmann, A. (2015). L'évaluation du suivi des personnes placées sous mains de justice : regard depuis la France sur les besoins et tendances actuelles, l'exemple de la recherche ROS. In *Journée d'étude sur l'exécution des peines orientée vers les risques*. Université de Fribourg, Suisse.
- IRDPO, (2015). *Cadre de référence en élaboration de programmation et en évaluation de programme*. Rapport rédigé par M.F. Allen et D. Lévesque : Institut de réadaptation physique de Québec.
- January, A. M., Casey, R. J., & Paulson, D. (2011). A Meta-Analysis of Classroom-Wide Interventions to Build Social Skills: Do They Work? *School Psychology Review*, 40(2), 242-256.
- Jendly, M., Quirion, B., Vacheret, M. & Lafortune, D. (2015). Penser l'intervention correctionnelle autrement : réflexions critiques sur la prise en charge des justiciables. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice* 57, n° 3 (1 juillet 2015): 399-423.
- Jonnaert, Ph. (2009). *Compétences et constructivisme, un cadre théorique*. Bruxelles : De Boeck-Université, (2e édition, première édition 2002).
- Karsz, S. (2004). *Pourquoi le travail social? Définition, figures, clinique*. Paris : Dunod.
- Kazemian, L., & Farrington, D. P. (2006). Exploring Residual Career Length and Residual Number of Offenses for two Generations of Repeat Offenders. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 43(1), 89-113.
- Kazemian L. & LeBelT. (2012). Réinsertion et sorties de délinquance ». In Mohammed M. (dir.), *Les sorties de la délinquance*, Ed. La Découverte, p. 229-254.

- Kensey, A. & Benaouda, A. (2011). « Les risques de récidive des sortants de prison. Une nouvelle évaluation », *Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques*, n° 36.
- King, S. (2014). *Desistance Transitions and the Impact of Probation*. London: Routledge.
- Lafortune, D. & Blanchard, B. (2010). Parcours : un programme correctionnel adapté aux courtes peines, *Criminologie*, 43(2), pp. 329-349.
- Lahire, B. (2001). *L'Homme pluriel. Les ressorts de l'action*. Paris : Hachette Littératures, « Pluriel ».
- Leblanc, M. & Virat M. (2015). Une approche novatrice de la « réadaptation » des adolescents délinquants ou avec des troubles du comportement, *Les Cahiers Dynamiques*, 1/2015 (n° 63), 6-15.
- Lhuilier, D. (2007). Perspective psychosociale clinique sur la « carcéralité », *Bulletin de psychologie*, 5/2007 (Numéro 491), p. 447-453.
- Lhuilier, D. (2001). *Le Choc carcéral*. Paris : Bayard.
- Lipsey, M. W., Howell, J. C., Kelly, M. R., Chapman, G., & Carver, D. (2010). *Improving the effectiveness of juvenile justice programs: A new perspective on evidence-based practice*. Washington, D.C., Georgetown University: Center for Juvenile Justice Reform.
- Lipsey, M. W. (2009). The primary factors that characterize effective interventions with juvenile offenders: A meta-analytic overview. *Victims and Offenders*, 4, 124–147.
- Liwerant, O. (2001). La sortie de prison des jeunes majeurs : quel lien dedans/dehors ?. *Archives de politique criminelle*, 23(1), 93-105.
- Malrieu, S. (1973). *La socialisation*. Paris : PUF.
- Malrieu, P. (1986). « Genèse des conduites d'identité ». In P. Tap (Dir.), *Identité individuelle et personnalisation*, Toulouse : Privat, 39-51.
- Maruna, S. (2001). *Making good: How ex-convicts reform and rebuild their lives*, Washington DC: American Psychological Association Books.
- Maruna S. & LeBel T.P., (2012). How former prisoners desist from crime and why it matters for reintegration practice. In Mbanzoulou P., Herzog-Evans M., Courtine S. (dir.), *Insertion et désistance des PPSMJ, Savoirs et pratiques*, L'Harmattan, champ pénitentiaire.

- Maruna S. & LeBel T.P. (2010). Les apports de l'étude de la désistance à la réinsertion, *AJ Pénal, Désistement, la face criminologique de la réinsertion*, n°9, 367.
- Matignon, E. (2015). *Les outils d'évaluation et les méthodes de prise en charge des personnes placées sous main de justice : rapport de synthèse*. Agen, Énap : Dossiers thématiques / Centre interdisciplinaire de recherche appliquée au champ pénitentiaire.
- Mauger, G. (2010). Insécurité : le retour de Lombroso ?. *Savoir/Agir*, 14(4), 65-68.
- Mbanzoulou, P. (2000). *La réinsertion sociale des détenus : de l'apport des surveillants de prison et des autres professionnels pénitentiaires*. Paris : L'Harmattan.
- Mbanzoulou, P., Herzog-Evans, M. ; Courtine, S. (Dir.). (2012). *Insertion et désistance des personnes placées sous main de justice. Savoirs et pratiques*. Champ pénitentiaire, l'Harmattan.
- McNeill, F. (2006). A desistance paradigm for offender management, *Criminology and Criminal Justice*, 6(1), 39-62.
- McNeill, F. & Weaver, B. (2010). *Changing Lives? Desistance Research and Offender Management*. SCCJR Project Report; No.03/2010.
- Mélas, L. & Ménard, F. (2002). *Production et régulation de la violence en prison*. Paris : Mission de Recherche Droit et Justice, collection Arrêt sur recherches.
- Milly, B. (2001). Les professions en prison : convergences entre individualisme méthodologique et interactionnisme symbolique, *L'Année sociologique*, 1/2001 (Vol. 51), p. 103-136.
- Mohammed, M. (dir.), (2012). *Les sorties de délinquance. Théories, méthodes, enquêtes*, Paris : La Découverte.
- Moulin, V. & Palaric, R. (2014). Les groupes de parole de prévention de la récidive au sein des SPIP, *Champ pénal/Penal field* [En ligne], Vol. XI.
- Morhain, Y. & Chouvier, B. (2008). De la destructivité contenue à la refondation subjective chez l'adolescent criminel, *Bulletin de psychologie*, 493(1), 41-49.
- Mucchielli, L. (2000). *Familles et Délinquances : Un bilan pluridisciplinaire des recherches francophones et anglophones*. Dossier d'étude n°9. Paris : CESDIP.

- Pansu, P. & Beauvois, J.L. (2004). Juger de la valeur sociale des personnes : les pratiques sociales d'évaluation. In P. Pansu & C. Louche (Eds.), *La psychologie appliquée à l'analyse des problèmes sociaux*. Paris : Presses Universitaires de France
- Portelli, S. & Chanel, M. (2014). *La vie après la peine*. Paris : Grasset & Fasquelle.
- Quirion, B. (2012). Réformer, réadapter ou responsabiliser le détenu: Analyse des enjeux normatifs rattachés à l'intervention correctionnelle au Canada. *Déviance et Société*, 36(3), 339-355.
- Quirion, B. (2007). La nouvelle prise en charge thérapeutique du détenu autonome et responsable. Acte de colloque. *Le pénal aujourd'hui. Pérennité ou mutation*. Centre international de Criminologie comparée. Montréal, 5,6,7, décembre 2007.
- Quirion, B. (2006). Traiter les délinquants ou contrôler les conduites: le dispositif thérapeutique à l'ère de la nouvelle pénologie, *Criminologie*, 39(2), 137-164.
- Rambourg, C. (2008). *Les Unités De Visites Familiales. Nouvelles pratiques, nouveaux liens*. Les chroniques du CIRAP, n° 1, Agen, École Nationale d'Administration Pénitentiaire.
- Rondeau, N., & Centre international de résolution de conflits et de médiation (Éd.). (2003). *Guide d'implantation des programmes d'habiletés sociales et de résolution de conflits en milieu scolaire*. Montréal: C.I.R.M.
- Razac, O. (2011). Mesures de sûreté et travail social pénitentiaire, *Champ pénal/ Penal field* [En ligne], Vol. VIII | 2011.
- Razac, O., Gouriou, F. & Salle, G. (2014). La « prévention de la récidive » ou les conflits de rationalités de la probation française, *Champ pénal/ Penal field* [En ligne], Vol. XI.
- Ricoeur, P. (2004). *Parcours de reconnaissance*. Paris : Stock.
- Rostaing, C. (2009). Interroger les changements de la prison. Des processus de déprise et de reprise institutionnelle, *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 17, 89-108.
- Rostaing C. (1997). *La Relation carcérale. Identités et rapports sociaux dans les prisons de femmes*. Paris : Presses universitaires de France.
- Salle, G. (2012). De la prison dans la ville à la prison-ville: Métamorphoses et contradictions d'une assimilation. *Politix*, 97(1), 75-98.

- Sampson, R. J. & Laub, J. H. (2001). « Théorie du parcours de vie et étude à long terme des parcours délinquants ». In Mohammed M. (dir.), *Les sorties de la délinquance*, Ed. La Découverte.
- Scheer, D. & Tieleman, D. (2014). L'architecture carcérale. *Journée de Réflexion : « Des (nouvelles) prisons. Et après ? »*, ULB, 15 Mars 2014.
- Schmid T., Jones R. (1991). Suspended Identity Dialectic : Identity Transformation in a Maximum Security Prison, *Symbolic Interaction*, 14(4), pp. 415-432, 1991.
- Sullivan, E., Mino, M., Nelson, K., & Pope, J. (2002). *Families as a resource in recovery from drug abuse: An evaluation of La Bodega de la Familia*. Vera Institute of Justice Research Report. New York: Vera Institute of Justice.
- Touraut, C. (2012). *La famille à l'épreuve de la prison*. Paris : PUF.
- Uggen, C. (1999). Ex-offenders and the conformist alternative: a job quality model of work and crime, *Social Problems*, 46(1), 127-151.
- UNODC (United Nations Office on Drugs and Crime). (2013). *Manuel d'introduction pour la prévention de la récidive et la réinsertion sociale des délinquants*. New-York : ONU – Série de manuels sur la Justice Pénale.
- Vaughan, B. (2012). Subjectivité, récit et abandon de la délinquance. In Mohammed M. (dir.), *Les sorties de la délinquance*. Paris : La Découverte.
- Vaughan, N. (2007). Perspectives on Blended Learning in Higher Education. *International Journal on E-Learning*, 6(1), pp. 81-94. Chesapeake, VA: AACE.
- Vavassori, D. & Grille N., (2011). Les établissements pénitentiaires pour mineurs Français (EPM) : analyses et propositions d'actions pour le maintien du lien institutionnel, *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique*, LXIV, pp 49-62.
- Visher, C. A., & Courtney, S., (2007). *One year out: Experiences of prisoners returning to Cleveland*. Washington, DC: The Urban Institute.
- Visher, C. A., Winterfield, L. & Coggeshall, M.B., (2005). Ex-offender Employment Programs and Recidivism: A Meta-analysis. *Journal of Experimental Criminology*, 1(3), 295-315.
- Visher c. A. & Travis J. (2003). Transitions from Prison to Community: Understanding Individual Pathways, *Annual Review of Sociology*, 29, 89-113.

- Wallon, H. (1941). *L'évolution psychologique de l'enfant*. Paris : Colin.
- Ward T., & Maruna S. (2007). *Rehabilitation*. New York: Routledge.
- Welzer-Lang, D, Mathieu, L. & Faure, M. (1997). Effets de l'incarcération sur le corps et l'estime de soi. Corps incarcérés. *Quasimodo* – N°2. Montpellier.
- Wieviorka, M. (2012). Du concept de sujet à celui de subjectivation/dé-subjectivation, *Fondation Maison des Sciences de l'Homme - Working Paper n°16 juillet 2012 (FMSH-WP-2012-16, juillet 2012.)* - Le collège d'études mondiales. En ligne.
- Zimbardo, P.G. (1971). The power and pathology of imprisonment, Congressional Record (Serial No. 15, 1971-10-25). *Hearings before Subcommittee No. 3, of the United States House Committee on the Judiciary, Ninety-Second Congress, First Session on Corrections, Part II, Prisons, Prison Reform and Prisoner's Rights: California*. Washington, DC: U.S. Government Printing Office.



# TABLE DES MATIÈRES

<i>Contexte de la recherche</i> .....	13
a) Constats.....	13
b) La préparation à la sortie : présentation du projet.....	15
c) La philosophie du projet.....	17
d) Origine de la demande et objectif de la recherche.....	18
e) Plan du rapport.....	19
 <i>Face à la sortie de délinquance : de nouvelles formes de prise en charge des personnes détenues</i> .....	21
<b>S'interroger sur la sortie de délinquance</b> .....	21
<b>Sortie de délinquance : de quoi parle-t-on ?</b> .....	21
<b>Facteurs associés à la réinsertion et à la sortie de délinquance</b> .....	24
a) L'influence de l'environnement social .....	25
b) Le rôle de l'emploi .....	27
c) Les changements « internes », plus personnels et subjectifs.....	29
d) Pour résumer .....	30
 <b>Les programmes d'accompagnement à la sortie</b> .....	31
<b>Les programmes de préparation à la sortie : enjeux théoriques et pratiques</b> ..	31
<b>Les principes directeurs pour l'élaboration d'un programme de préparation à la sortie</b> .....	33
a) Des fondements théoriques solides et appropriés .....	34
b) Évaluation des besoins.....	34
c) Un accompagnement de « qualité » : des intervenants motivés, formés et compétents dans la relation .....	35
d) Une intervention multifactorielle.....	37
e) Une intervention multimodale.....	37
f) L'importance de l'évaluation.....	39
g) Un suivi continu : engagé en détention et poursuivi à l'extérieur .....	41
h) Pour résumer .....	42
<b>Les programmes de prise en charge : quelle plus-value ?</b> .....	43
 <i>Objectifs et enjeux de la recherche</i> .....	45
<i>Protocole méthodologique de la recherche</i> .....	51

## *Résultats : le programme, son fonctionnement et ses contradictions* .....55

### **Cartographie des organismes partenaires** ..... 55

### **Premiers constats : forces, faiblesses et contradictions du dispositif** ..... 60

#### **Un environnement mis à mal par les contraintes carcérales** ..... 60

- a) Le difficile accès au QPS ..... 60
- b) Un dispositif non attractif ..... 62
- c) Une dynamique de groupe non facilitée ..... 64

#### **Le travail partenarial : existant mais parcellisé** ..... 66

- a) L'importante implication des acteurs ..... 66
- b) Manque d'homogénéité des pratiques ..... 66
- c) Manque d'une vision globale du programme ..... 67
- d) Manque de coordination, de fil directeur ..... 68

#### **Le dispositif : un contenu et des objectifs complexes et ambitieux** ..... 68

- a) Un accompagnement renforcé et multimodal ..... 68
- b) Un dispositif complexe et « décousu » : une juxtaposition d'activités ?.. 69
- c) ...contenant des activités parfois inappropriées aux contextes et aux personnes ..... 70
- d) déséquilibré dans les dimensions travaillées ..... 72
- e) Un dispositif qui perd de vue le travail sur la transition entre « dedans et dehors »? ..... 73
- f) La sélection et ses biais ..... 75

#### **Attentes vis-à-vis du programme et appropriation par les différents acteurs** 79

- a) Des attentes différentes impliquant des tensions et des déceptions ..... 79
- b) Une appropriation et une adhésion contrastées ..... 82

### **En résumé** ..... 85

## *Discussion : comprendre les paradoxes* .....87

### **Paradoxes entre contraintes carcérales et objectifs de réinsertion** ..... 87

### **L'approche cognitivo-comportementale et ses limites** ..... 92

- a) Transformer, réparer, corriger ..... 93
- b) La question du contexte et des facteurs sociaux ..... 95
- c) Qu'en est-il du sujet et de sa subjectivité ? ..... 98

### **Le travail pluridisciplinaire et la question des cultures professionnelles :**

#### **de l'adhésion aux résistances** ..... 100

- a) Confrontation des attentes et des représentations : la question des logiques professionnelles ..... 100
- b) Du « choc des cultures » à la co-construction d'une culture commune .. 102

<i>Conclusion</i> .....	107
<i>Pistes de réflexion et recommandations</i> .....	109
a) Vers une approche plus « systémique » .....	109
b) Développer la prise en charge « multimodale ».....	110
c) Un travail à hiérarchiser et à inscrire dans le temps et dans la continuité.....	111
d) (Re)donner du sens au dispositif.....	113
e) Un cadre en cohérence avec les objectifs de responsabilisation et de resocialisation.....	113
f) L'association et l'implication des acteurs .....	114
g) L'évaluation du dispositif.....	114
 <i>Bibliographie</i> .....	 117
<i>Table des matières</i> .....	127
<i>Annexe 1</i> : Présentation détaillée des partenaires impliqués dans le QPS..	131
<i>Publications</i> .....	141



## ANNEXES

### Annexe 1 : Présentation détaillée des partenaires impliqués dans le QPS et de leurs activités

Le programme est composé de 10 ateliers, animés soit par l'administration pénitentiaire (SPIP) soit par des partenaires extérieurs. Parmi ces ateliers, nous avons rencontré 2 SPIP intervenant dans le dispositif et 10 personnes intervenant dans 7 des ateliers.

#### *SPIP : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation*

**Objectif** : L'objectif de cet atelier est de faire réfléchir et faire prendre conscience aux personnes détenues de l'ensemble des facteurs de risque et de protection qui les entourent (ressources, obstacles, motivations...). Il s'agit de les mobiliser sur un processus de changement et de travailler sur l'élaboration d'un projet de vie satisfaisant.

**Activité** : Le SPIP intervient en binôme (deux CPIP) durant 4 séances d'1h30 chacune. Cet atelier reprend les grands principes et les thématiques principales du programme PARCOURS<sup>206</sup> qui se réalise normalement en 12 séances. Il a été adapté pour le QPS et réduit à 4 séances. La première porte sur « la dynamique de changement », les « cycles du changement ». Durant la deuxième séance, sont abordés les freins et les ressources au changement. La troisième séance porte sur les convictions et les préjugés propices au délit. Une réflexion est menée sur la manière de penser et les conséquences sur l'agir. Enfin, durant la dernière séance, sont abordés les « terrains glissants au changement » : « quelle est la trajectoire que chacun essaie d'avoir, quel plan individuel on essaie de construire, quels sont les terrains glissants chez chacun, quels sont les moments de vulnérabilité et qui on appelle au secours quand on est en situation de vulnérabilité, pour ne pas être en situation de passer à nouveau à l'acte » (AP).

**Approche / Modalité d'intervention** : Le programme PARCOURS se fonde sur une approche cognitivo-comportementale. Il s'agit donc de travailler principalement sur les représentations

---

<sup>206</sup> Lafortune, D. et Blanchard, B. (2010). Parcours : un programme correctionnel adapté aux courtes peines, *Criminologie*, 43(2), pp. 329-349.

de chacun (au niveau de l'emploi, de la famille, des pairs, du logement, de l'argent...) avec le postulat que ce travail impactera le comportement. L'atelier prend la forme d'un groupe de parole où les interactions sont valorisées et encouragées.

**Bilan / Retours des personnes détenues :** Du point de vue des professionnels, le bilan semble positif de façon générale : « j'ai l'impression que les personnes sont réceptives, qu'elles ont compris l'enjeu », « ils trouvent ça intéressant d'avoir un groupe de parole ». Un autre intervenant explique que les personnes détenues sont, durant les premières séances, assez méfiants par rapport à ce qu'ils disent « une confiance doit s'installer ». Ils ont des difficultés à parler d'eux, à utiliser le « je » plutôt que le « nous ». Ils ont également des difficultés à sortir du cadre carcéral et à se projeter, à parler sur du long terme, sur la sortie.

### **CSAPA : Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie**

**Objectif :** L'objectif du CSAPA dans le QPS est de favoriser la parole des personnes détenues autour de leur santé de façon générale, puis de leur consommation.

**Activité :** Les activités se déroulent autour de 3 modules d'1h30. Ces interventions portent sur les problématiques liées à la santé et aux addictions. L'intérêt est « qu'ils prennent plaisir à échanger, partager des expériences, des moments de vie, parfois des souffrances en lien parfois avec leurs consommations ». « On intervient dans un cadre préventif, on n'est pas dans du soin. C'est pas tant donner des informations sur la dangerosité des produits ou sur les côtés négatifs des produits parce que ça souvent ils sont au courant. C'est de se l'approprier. C'est vraiment ça. S'approprier l'information et qu'ils soient vraiment acteurs de leur santé. C'est ça l'objectif. »

**Approche / Modalité d'intervention :** Les intervenants adoptent une approche clinique et ont principalement recours aux méthodes d'introspection et de projection. L'intervention se déroule en groupe uniquement. Les intervenants utilisent le 'photo langage' comme outil et moyen pour libérer la parole. Cet outil permet de faire le lien « entre leur fonctionnement psychique et leur consommation actuelle ».

**Bilan / Retours des personnes détenues :** Pour l'intervenant, les groupes sont bien investis dans cette activité : « Y'a vraiment un investissement de leur part. Y'a pas eu de perturbation. Ils se sont

bien appropriés les médiations, que ce soit la parole ou le photo langage ».

### *GREP : Groupe pour l'Emploi des Probationnaires*

**Objectif :** De façon générale, les missions du GREP sont à la fois d'accueillir et d'accompagner les personnes sortant de prison dans la recherche d'emploi (faire un CV, une lettre de motivation, préparer aux entretiens, apprendre à lire des offres...) mais c'est également tout un travail en amont et en aval relatif à « la prospection, l'analyse des postes de travail, la lutte contre la discrimination, la sensibilisation des décideurs et des tuteurs, le placement, l'accompagnement, régler les problèmes sur les lieux de travail, etc. ». Dans ce cadre, l'objectif que se donne le GREP dans le QPS est de travailler sur la construction puis la réalisation d'un projet professionnel, mais également sur la valorisation des compétences et des capacités des personnes détenues.

**Activité :** Le travail du GREP sur l'insertion professionnelle des personnes détenues se situe à plusieurs niveaux. Une partie de ce travail est réalisée en détention où sont abordées des questions relatives à l'emploi et au contexte économique de façon générale : comprendre le marché du travail et ses réalités, le marché caché, le réseau, le contexte économique, les fiches métiers, une fiche de salaire, etc. Le GREP travaille ensuite plus spécifiquement sur le projet professionnel des personnes détenues : construction du projet (emploi, formations, création d'entreprise, etc.), tests de personnalité, rencontre de professionnels... Un travail sur la méthodologie de recherche d'emploi est par la suite réalisé : il s'agit alors de comprendre « comment trouver des offres, les décrypter... ». Une dernière partie est réalisée le quatrième mois, à la sortie. Dans ce cadre, le GREP accompagne les anciennes personnes détenues « pour mettre en place ce qui a été travaillé dedans » ; « Notre rôle c'est de l'amener (le détenu) dans la réalisation de ce projet. On fait du dedans dehors. L'objectif est d'arriver à cette phase de concrétisation du projet ».

De façon parallèle à l'ensemble de ces activités, un travail sur l'image et sur l'identité est réalisé « Y'a un travail sur la remobilisation. Ils ont souvent une image d'eux-mêmes qui est fausse. [...] Travailler sur leur identité, au niveau de leur rôle etc. leur montrer qu'ils sont pas enfermés dans un schéma. Et surtout ils sont capables de beaucoup de choses ».

Par ailleurs, en plus de leur activité au niveau de l'insertion

professionnelle, le GREP coordonne et organise l'ensemble des activités relatives au volet professionnel. L'intérêt est d'avoir un travail linéaire et continu sur l'ensemble des activités concernant l'emploi. Ce volet professionnel englobe le GREP, ECTI, CLIP, la Mission Locale, GEPSA, Pôle Emploi. Ces deux dernières structures, qui ont travaillé en binôme avec le GREP sur certains modules, n'ont pas pu être rencontrées lors des entretiens.

**Approche/Modalité d'intervention :** De nombreuses informations pratiques et plus « théoriques » sont communiquées par rapport à l'emploi, ponctuées de moments plus « ludiques » tels que des brainstormings ou des quizz. Les échanges sont privilégiés.

**Bilan / Retours des personnes détenues :** D'après l'intervenante, les personnes détenues ont globalement fait des retours positifs sur le contenu (« ils trouvent que c'est intéressant »). Les retours plus négatifs concernent « ceux qui avaient des attentes trop élevées par rapport à ce qu'on pouvait leur proposer. Y'en a qui pensait qu'on allait leur proposer un travail à la fin... D'autres pensaient qu'ils pourraient sortir ».

### **Mission locale**

**Objectif :** L'objectif de la Mission Locale est de faire, avec les personnes détenues, un « bilan de compétences », puis d'établir avec elles un « plan d'action » en vue de leur insertion professionnelle à la sortie. Il s'agit de les « remettre dans un contexte de travail et dans une dynamique professionnelle » interrompus par l'incarcération.

**Activité :** La Mission Locale intervient trois demi-journées durant le programme, en binôme avec le GREP. La première séance est consacrée à la définition du projet professionnel (« on leur donne des éléments sur ce que c'est, puis on réfléchit ensemble... qu'est-ce qu'on a envie de faire ? Est-ce que je peux le faire ? Est-ce que je sais le faire ? Est-ce que je suis formé pour ou est-ce que je dois me former ? »). Des questionnaires de personnalité sont également administrés aux personnes détenues. Durant la deuxième séance, une trame de l'ensemble des expériences professionnelles de chacun est créée, afin de préparer le CV qui sera ensuite construit avec ECTI. Ils établissent en fin de séance un « plan d'action » qui correspond aux parcours et aux étapes par lesquelles ils doivent passer pour arriver à leur objectif (quelles formations, quelles structures, quels interlocuteurs...). La 3<sup>ème</sup> séance, en individuel, est consacrée à l'inscription des moins de 25 ans à la Mission Locale.

**Approche / Modalité d'intervention :** Les activités sont réalisées en groupe ou demi groupe. Les échanges collectifs sont privilégiés.

**Retours des personnes détenues :** Le bilan semble plutôt positif d'après l'intervenante : « Ils ont l'air contents. Ils comprennent ce qu'ils font, je trouve qu'ils sont investis ».

### **ECTI - Projet professionnel**

**Objectif :** L'objectif de ces modules est avant tout de permettre aux personnes détenues d'élaborer un projet professionnel, en travaillant de façon parallèle à la fois sur l'image de soi (« qui on est soi-même et que veut-on donner et montrer aux autres ») et sur les représentations liées au travail.

**Activité :** ECTI intervient sur 4 ou 5 modules d'1h30, réalisés en binôme. Ces modules portent sur quatre aspects : la création d'entreprise, le CV, la lettre de motivation et la préparation aux entretiens d'embauche. Le travail général, finalisé sous forme de « documents papiers » (CV et lettre de motivation), porte plus largement à la fois sur les représentations, de soi et du travail, et sur les attitudes et comportements liés à l'emploi. En effet, beaucoup de personnes détenues n'ont pas conscience ou n'ont pas confiance en leurs capacités ou leurs compétences qu'elles soient sociales ou professionnelles. L'objectif d'ECTI est de « trouver des compétences et des qualités pour qu'ils partent avec ça. On est là pour dresser du positif ».

**Approche / Modalité d'intervention :** L'intervention se déroule en groupe au sein duquel la discussion et les échanges sont privilégiés. Un des intervenants d'ECTI explique que « c'est très interactif, on essaie d'échanger, de discuter, de mettre en confiance pour qu'ils puissent se livrer ». Le groupe a été divisé en deux pour s'adapter aux attentes et aux besoins de chacun (profil salarié vs entrepreneur). En menant un travail sur les représentations, les attitudes et les capacités des personnes détenues, l'approche privilégiée semble plutôt d'ordre cognitivo-comportementale.

**Bilan / Retours des personnes détenues :** Le bilan que font les intervenants de leur activité est positif. Pour eux, les personnes détenues sont satisfaites de les voir et de ce qu'ils font, tout en émettant une réserve sur les motifs de cette satisfaction : « après, est-ce que c'est parce qu'ils ont appris quelque chose ou qu'ils ont vu du monde, ça je ne saurais pas dire ».

### *CLIP : CLub Informatique Pénitentiaire*

**Objectif** : L'objectif de cette activité est que les personnes détenues aient des outils et des connaissances de base, au niveau de l'informatique, nécessaires pour la recherche d'emploi « Il faut qu'ils aient le b.a.-ba, le minimum de la recherche d'emploi ».

**Activité** : Cette activité d'initiation à l'informatique est réalisée en binôme durant 5 séances d'1h30. Elle arrive après les interventions d'ECTI (ECTI travaille sur le contenu du CV et de la lettre de motivation et CLIP apprend à mettre en forme). Plus précisément, la première séance est une séance d'évaluation du niveau de chacun en informatique. Les autres séances sont consacrées au traitement de texte, à l'utilisation d'une messagerie et à la recherche sur internet « ... être capable de faire un texte que ce soit un CV ou une lettre de motivation, être capable d'envoyer et recevoir un message avec pièce jointe [...] et puis d'aller sur internet et faire une recherche « intelligente », être capable de passer une petite annonce, de s'inscrire sur des sites en ligne... ». Comme pour ECTI, le groupe est partagé en deux « parcours », le « parcours salarié » et le « parcours entrepreneur », qui permettent de répondre aux intérêts et aux objectifs de chacun.

**Approche / Modalité d'intervention** : Les formateurs travaillent, à partir d'une feuille de route, selon le rythme, le niveau et les besoins de chacun « on fait du collectif individualisé » (chacun a son ordinateur). Les personnes détenues ont des exercices qu'ils doivent réaliser sur l'ordinateur : les formateurs expliquent au fur et à mesure et les aident « plus ou moins individuellement ». « On est complètement dans l'interactif ».

**Bilan / Retours des personnes détenues** : Les retours des intervenants sont plutôt positifs.

### *13<sup>ème</sup> CRI - Théâtre*

**Objectif** : L'objectif général pour le 13<sup>ème</sup> CRI est de travailler sur la notion d'identité « qui je suis, comment je me conçois, comment je pense que les autres me conçoivent ». Le théâtre « c'est un beau miroir de qui on est et de ce qu'on transmet ».

Plus spécifiquement, plusieurs éléments sont travaillés : la notion de groupe (« pour essayer de créer du lien avec l'autre, d'être en confiance avec l'autre et avec soi-même »), la présentation (« comment je me présente, comment je ... quelle attitude physique je transmets, même verbale »), l'écoute, l'expression (« comment je m'exprime par le corps... Dans l'espace, comment

je m'inscris dans l'espace »), la canalisation des énergies... « Je travaille aussi sur la présence, sur l'affirmation, la sincérité. Je travaille sur l'imaginaire, raconter une histoire à plusieurs, prendre plaisir à partager avec l'autre. Sur le lâcher prise ».

**Activité :** L'activité « théâtre » se déroule 3 journées par mois : 1h30 le matin et 2h l'après-midi. L'intervenante déroule sa séance en trois étapes : d'abord un échauffement physique sous forme de jeu, qui permet aux personnes détenues de « passer dans un autre univers ». Des exercices de théâtre sont ensuite pratiqués. Enfin, le « cours » se termine par des « impros », c'est-à-dire des jeux de rôle durant lesquels les personnes détenues se mettent en situation et appliquent les exercices vus avant.

**Modalité d'intervention :** L'activité est réalisée en groupe et de façon ludique. L'échange, la parole, l'expression sont privilégiées et valorisées.

**Retours des personnes détenues :** L'intervenante, qui fait des bilans à la fin de chacun de ses cours, dit avoir des retours positifs de son intervention, « même si des fois c'est juste 'j'ai bien rigolé' ou ça peut être 'je me suis évadé', 'je me suis lâché'. C'est déjà bien, c'est déjà un bon point ».

### Atelier philo

**Objectif :** Pour l'intervenant il s'agit de questionner puis construire ou remettre du sens de façon collective sur certaines notions essentielles. Il s'agit de « construire de la pensée collective ; une pensée argumentée, construite ».

**Activité :** L'atelier philo se déroule sur 4 séances d'1h30. Ces quatre moments sont pensés selon deux logiques : un premier temps est consacré à un « survol de la pensée humaine depuis l'Antiquité jusqu'à aujourd'hui, avec les grands tournants de la pensée » ; le deuxième temps amène à « une réflexion sur la réalité » et sur différents concepts ou notions tels que la conscience, la réalité la liberté, la vérité...

**Approche / Modalité d'intervention :** L'intervenant privilégie jusque-là la co-construction des savoirs : « Y'a pas ce côté hiérarchisant. C'est pas le prof qui sait... c'est pas de l'enseignement, c'est de l'animation donc c'est vraiment du partage, de l'échange ». Les outils utilisés par l'intervenant sont variés : vidéos, textes, anecdotes, dilemmes moraux...

**Bilan / Retours des personnes détenues :** Les résultats sont mitigés. Selon l'intervenant, les moments sont toujours agréables « il

s'agit d'une vraie rencontre, de vrais échanges, mais pas d'un vrai travail philosophique ». « Beaucoup ne comprennent pas pourquoi on se pose ces questions-là, ils comprennent pas trop ce que je viens faire. D'autres n'ont juste pas envie de se poser ces questions-là. [...] Ils sont plutôt bienveillants, mais certains s'ennuient ». L'intervenant propose alors de revoir ces modalités pour que cet atelier soit à la fois plus « séduisant » et plus « dynamique ».

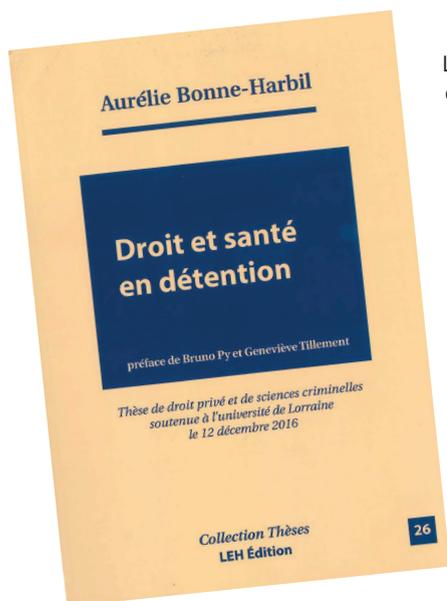




# Publications

## Droit et santé en détention

Aurélie Bonne-Harbil



La santé des personnes détenues n'a longtemps pas été une préoccupation de la société. Durant des siècles, la répression pénale a été dominée par les châtements infligés au corps des condamnés. Malgré une diminution de la souffrance occasionnée, le recours à l'emprisonnement comme peine principale de droit commun n'a pas ôté à la peine son caractère afflictif et ce, en raison de son impact délétère sur l'état de santé de la population carcérale.

Guidées par le principe de normalisation des conditions de vie en détention, l'hygiénisation des établissements pénitentiaires et l'organisation des soins ont abouti au transfert de la prise en charge de la santé des personnes détenues du service public pénitentiaire au service public hospitalier. Cette intégration au système de santé de droit commun tend à garantir à la population détenue une qualité et une continuité de soins équivalentes à celles dont bénéficie la population générale. À ce titre, les droits reconnus à tout

patient ont été transposés en faveur des personnes détenues.

Bien que, eu égard à leur particulière vulnérabilité, des mesures de protection particulières sont mises en œuvre en faveur des personnes détenues, il n'en demeure pas moins que l'effectivité de ces droits se heurte aux contraintes d'ordre et de sécurité du milieu carcéral. Face à cette distorsion entre la reconnaissance des droits et leur effectivité réelle, des garanties juridictionnelles interviennent pour en garantir un respect effectif. En établissant des normes nécessaires à la sauvegarde de la santé en détention et en reconnaissant un droit au recours effectif, le juge européen contraint le juge national à garantir une protection effective des droits reconnus aux personnes détenues en matière de santé.

## Le "Manuel" des prisons

Regards sur des prisons de l'entre-deux guerres

Fabienne Huard-Hardy



Que sont et que seront les prisons du 21<sup>ème</sup> siècle ? A cette question, une réponse univoque ne peut être apportée sans risquer la simplification ou la caricature. Car toute structure, tout lieu de vie collective soumis à un cadre institutionnel plus ou moins rigide, porte en lui les traces d'une évolution et d'un parcours qui s'inscrivent dans l'histoire.

C'est précisément dans la perspective de nourrir notre réflexion contemporaine sur la prison que l'Énap a décidé de mener un travail de valorisation et d'analyse d'un fonds photographique très riche provenant d'une campagne réalisée par le Studio Henri Manuel dans les années 1930. A partir de ces 850 clichés environ couvrant des établissements répartis sur le territoire national pendant l'entre-deux-guerres, le propos est de tenter d'aller au-delà des images et, par leur analyse, d'approcher ce que pouvait être le quotidien carcéral de cette époque, pour mieux cerner ce qui nous est dit de cette réalité. Ainsi l'identification d'éléments fondateurs d'un monde carcéral nous permet une approche à la fois documentée et critique de l'existant pénitentiaire et du sens que l'on donne à la peine. Tant il est vrai que l'on gagne à apprendre de sa propre histoire...

Les **PRESSES** de l'Énap



Flashez-moi pour  
accéder à la  
**BOUTIQUE EN LIGNE**



<http://presses.enap.justice.fr/fr-la+boutique.html>

# Histoire de la formation des personnels pénitentiaires

du 19<sup>ème</sup> siècle à nos jours

Jean-François Alonzo



Cet ouvrage vous conduira sur les chemins de l'histoire de la formation des personnels pénitentiaires et de leur institution, les deux étant indissociables. Depuis sa création en 1869, la formation pénitentiaire s'est peu à peu étoffée, enrichie et professionnalisée pour prendre aujourd'hui une place primordiale au sein de notre administration. Elle est un vecteur d'intégration, d'adaptation et d'épanouissement pour les personnels et de modernisation pour le service public pénitentiaire. Richement documenté et largement illustré, ce livre reconstitue, à travers photographies et témoignages, le parcours

des hommes et des femmes qui se relaient, génération après génération, pour valoriser les métiers pénitentiaires, transmettre leur expérience et leur fierté aux jeunes agents qui rejoignent notre institution.

Les **PRESSES** de l'Énap



Flashez-moi pour  
accéder à la  
**BOUTIQUE EN LIGNE**



<http://presses.enap.justice.fr/fr-la+boutique.html>



École nationale  
d'administration  
pénitentiaire

440 av. Michel Serres  
CS 10028  
47916 AGEN cedex 9  
☎ +33 (0)5 53 98 98 98  
Fax : +33 (0)5 53 98 98 99  
[www.énap.justice.fr](http://www.énap.justice.fr)



Centre Interdisciplinaire de Recherche  
Appliquée au champ Pénitentiaire

ISSN : 2265-4267  
ISBN : 978-2-11-151960-2